Cahier d'expériences n°4 - Novembre 2011
Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde

La participation des habitants dans les démarches Agenda 21

Sommaire du cahier d'expérience de la participation citoyenne dans les Agendas 21

Prolégomènes *3*

1. Participation, Agendas 21 : de quoi parle-t-on ? 6

2. Les degrés de participation 12

3. La participation, pour quoi faire ? 14

4. Les citoyens, c'est qui ? 15

5. La participation, c'est quand ? 16

6. Leviers et conditions de « réussite » : comment font les collectivités girondines ? 17

7. Difficultés et solutions pour y remédier…..... 22

8. Comment s'y prendre ? Trucs et astuces 25

Bonus : 7 controverses de la participation… Ce qu'en disent acteurs girondins…31

La participation est un chantier engagé par le réseau des agendas 21 de la Gironde depuis 3 ans. Il a fait l'objet de nombreux échanges, au sein du réseau, mais également au-delà avec le réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées, animé par l'ARPE.

Il aboutit aujourd'hui à une nouvelle publication, qui est composée :

- du présent document, fruit d'une construction concertée au sein du réseau girondin : éléments de définition, problématiques, objectifs, facteurs de réussite, difficultés sont ainsi présentés et des retours d'expériences identifiés.

La coordination du travail, le contenu du document et la mise en page a été assurée par l'équipe Planète Publique (Benoit Simon (Directeur associé), Caroline Massot (Consultante)). Ces éléments ont été partagés avec les membres du CDA21.

- D'annexes qui, en complément de cette publication, présentent une quarantaine de retours d'expériences.

Pour les expériences girondines, les zooms territoire et dispositifs ont été rédigés par l'équipe Planète Publique en concertation avec les chargés de mission des différentes collectivités. Toutes les collectivités girondines en Agenda 21 ont été sollicitées pour partager leurs expériences participatives. Les zooms ont été sélectionnés à partir de critères validés collectivement.

Pour les expériences midi-pyrénéennes, les retours d'expériences ont été rédigés par Guylaine Paillaux (GP Consulting), en concertation avec les chargés de mission des collectivités, suite à un appel à intérêt lancé au printemps 2011.

Document complet téléchargeable sur gironde.fr : http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_33692/l-agenda-21-en-reseau (en bas de page, voir les « documents » à télécharger)

1. Participation, Agendas 21 : de quoi parle-t-on ? 6

1.1. Eléments de définition 6

1.2. Participation et Agenda 21 7

1.3. Ce que disent les textes : rappel 9

2. Les degrés de participation 12

3. La participation, pour quoi faire ? 14

4. Les citoyens, c'est qui ? 15

5. La participation, c'est quand ? 16

6. Leviers et conditions de « réussite » : comment font les collectivités girondines ? 17

6.1. Les indispensables… 17

6.2. Ça peut aussi aider… 20

7. Difficultés et solutions pour y remédier… 22

7.1. "Ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent…" 22

7.2. "… et ils se démobilisent entre les moments participatifs" 23

7.3. "La valeur ajoutée de la participation est un peu limitée " 24

7.4. "La collectivité est parfois un peu seule pour agir…" 24

8. Comment s'y prendre ? Trucs et astuces 25

8.1.. Quel(s) outil(s) mobiliser ? 25

8.2. Comment faire pour que tout le monde vienne ? 26

8.3. Une préparation rigoureuse 29

Bonus : Les controverses de la participation… Ce qu'en disent acteurs girondins… 31

Prolégomènes

« Nous sommes la première génération avec la conscience de la planète et la conscience de l'humanité. D'où notre perplexité… »

CRISTOVAM BUARQUE, SENATEUR ET ANCIEN MINISTRE DE L'EDUCATION - BRESIL

La question de la participation a été un des premiers points mis à l'agenda des travaux du Réseau des Agenda 21 de la Gironde. Elle fait l'objet d'un chantier dédié depuis 2008. Ce chantier sur trois ans a été marqué par des auditions de chercheurs et d'experts, des échanges d'expériences en partenariat avec les collectivités du réseau Territoires Durables animé par ARPE Midi-Pyrénées, des formations, des cycles d'ateliers territorialisés, des mises en situation, des bourses aux outils, des tests méthodologiques, des séminaires élus-techniciens et même un Club DD des élus girondins dédié. Il s'est traduit par un référentiel de formation qui a intégré le catalogue de formation du CNFPT, par une rubrique très fournie dédiée sur l'espace collaboratif de l'Agenda 21 et par le présent cahier d'expériences girondines. Mi 2011, une formation participative de trois jours a permis de faire collectivement un point de ce que nous avions ensemble découvert et appris et de ce qu'il nous restait à apprendre et à approfondir.

Voici les éléments saillants de ces tribulations collectives :

La participation est un élément déterminant de tout Agenda 21 local, projet territorial de développement durable.

Cela ne signifie pas pour autant que les acteurs qui portent ces projets aient les connaissances et les compétences requises.

Pour certains, **la participation relève d'un « rite sacrificiel »**, passage obligé du projet territorial de développement durable dont on n'attend rien si ce n'est qu'il finisse au plus vite.

Pour d'autres, **il y aurait un « impératif participatif »** susceptible de réenchanter le rapport au politique et à l'institué ; injonction participative pour réinventer une citoyenneté et pallier les décrochages que connaissent nos démocraties.

La participation serait aussi une **condition indispensable à la construction d'un « nouveau modèle de société »** conscient des nouveaux enjeux du monde, plus en partage, plus solidaire et plus durable. Un nouveau système qui ne soit pas purement descendant mais dans les interactions, dans la reconnaissance de la complexité, dans l'articulation entre le *top-down* et le *bottom-up*. Un nouveau modèle qui ne pourrait se construire qu'en s'appuyant sur toutes les expertises (de celles de l'usage de sa propre vie aux expertises techniques et scientifiques) et sur la participation de toutes les parties prenantes, y compris celles qui ne sont pas là, bien que concernées (la biosphère, les générations futures, les pays du Sud / les plus pauvres).

Si les acteurs du développement durable sont globalement désarmés, tant face à la participation comme « rite sacrificiel », qu'à l' « impératif participatif », **les spécialistes de la participation des habitants considèrent la participation comme une fin en soi**, comme un objectif qui ne saurait être instrumentalisé à quelqu'autre fin que ce soit. Ceci explique certainement une partie des hiatus relevés dans les retours d'expériences de Gironde et d'ailleurs entre les objectifs de participation explicites dans l'Agenda 21 et les modalités de la mise en œuvre par des « professionnels » de cette participation au service d'un projet territorial de DD.

Bref, ce que nous avons appris ensemble à l'aune de nos expériences sur les Agenda 21 locaux comme à la lumière du chantier collectif, c'est qu'en matière de participation citoyenne nous avions tous à apprendre, tous : les chargés de mission développement durable, les élus, les professionnels de la participation, les experts techniques, les chercheurs, les communicants, les institutions, les associations, les entreprises, les médias, les citoyens, etc.

La participation citoyenne s'envisage, se prépare, se pense, s'élabore, s'outille, s'instrumentalise et s'invente en continu dans une perspective d'articulation, de respect et de réciprocité pour un développement durable.

La participation citoyenne est une aventure collective qui vise à apprivoiser la complexité et l'incertitude, à les transformer ensemble d'inquiétudes angoissantes en une ouverture à chacun et à tous du champ des possibles. Elle est l'instrument privilégié d'une projection collective dans un avenir autre, à construire et à choisir.

Car l'enjeu qui nous est apparu primordial à l'issue de ce travail est celui de ***l'articulation*** de la participation avec le reste du monde, d'une nouvelle gouvernance et du développement durable. C'est bien cette question de l'articulation avec le reste du monde qui est au cœur des relations entre Agenda 21 et participation, question de l'articulation avec tout le monde aujourd'hui, la biosphère et globalement le monde demain.

Le parti pris de ce cahier d'expériences girondines est donc bien d'affirmer une spécificité de l'articulation entre l'Agenda 21, projet territorial de développement durable, ET la participation citoyenne.
Via la confrontation de nos expériences, il s'agit de cerner ces spécificités, de les qualifier, d'en identifier les impasses comme les promesses et les métamorphoses possibles.

1 Participation, Agendas 21 : de quoi parle-t-on ?

11 Eléments de définition

On constate depuis plusieurs années une montée en puissance de la demande de participation, de la part de la société civile et des citoyens. Cette demande résulte d'une crise croissante de la relation de confiance entre élus et citoyens, mais surtout de l'émergence de problèmes nouveaux, complexes et interdépendants (crise sociale, financière, économique, écologique), pour lesquels les spécialistes et les hommes politiques sont confrontés à leurs limites dans la perception et la résolution des problèmes.

L'identification des problèmes et la prise de décision ne peuvent plus aujourd'hui relever du seul couple classique « élu – expert » et de l'arbitrage unique de l'élu, sur la base de propositions uniquement conçues par l'expertise. L'expert ne sait plus tout, et ça se sait. L'incertitude et l'incomplétude de la connaissance qui entourent certains choix offerts aux élus, les incitent à ne plus de décider seuls, malgré leur légitimité de représentation qui reste entière. En effet, la mobilisation et l'écoute des parties prenantes ne remettent pas en question la pleine légitimité des représentants qui ont été élus pour effectuer des choix. Cependant, les enjeux, de plus en plus complexes auxquels est confrontée la société nécessitent d'écouter les parties prenantes, parce qu'un projet de territoire ne peut se concevoir sans les gens qui y vivent (ni sans penser aux personnes qui y vivront).

Cette pratique reste encore récente dans les collectivités, et ceux qui se sont lancés dans cette nouvelle manière de faire se sont souvent heurtés à des difficultés imprévues, notamment par manque de méthode et d'organisation pratique de la participation.

La participation est ainsi un dialogue, un échange, constructif entre différents acteurs, à propos d'un projet d'avenir pour le territoire. De fait, elle questionne le rôle du citoyen, mais aussi de l'élu. La participation devient ainsi un enjeu pour les décideurs, de « s'instruire au contact »[1] de toutes les parties prenantes.

Ce dialogue peut se concevoir à différents niveaux, à différentes temporalités, poursuivre différents objectifs, avec des parties prenantes différentes. Le choix de s'inscrire dans une démarche participative, de même que les modalités (objectifs, parties prenantes, degré…) résulte d'une volonté politique, portée par la collectivité.

Le parti-pris ici affiché est de retenir une définition large du citoyen, telle que retenu dans la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville[2], c'est-à-dire reconnaissant comme citoyens toutes les personnes vivant dans les territoires, indépendamment de leur âge ou de leur nationalité.

PARTIE II. ARTICLE VIII – 3

En marge des élections périodiques destinées à renouveler les instances municipales, la participation démocratique est encouragée. A cet effet, les citoyens et leurs associations peuvent accéder aux débats publics, interpeller les autorités municipales sur les enjeux concernant l'intérêt de la collectivité locale et exprimer leurs opinions soit de façon directe par « référendum municipal » soit à travers les réunions publiques et l'action populaire.

Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville[3]

---

[1] Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, chapitre 28, juin 1992.
2 http://www.aidh.org/Europe/Villes/villes/st-den-txt.htm
3 http://www.aidh.org/Europe/Villes/villes/st-den-txt.htm

12. Participation et Agenda 21

En théorie…

La participation citoyenne peut correspondre à un idéal démocratique, ou un projet de société global, permettant d'associer les citoyens à toute prise de décision publique. Cependant, dans le cadre d'un Agenda 21, les ambitions sont plus concrètes et pragmatiques.

L'Agenda 21 est un projet d'avenir pour un territoire. L'ambition de la participation est donc de construire avec les parties prenantes une vision et une action partagées pour ce territoire, ce qui signifie y associer les gens qui y vivent, y travaillent, l'occupent…

Ainsi, le référentiel des projets territoriaux de développement durable, établi par le MEEDDM, fait de la participation de la population et des acteurs l'un des éléments déterminants d'une démarche Agenda 21.

ACTION 21, SECTION III :

« La réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux. ».

Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité des systèmes locaux. *Sommet de la Terre – Rio 1992*

Par ailleurs, les Agenda 21 impliquent une participation particulièrement large, pour trois raisons majeures :

- **Un projet pour un territoire** : S'appliquant à un territoire, l'Agenda 21 implique l'ensemble des acteurs qui y vivent, y travaillent, y habitent…

- **Un projet pour l'avenir** : sur la base d'un diagnostic territorial de l'existant l'Agenda 21 nécessite de se projeter pour imaginer un futur souhaitable et les manières d'y parvenir. Cela nécessite pour les acteurs de « se décentrer », pour imaginer les années à venir. Cela nécessite également de prendre en considération des acteurs, par définition absents : les générations futures.

- **Un projet transversal** : l'Agenda 21 n'a pas de « thématique », ce n'est pas une politique publique. C'est une démarche transversale, un cadre de référence, qui nécessite d'imbriquer ensemble des enjeux sectoriels. Cela nécessite donc de prendre en considération des parties prenantes ne pouvant pas défendre leurs intérêts propres : la Nature et les ressources naturelles mais aussi les publics éloignés de la sphère du débat public.

La participation est souvent mise en avant, de manière première lors de la phase de « diagnostic partagé ». Cependant elle ne constitue pas une phase en soi, mais bien un principe continu et permanent dans la démarche Agenda 21. La participation des acteurs peut être organisée à toutes les phases de l'Agenda 21, qu'il s'agisse d'élaborer ensemble un diagnostic, ou de le discuter, de définir des pistes stratégiques et des actions concrètes, de mettre en œuvre ces actions ou d'évaluer le projet et les actions et leur résultats.

Les démarches participatives et les démarches de développement durable sont donc intrinsèquement liées, même si cette imbrication ne se traduit pas toujours dans la pratique.

… et en pratique

L'observation des démarches de terrain met en évidence que de nombreuses collectivités ont saisi l'occasion de l'élaboration d'une démarche Agenda 21 pour initier des démarches participatives, qui étaient encore peu déployées. Aujourd'hui, un Agenda 21 se conçoit de moins en moins sans participation (et en tout cas, il ne sera pas reconnu comme pleinement abouti). Quel que soit le degré et les modalités retenues, la participation fait partie du package « développement durable ».

Par ailleurs, **la participation peut être un outil de mobilisation des acteurs, en faveur d'un développement plus responsable sur le plan social et environnemental.** En effet, le changement de société vers un modèle durable implique un changement de comportement, ou *a minima* une modification des positionnements individuels et collectifs sur de nombreux sujets. La participation, à l'action ou à la décision, peut dès lors se concevoir comme une « porte d'entrée » pour engager le changement de comportement.

La participation des citoyens prend généralement la forme de discussion sur des enjeux, des décisions à prendre sur le projet territorial et les actions de la collectivité. Dans le champ du projet territorial de développement durable ou dans le cadre de l'action auprès de certains publics, l'enjeu de la participation peut aller plus loin et permettre de faire porter l'action par les citoyens eux-mêmes. Le projet territorial de développement durable se prête en effet particulièrement à des actions portées par les citoyens eux-mêmes, puisqu'une part importante relève du comportement individuel. Ainsi, se développe une forme de participation différente (et complémentaire), reposant sur le partage de l'effort et non seulement une discussion sur le projet ou l'action publique.

Pour mettre en œuvre de manière pratique la participation, le référentiel des projets territoriaux de développement durable préconise de prendre garde à 4 éléments :

- Recenser les acteurs : qui sont-ils ? Sont-ils disponibles ? Quelles sont les compétences des différents groupes ?
- Mettre en œuvre des méthodes de mobilisation innovantes et transparentes
- Former les participants aux enjeux globaux et à la prise de parole
- Prendre en compte les moyens et les délais disponibles pour chaque étape de la démarche

13. Ce que disent les textes : rappel

La déclaration de Rio de Janeiro, de juin 1992, mentionnait dans son chapitre 28 :

« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées, afin d'adopter un « programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ». La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable »

De son côté, la convention d'Aarhus, de 1998 indiquait que :

Information et participation du public devraient être organisées non pour légitimer ou rendre acceptable une décision publique, mais pour améliorer le contenu de la décision publique, afin qu'elle réponde aux exigences cumulées (et parfois contradictoires) de la rationalité écologique du développement durable.

Au niveau national, le référentiel des projets territoriaux de développement durable du MEEDDM indique la participation comme l'un des 5 principes qui doivent guider une démarche de développement durable. Il indique par ailleurs que :

La réalisation effective des objectifs et des politiques, ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux.

Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local.

La Charte l'Environnement (adossée à la Constitution française depuis la loi constitutionnelle du 1er mars 2005) affirme par ailleurs la participation comme un devoir et comme un droit (article 7)

« Considérant qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins » (…)

« Article 2 toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.
« Article 6 : les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable
« Article 7: toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement

Comment dialoguer avec les acteurs du territoire aux différentes étapes du projet ?

Problématique

S'engager dans un Agenda 21 local suppose d'entrer en dialogue avec tous les acteurs qui, porteurs de leviers d'action complémentaires de ceux de la collectivité, peuvent apporter une contribution au projet de développement durable du territoire.
Ces acteurs (chambres consulaires, associations, acteurs économiques, services de l'Etat, ...) sont souvent associés à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, à travers un comité de pilotage.

Le point de vue de...

Pierre-Jean ARPIN, directeur adjoint de l'aménagement et du développement durable au SICOVAL

Nous avons utilisé le référentiel pour préparer la deuxième phase de notre agenda 21, sur la base d'un bilan détaillé de la mise en œuvre du premier plan d'action. C'est dans ce cadre que nous avons utilisé certains des indicateurs clés proposés dans le référentiel, afin d'évaluer les impacts de notre premier Agenda 21, et de se donner les moyens de mesurer les effets futurs de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.
Lors de la réalisation de ce premier bilan, nous avons **mobilisé des associations, des collectivités, des organismes institutionnels**, pour enrichir notre réflexion mais également pour récupérer certaines données. Cela a été l'occasion de **mieux faire connaître l'ensemble de la démarche à tous ces partenaires**.
Nous avons pu ainsi publier un **rapport d'évaluation** assez fourni et complet.

Le point de vue de...

Jean-Baptiste Etcheto, Président du Conseil de développement du Pays Basque

Sans présager des effets que cela aura à plus long terme, l'utilisation du référentiel pendant l'expérimentation proposée par le ministère a permis à certaines communes du Pays Basque de s'approprier l'outil pour leur propre démarche.

Les réflexions sur l'évaluation de l'Agenda 21 du Pays Basque ont fait émerger la **nécessité d'articuler les différentes démarches d'Agenda 21 présentes sur le territoire**, et surtout permis d'identifier des domaines où le pays peut jouer un rôle de coordination sur des objectifs partagés.

Le travail autour des questions stratégiques du référentiel, qui nous a amenés à questionner les objectifs stratégiques du projet de territoire, a été l'occasion **d'associer des élus** de diverses collectivités du territoire « Pays Basque ».
Des liens se sont créés, par exemple avec les élus de la ville de Bayonne, qui élabore son propre Agenda 21.

Il est probable que les projets portés par les collectivités du Pays auront plus de facilité à **partager des objectifs communs**, entre elles et avec notre projet de Pays, grâce à cette démarche.

Ils le sont moins souvent à l'évaluation. Pourtant les différents temps de l'évaluation sont particulièrement propices à faire vivre ce dialogue, puisque ils sont l'occasion :

- de s'entendre, avant même l'écriture d'un programme d'actions, sur quelques grands objectifs communs pour le territoire auxquels chacun, avec ses moyens propres, apportera son concours à travers telle ou telle action
- de se doter d'un dispositif de suivi de ces objectifs : indicateurs, grille d'analyse, enquête, observatoire … qui convienne à tous et soit viable dans le temps
- de discuter des suites à donner aux projets après quelques années de mise en œuvre, sur la base d'une évaluation partagée des progrès réalisés.

Comment utiliser le référentiel pour faire vivre ce dialogue ?

Le point de vue de…

Jean DEY, 1er vice-président Aménagement durable et environnement, Conseil général de Seine et Marne

Lors du vote de son premier Agenda 21 en mars 2007, le Conseil Général de Seine et Marne s'était fixé comme objectif de rendre compte de sa démarche dans un délai de 3 ans.

A la fin 2008, les élus de la majorité ont validé le principe d'une modalité innovante d'évaluation, en répondant à une proposition du Comité 21 : il s'agissait d'adapter à l'évaluation d'un Agenda 21 local le dispositif de "concertation par les parties prenantes" habituellement proposé par cette association à des entreprises.
Plus de 70 documents clés sur l'Agenda 21, dont un **bilan évaluatif**, ont été transmis à un groupe de **parties prenantes** sélectionnés par le Comité 21 - comprenant des experts de niveau national et régional. Une trentaine de collaborateurs avaient contribué à la réalisation du bilan, sur la base du référentiel, lui donnant une rigueur méthodologique.

L'expression des experts, lors d'une mémorable matinée de travail en octobre 2009, a permis au Comité 21 d'établir une liste de 30 recommandations.
Avec le recul, on peut estimer que les 2/3 de ces recommandations étaient objectivés par un indicateur ou une question évaluative renseignés dans le Bilan.

Ce Bilan ayant permis de sortir les premiers résultats chiffrés de l'Agenda 21, j'ai pu les utiliser lors d'une réunion en Préfecture sur la territorialisation du Grenelle en novembre 2009 - et dans bien d'autres contextes depuis.

2. Les degrés de participation

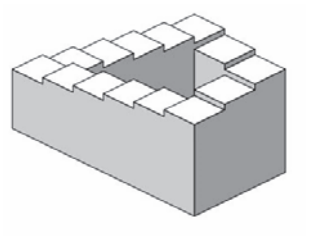

On distingue habituellement 5 degrés de participation, parmi lesquels on inclut généralement l'information, bien que cela ne soit pas unanimement partagé.

Niveau 1 - Information : Il ne s'agit pas d'un dispositif participatif en tant que tel, puisque qu'elle ne vise pas l'échange (pas de retour sur l'information donnée). On l'intègre cependant traditionnellement, parce qu'elle constitue un préalable indispensable à tout dispositif participatif (sans information, pas de participation !)

Les modalités des dispositifs d'information sont diverses et permettent d'atteindre des objectifs différents selon les collectivités.

La Ville de Bordeaux a mis en place un lieu dédié à l'éco-citoyenneté et au développement durable avec la maison éco-citoyenne mobile, puis fixe, qui fait office de centre ressource sur le développement durable (information, débats).

La Commune du Bouscat, a mis en place des réunions publiques d'information, au lancement de la démarche, et à l'issue d'une phase de participation, afin de fournir un retour sur les éléments recueillis dans ce cadre.

La Ville de Salles a mis en place des réunions publiques qui permettaient d'informer un public large sur la démarche lancée par la ville et de mobiliser les citoyens intéressés pour le travail réalisé en atelier.

Niveau 2 - Consultation : Il s'agit d'entendre un avis sur un sujet. Si cela ne présage pas de la prise en compte effective de la position émise, un espace existe pour une remontée des avis des parties prenantes sur un sujet proposé par la collectivité.

Les outils permettant de mettre en œuvre de la consultation sont très divers, puisqu'il ne s'agit pas tant de l'outil que de l'utilisation qu'on en fait. Cependant, le questionnaire se prête particulièrement bien à un exercice de consultation, puisqu'il ne permet pas l'échange en tant que tel, mais plutôt le recueil d'une parole, d'un avis. De même pour les « boites à idées ».

Cependant, on peut aussi constater que la réunion publique, le blog, les groupes de travail, les instances institutionnalisées de participation peuvent également donner lieu à une consultation du public.

La communauté de communes du Nord Libournais a ainsi mis à disposition un « arbre à vœux » permettant de recueillir les idées des habitants sur l'Agenda 21 en élaboration.

Lors de la construction du diagnostic, le Conseil général a mis en place des réunions publiques visant à rendre compte de la démarche, de ses résultats et des orientations priorisées en interne, afin de recueillir un avis des participants sur cet avancement

Niveau 3 - Concertation : Il s'agit de construire un échange qui permette de faire évoluer un projet. Dans ce cas, c'est l'échange d'idées et d'arguments qui fonde les allers-retours et la prise en compte des points de vue des parties prenantes.

Les dispositifs permettant la concertation, sont plutôt des dispositifs « fermés » (petit nombre de participants) : groupes et ateliers de travail, instances institutionnalisées, même s'il peut également s'agir de réunions publiques. De la même manière que pour la consultation, ce n'est pas l'outil qui définit le degré de participation, mais l'utilité et le sens qui lui est donné (et qui se traduit dans l'organisation du dispositif et les suites qui lui sont données).

Ainsi, les réunions publiques menées par le Conseil général dans le cadre de l'évaluation ont créé l'occasion d'échanger sur les actions de l'Agenda

21 et leurs effets. La rencontre avec les acteurs locaux (répartis en sous-groupes) a permis d'alimenter l'élaboration de l'Acte 2 de l'Agenda 21.

Les ateliers participatifs de la Ville de Carbon-Blanc visent à faire émerger des idées sur le diagnostic pour le passage à la définition de la stratégie et faire émerger des idées d'action.

De même que pour la concertation, la co-construction renvoie plutôt à des dispositifs « fermés » (petit nombre de participants).

Les réunions publiques organisées par la Ville de Salles ont permis de faire émerger environ 500 idées d'actions, qui ont été triées et hiérarchisés et sélectionnées au sein même de ces réunions. La décision finale appartenant à la délibération municipale.

La Commune de Mérignac a ainsi mis en place un comité externe, qui élabore avec les services de la mairie les indicateurs d'évaluation du second plan d'action. Le groupe de travail est parti d'une feuille blanche et définit les indicateurs.

Niveau 4 - Co-construction : Il s'agit d'élaborer un projet de manière partagée. Dans ce cas, le projet n'est pas élaboré, puis soumis à discussion, mais construit dès le départ avec les citoyens. La définition du projet fait également partie de la discussion.

Le Conseil général de la Gironde a mis en place un panel citoyen, afin de bénéficier d'un avis citoyen, dans le cadre de l'évaluation du premier programme d'action. Cet avis constitue la réponse à l'une des questions évaluatives.

Niveau 5 - Co-décision : Il s'agit de partager le pouvoir final de décision, avec les parties prenantes, par exemple à travers des instances décisionnaires ouvertes.

La codécision se concrétise par des groupes de travail mixtes, incluant des membres décisionnaire de la collectivité : c'est ainsi que la décision peut être partagée au sein des groupes de travail, par thématique ou généralistes (comité de pilotage par exemple).

La Ville de Blanquefort met régulièrement en œuvre des ateliers participatifs, ayant pouvoir décisionnels, sur différents sujets. Ces groupes de travail sont composés d'habitants et de services de la mairie, et les décisions qui en émanent sont acceptées d'office par le Conseil municipal.

La Ville de Bassens a par ailleurs ouvert à des acteurs institutionnels l'instance de pilotage décisionnel de l'Agenda 21, permettant ainsi de partager la prise de décision avec des parties prenantes extérieures à la commune.

Chaque degré de participation s'utilise selon les besoins, et selon les moments de participation. Il n'est pas forcément pertinent de faire de la co-décision tout le temps. Cependant, il est probable que ne mettre en œuvre que des démarches d'information ou de consultation est insuffisant. A minima, on peut s'attendre dans la construction d'un Agenda 21 à la mise en place de moments de concertation.

3. La participation, pour quoi faire ?

Les objectifs que l'on peut fixer à la participation diffèrent, selon les contextes, les volontés et les attentes de chaque collectivité. On peut identifier par exemple les objectifs suivants :

Recueillir un avis : il peut s'agir soit de soumettre une proposition sur laquelle on recueille un point de vue (pour / contre), ou encore de laisser un groupe de participants formuler un avis sur un sujet, à partir d'une « page blanche »

Exemple : un questionnaire, l'atelier citoyen du Conseil général, les Conseils de développement

Echanger des arguments : il s'agit de faire émerger du débat entre des participants (entre experts et citoyens ou entre citoyens…) et de laisser la place à l'expression des dissensus, ce qui peut permettre par exemple de mieux comprendre un problème (quelles sont les raisons pour lesquelles une partie de la population est « pour » ou « contre »), et les enjeux sous-jacents.

Exemple : les ateliers et groupes de travail, les débats publics, les écolos-café de Blanquefort…

Faire émerger des idées : il s'agit de mettre à profit la participation et sa dimension « créatrice » pour bénéficier de nouvelles idées, par exemple pour un plan d'action

Exemple : l'Arbre à vœux de la Communauté de communes du Nord Libournais, l'Appel à idées durables de la Teste de Buch, l'appel à idées Cré'action de Gujan-Mestras, l'esplanade des idées et la campagne Envie d'actions du Conseil général.

Prendre une décision : la prise de décision est l'enjeu du dispositif participatif.

Exemple : les comités de pilotage participatifs (Bassens, Canéjan, Eysines, Mérignac), les ateliers participatifs de Blanquefort, les réunions publiques « de validation » de Salles.

Agir ensemble : il s'agit de passer par l'action concrète avec des habitants, pour mettre en œuvre le développement durable : qu'il s'agisse d'utiliser l'action pour sensibiliser, ou de soutenir les initiatives des habitants, c'est l'action concrète qui est au cœur.

Exemple : les Ateliers de cuisine développement durable du Bassens, l'Appel à projets « espaces verts » d'Artigues-près-Bordeaux, les familles pilotes (Artigues-près-Bordeaux, Communauté de communes de l'Estuaire, Pessac), le GM21 de Gujan-Mestras, le groupe de citoyen volontaire de Floirac…

4. Les citoyens, c'est qui ?

Au-delà du degré de participation, on distingue également un nombre important de publics qui peuvent être visés par les démarches participatives. Les catégories de publics ne sont par ailleurs pas « homogènes » et sont composées de sous-groupes : ainsi, les acteurs institutionnels sont à la fois des représentants de l'Etat, des représentants des autres collectivités territoriales, concernés ou non par le projet Agenda 21, concernés par une thématique ou par un territoire en particulier.

En déclinant l'ensemble des acteurs, on parvient au graphique suivant.

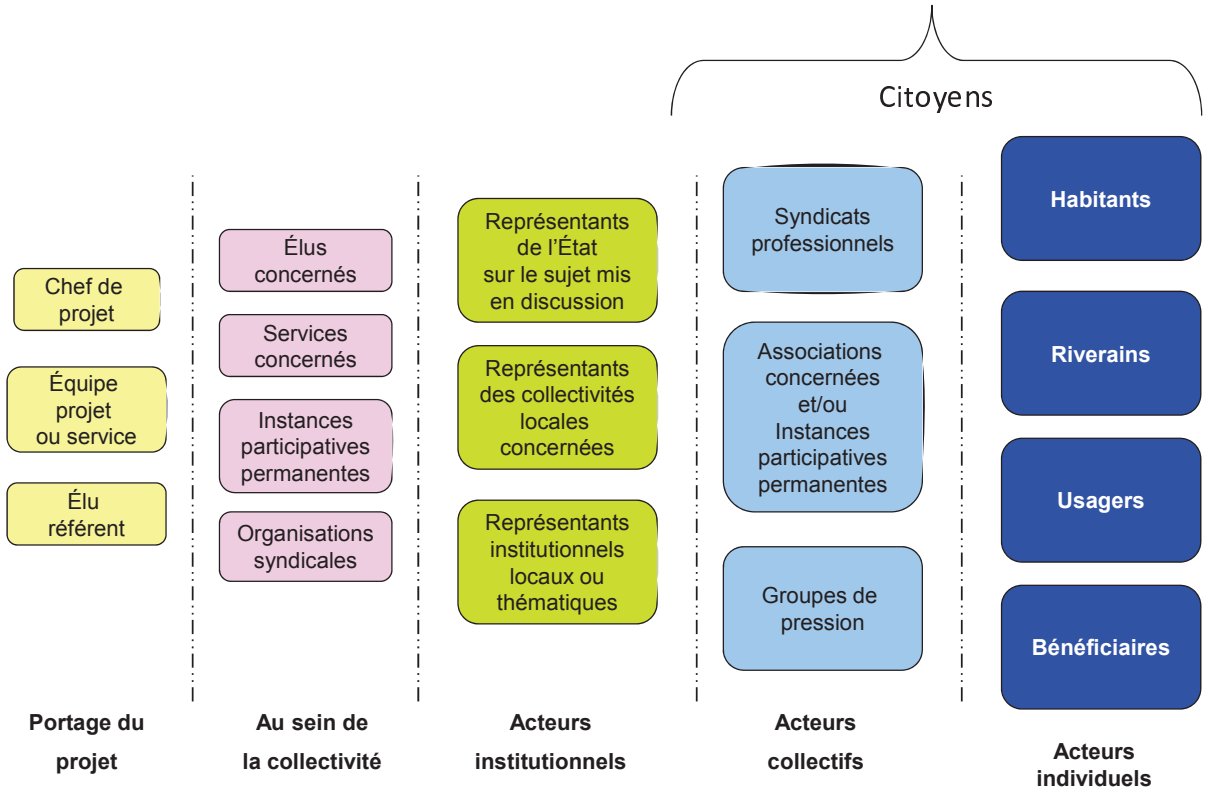

Source : CG94 et CG33

De gauche à droite sont placés les acteurs les plus souvent éloignés de la participation. Il n'existe pas de hiérarchie entre les acteurs à associer. De plus, la mobilisation des acteurs individuels, n'implique pas forcément l'implication des acteurs collectifs ou des acteurs institutionnels (voir même des autres acteurs de la collectivité).

Comme pour les degrés de participation, la définition des parties prenantes à associer se choisit en fonction des attentes au regard de la participation attendue pour l'élaboration ou la mise en œuvre du projet territorial de développement durable.

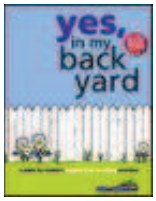

Les résultats de la participation seront différents selon le public associé (des experts ne tiennent pas le même discours et ne le diront pas de la même manière que des associations de défense de l'environnement ou que des riverains). L'intérêt étant dans la confrontation et la rencontre des idées et des intérêts, il est souhaitable de favoriser les espaces de croisement des parties prenantes.

5. La participation, c'est quand ?

Tout le temps ! La participation doit être un réflexe constant.

Cependant, elle devrait se mettre en place en amont de la décision (finale) : si toutes les décisions sont prises et que plus rien ne peut bouger, il est inutile d'organiser des espaces de participation. Néanmoins, le laps de temps avant la décision est très variable.

Ainsi, la Commune de la Teste de Buch a choisi de partir d'une page blanche avec les citoyens et donc d'organiser la participation, très en amont dans l'élaboration du projet territorial Agenda 21 (dès le démarrage du diagnostic). A l'inverse, la Ville de Blanquefort a opté pour une stratégie visant à présenter des éléments très concrets aux habitants, afin de ne pas se présenter « sans rien » : la participation a trouvé sa concrétisation dans la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

Enfin la participation peut à la fois permettre d'élaborer, de compléter ou de valider un diagnostic, selon le moment auquel elle intervient.

La participation des parties prenantes est un puzzle à quatre dimensions, qui se construit sur-mesure selon les besoins et les attentes de chaque collectivité. Il n'existe pas de solution parfaite ou idéale en soi. Chaque collectivité doit définir à chaque moment de l'Agenda 21 : les objectifs, le degré de la participation et le public qu'elle souhaite associer.

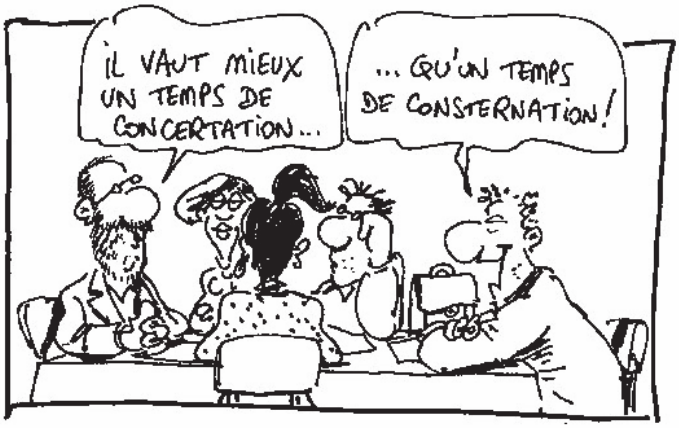

6. Leviers et conditions de « réussite » : comment font les collectivités girondines ?

La « réussite » d'une démarche participative repose sur plusieurs éléments, qui varient en fonction des objectifs attribués au cas par cas. La réussite peut ainsi reposer sur le nombre de participants, et / ou sur la qualité de la production et / ou sur les impacts pour les participants et / ou le projet territorial. Pour chaque démarche, les objectifs qui sont fixés déterminent les critères à partir desquels on peut juger de la réussite.

6.1 Les indispensables...

Un portage et une volonté politique (réelle)

Le premier facteur de réussite est évidemment le **portage et la volonté politique réelle et forte** de mettre en œuvre la participation citoyenne. Sans volonté politique réelle dans les actes et partagée par l'exécutif, aucune participation constructive ne peut être mise en place. Ceci nécessite pour les élus d'accepter de se mettre en position d'apprendre par la participation (« ils ne savent pas tout », et la participation leur permet de « s'instruire au contact des habitants […] ») et cela doit résulter d'une volonté réelle de « partager ».

> *La mobilisation ne peut exister que si l'implication des élus est affirmée tout au long de leur action municipale et plus particulièrement de mise en place d'un Agenda 21 (…). Il faut éviter une sorte de spécialisation d'un élu au développement durable, c'est l'affaire de tout le monde. Il faut le décliner et le distribuer dans l'ensemble des délégations de la mairie.*
>
> ***Bernard Junca, 1er adjoint chargé de l'urbanisme et du développement durable, Le Bouscat***

Ainsi, à Pessac, la participation est l'un de piliers de la mandature. Concrètement, il s'agit de mobiliser la participation dans un maximum d'actions de l'Agenda 21 (85% des actions du premier programme d'action ont fait l'objet d'un échange).

De même à Bordeaux, la participation citoyenne pour l'Agenda 21 faisait partie des engagements de la mandature avec le projet social et urbain.

Cette volonté nouvelle passe par ailleurs par un apprentissage de nouvelles manières de faire, qui permettent une écoute et un partage véritable entre les élus et les citoyens.

Apprentissage et compétences

La participation citoyenne nécessite des compétences, et donc des apprentissages pour les acquérir :

La participation nécessite un changement de posture : la manière d'investir cette nouvelle posture se travaille. Pour les élus, il s'agit d'apprendre à écouter (et non convaincre) ; pour les services et experts techniques, il s'agit de remettre en question le rôle de sachant ; pour les citoyens, il s'agit de construire son avis et faire entendre son point de vue dans une perspective constructive

- **L'animation de la participation ne s'improvise pas** : limiter les phénomènes de leadership, motiver et soutenir les plus timides, traduire les propos des participants sans les transformer, permettre l'expression des dissensus et le passage du « chaier de doléance » au « cahier des charges » pour le projet débattu… ce sont autant d'enjeux de la participation qui nécessitent des compétences méthodologiques et techniques. Quel que soit l'animateur, il doit disposer de ces compétences

- **Le développement durable nécessite des connaissances** : pour l'ensemble des parties prenantes, il s'agit de prendre du recul vis-à-vis du quotidien pour se projeter dans la construction d'un projet pour l'avenir. Au-delà de la compréhension des enjeux, ce recul nécessaire est aussi un effort intellectuel qui s'apprend et s'accompagne.

Du côté de la municipalité, [l'objectif] est d'enrichir les connaissances qu'elle a de son territoire, un élu, comme n'importe quelle personne n'a pas la science infuse et le citoyen, l'habitant est là pour participer au développement de son territoire.

Thierry Chevereau, Conseiller municipal de Salle, Référent Agenda 21

Ainsi, un certain nombre de collectivité mettent des documents à disposition des participants : à Branne, c'est pendant les réunions de la commission extra-municipale Agenda 21 que les participants reçoivent des documents, de même qu'à Saint-Aubin de Médoc, où les participants reçoivent un « livret de participation ». Dans le cadre de son questionnaire, la Ville du Taillan-Médoc a réservé une partie à l'explication de ce qu'est le développement durable et un Agenda 21.

Instaurer une relation de confiance

La réussite de la participation et son inscription dans la durée repose sur la création d'une relation de confiance avec les participants. **Cela passe notamment par l'instauration de règles du jeu claires**, définissant ce qui est discutable et ce qui ne l'est pas (les contraintes légales, les contraintes budgétaires…), la manière dont les éléments issus de la participation seront pris en compte ou non, et les modalités de la restitution auprès des participants sur les suites de leur participation.

Chacun sachant connaissance son rôle et sa place, les déceptions et les frustrations sont limitées : des règles du jeu clairement établies au départ sont plus facilement acceptées par tous. Elles peuvent également être co-construites.

La démarche de la Ville de Salles a ainsi débuté par la rédaction d'une charte de bonne conduite et d'un règlement de fonctionnement

Une relation de confiance passe également par une **transparence optimale sur les documents produits** dans le cadre de la participation. Ainsi, le Pays des Landes de Gascogne et la Commune de la Teste de Buch ont fait le choix de mettre à disposition de tous les citoyens, les documents produits dans le cadre de la concertation, sur le site Internet de la collectivité.

Il faut faire des retours, pour dire que les consultations ne sont pas un simple exercice de style, mais qu'elles servent vraiment à quelque chose. Et c'est aussi aux élus, peut être de communiquer sur la relation qu'ils peuvent avoir entre la société civile et eux, et montrer qu'ils tiennent compte de nos remarques, des idées émises lors de ces réunions.

Christophe Croisant, Chef d'entreprise et membre du Conseil de développement du Pays de la Haute Gironde

Le choix retenu par la Ville de Mérignac est de son côté de rendre compte régulièrement de l'avancement de la démarche Agenda 21 dans le cadre du forum annuel dédié.

La confiance passe également sur le fait que **chaque participant puisse « retrouver sa pierre » dans les éléments finaux.** Les éléments de la participation doivent être utilisés, et ils doivent être rendus visibles dans les productions.

Enfin, une relation de confiance ne peut s'établir que dans la réciprocité. Elle implique également que les citoyens et les participants ne pas se méfient pas d'emblée de toute démarche qui peut leur être proposée.

Il faut impérativement que le participant puisse retrouver la pierre à l'édifice…

Brigitte Miziak, Maire de Marsas, Vice-présidente Pays de Haute-Gironde en charge du développement durable, de la culture et des TIC

La communication et la valorisation

La communication est un élément clef de la réussite d'une démarche participative. Elle permet d'abord de mobiliser les participants. Pour cela, elle nécessite d'être réfléchie et ciblée : on ne touche pas le même public par le journal municipal, la presse locale ou le site Internet. La presse locale est généralement considérée comme le meilleur vecteur de communication. Mais il est moins facile à mobiliser que le magazine institutionnel.

Il est parfois délicat de travailler avec la presse locale : comment l'intéresser à l'Agenda 21, comment s'assurer que les messages seront bien transmis, comment « s'accorder » sur les informations pertinente.

Il faut avoir le souci de « comment le message est reçu et comment il est envoyé ». Il faut toujours avoir ce souci, pour que les gens soient toujours au même niveau de compréhension. Parce que quand on comprend ensemble, on travaille aussi ensemble.

Hervé Gillé, Conseiller général, délégué transversal du Président au développement durable, Plan Climat et Responsabilité sociétale

Par ailleurs, **la communication permet également de valoriser les expériences et donc les participants**, en donnant à voir les résultats. C'est une des conditions pour que les gens reviennent participer.

Blanquefort dispose dans la ville, des éléments d'information sur les actions mises en œuvre, au lieu même où l'action se produit, avec des panneaux « ici développement durable ». Ainsi, l'information parvient au passant, au moment et à l'endroit où il s'interroge sur ce qu'il voit.

Le Pays Haute-Gironde a mobilisé un maximum de supports de communication possible pour faire connaitre la démarche participative (d'autant plus nécessaire que l'institution est peu connue du grand public) : presse institutionnelle (des différents niveaux), sites internet, panneaux lumineux, événements et manifestations fréquentés par les citoyens.

De même, la Ville de Bègles a multiplié les supports : plaquettes dans des manifestations et auprès des personnes relais, courriers ciblés, communication site Internet, presse, journal spécifique, boitage, plaquette dans les lieux publics, flyers, site web.

Les modalités de communication doivent par ailleurs tenir compte (et contre balancer) **la dimension « bavarde » de l'Agenda 21** : une communication ludique et/ou décalée peut « donner l'envie » de participer. La collectivité peut également favoriser (ou s'appuyer sur) le bouche-à-oreille qui est une modalité importante de mobilisation des citoyens (fait la preuve que ça marche).

Artigues-près-Bordeaux mobilise les familles pilotes volontaires pour mettre en œuvre l'action, mais également pour témoigner auprès d'autres citoyens sur l'expérience, en complément d'un film réalisé sur la démarche.

Prendre son temps

La participation citoyenne prend du temps, parce qu'elle nécessite une maturation sur les sujets, qui par définition est progressive.

Au-delà de la formation et de la mise à disposition d'éléments de compréhension, une participation optimale des citoyens doit donc tenir compte du temps nécessaire à l'appropriation des sujets et la construction d'une réflexion.

Je dirai qu'il faut faire un marathon, [l'Agenda 21], c'est sur la longueur. Il ne faut pas hésiter à des moments à aller sur des choses simples, en attendant il y a des projets plus lourds qui se mettent en place, recommencer la sensibilisation, toujours garder la foi et le dynamisme, mais en étant un marathonien. Le sprinter ne tient pas la route sur un Agenda 21.

Céline Cabon, Chef de projet Agenda 21 à la communauté de communes de l'Estuaire

Cependant, ceci ne se fait pas au détriment du projet, mais est intrinsèque au projet.

Evaluer et rendre compte

Dans le cadre de l'Agenda 21, la participation citoyenne est un processus progressif qui s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue. Mettre en place une démarche toujours plus ambitieuse nécessite déjà de connaitre les résultats, les forces et les faiblesses de ce que l'on a fait.

En cela, l'évaluation doit être une démarche constante. Elle répond à plusieurs enjeux : produire de la connaissance sur une démarche publique, améliorer son projet politique et son action (la rendre plus pertinente, plus utile, plus efficace, plus efficiente, plus cohérente), mais également rendre compte de l'action publique. L'évaluation contribue ainsi au débat démocratique et concerne donc l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi elle gagne à être participative !

Ce n'est d'ailleurs pas autrement que le Conseil régional de Rhône-Alpes conçoit l'évaluation : **« Considérant que le citoyen est toujours le destinataire final des politiques publiques, dont il est également en quelque sort le financeur, en tant que contribuable et le commanditaire en tant qu'électeur, la Région Rhône-Alpes reconnait en effet la légitimité des citoyens à être associés à l'évaluation des politiques publiques. »**

6.2. Ça peut aussi aider...

Une implication des services et des techniciens

L'implication de l'ensemble des services de la collectivité peut également constituer un facteur facilitant pour la réussite de la démarche participative. La participation peut être déstabilisante pour les techniciens, qui peuvent être plus frileux que les élus sur ce point. De la même manière, la mise en place de démarche participative nécessite un apprentissage des services et des techniciens sur de nouvelles manières de faire pour mettre en œuvre une écoute et un échange véritable en acceptant que celui-ci puisse impliquer un changement des « habitudes » dans la réalisation et la gestion..

Pour la ville de Bordeaux, une coordination avec l'ensemble des services de la Ville a été mise en place afin d'éviter les doublons et les incohérences entre les démarches des différents services. Les démarches participatives sont également mutualisées.

Du côté d'Ambarès-et-Lagrave, ce sont l'ensemble des services qui ont été mobilisés dans la mise en œuvre de dispositifs participatifs, permettant ainsi une plus forte mobilisation de l'ensemble de la collectivité dans une démarche commune et transversale. C'est également le cas pour Cadaujac, qui implique l'ensemble des services dans la démarche participative

Un contexte local favorable

La démocratie participative relève quasiment exclusivement d'une politique de l'offre, c'est-à-dire d'une démarche descendante, et très rarement d'une démarche ascendante. Pour autant, il serait trop simple de partir du principe que s'il n'existe pas de demande « constituée » ou « audible », c'est qu'il n'existe pas de demande tout court. La participation est une demande sociale de plus en plus forte.

Cependant, on constate généralement que les dispositifs participatifs « prennent » plus facilement lorsqu'ils sont implantés sur un « terreau favorable », c'est-à-dire dans un territoire où une culture du collectif (ou une culture associative) préexiste. La culture participative s'inscrit donc dans un cercle vertueux qui s'autoalimente.

A Pessac, 60 instances de concertation ont été recensées. A Artigues-près-Bordeaux, le souhait de jouer en transparence, permet de passer plus facilement d'une dimension individuelle à une dimension collective de la participation.

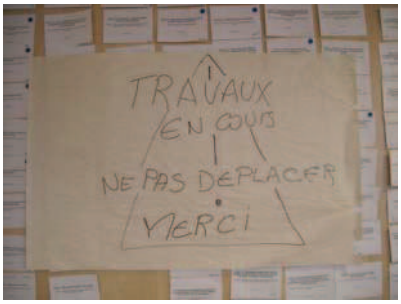

7. Difficultés et solutions pour y remédier…

La mise en œuvre de démarches participatives, parce qu'elle est complexe, peut encourir plusieurs limites… il existe plusieurs façons d'y remédier…

7.1 "Ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent…"

Extrait de solutions apportées par les collectivités girondines :

- *On ne cherche pas à faire venir tout le monde, on part du principe que ce qui viennent sont les « bonnes personnes » et qu'ils sont le premier pas vers un effet boule de neige.*
- *On diversifie les modalités de participation, en inventant une participation à la carte : tout le monde peut trouver une façon de participer qui lui convient !*
- *On essaie de multiplier les fils et de les tirer dans tous les sens.*
- *On cherche à articuler la communication « institutionnelle » avec la communication « de projet ». Même si ce n'est pas toujours facile, parce que les deux formes répondent à des logiques et des cultures différentes.*
- *On joue sur la proximité, géographique et thématique : en allant au plus près des gens, chez eux, mais aussi sur les sujets qui les intéressent. Il faut trouver les portes d'entrée concrètes et thématiques qui vont permettre de mettre un pied dans la porte pour toucher les gens.*
- *On mobilise des rendez-vous bien identifiés, déjà fréquentés par les citoyens (fêtes locales, marchés…).*
- *On compte sur le bouche-à-oreille et sur l'approche « par les pairs ». Les rapports de proximité (voisins, amis, famille) sont les méthodes de communication et de diffusion les plus efficaces.*
- *On travaille sur les modalités d'animation qui doivent être ludiques. On trouve d'autres manières d'organiser les réunions.*
- *On essaie d'allier la forme et le fond dans l'organisation de la participation : on porte un message aussi dans la manière de faire.*

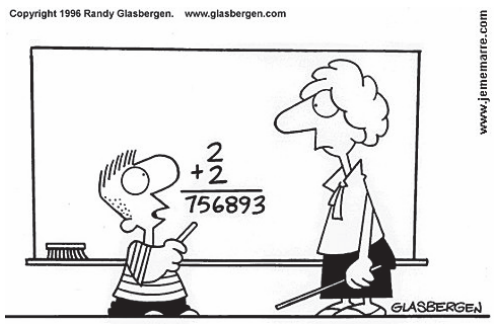

Dans un monde toujours plus complexe, parfois les vieilles questions ont besoin de nouvelles réponses…

- *On trouve des animations qui intéressent les enfants : s'ils viennent sur le stand, on pourra toucher les parents.*
- *On met des choses en place pour les habitants, en les mettant au cœur de l'action.*
- *On est modeste dans nos attentes : on ne peut pas croire qu'on va intéresser tout le monde à tout !*
- *On est ambitieux, même sans vouloir tout faire, tout de suite, on ne se fixe pas de limites a priori.*

7.2. "... et ils se démobilisent entre les moments participatifs"

Extrait de solutions apportées par les collectivités girondines :

- *On essaie de combler les vides, de ne pas avoir de temps mort, sans participation, ou sans aucun retour sur ce qui se passe pour l'Agenda 21.*

- *On ancre la participation dans des actions de long terme, des démarches pérennes. On évite le « one shot » : la participation s'inscrit dans une démarche et pas dans un dispositif*

- *On construit les démarches pas à pas, en impliquant les gens dès le départ et à toutes les étapes.*

- *On ancre la participation dans un projet global. Du coup, les gens comprennent mieux la cohérence de l'ensemble.*

- *On essaie de ne pas « sur-mobiliser » les gens : on mobilise des instances existantes, plutôt que d'en créer de nouvelles. Quitte à les élargir et modifier un peu leur mission ou leur composition.*

- *On a créé une instance centrale de la participation, qui est l'outil majeur autour duquel s'articule l'ensemble de la démarche participative de l'Agenda 21*

- *On dit aux gens que ça va servir, et à quoi. On fait en sorte que les gens se retrouvent dans les éléments finaux (les éléments de la construction doivent être présents dans les éléments finaux). Il n'y a rien de pire pour les participants que l'impression que leur engagement ne sert à rien.*

- *On dit merci aux gens en fin de démarche. Ça fait partie de la relation de confiance et de la valorisation de leur travail. Si on ne valorise pas leur investissement, ne serait-ce qu'en disant merci, pourquoi reviendraient-ils ?*

- *On crée de la cohérence entre les démarches participatives du territoire, en mutualisation les éléments recueillis dans les différentes démarches (y compris par les partenaires), ou en utilisant les mêmes dispositifs participatifs.*

7.3. "La valeur ajoutée de la participation est un peu limitée "

Extrait de solutions apportées par les collectivités girondines :

- *On a souhaité réduire le nombre de participants aux réunions pour gagner en contenu et en profondeur des échanges (plus de temps pour de véritables échanges)*
- *On prépare et on formalise les modalités de discussion très en amont. En préparant, on gagne en profondeur.*

- *On utilise une porte d'entrée concrète, pour monter ensuite en généralité et aborder des sujets de fond. Les deux ne sont pas contradictoires !*
- *On entre dans le débat par des thématiques très générales, par exemple en initiant le débat à partir d'un film.*

- *On crée les conditions pour que les participants apportent un avis éclairé. On leur donne des clefs de compréhension (écrites ou orales, en amont ou lors de la réunion), qu'il s'agisse de réunions publiques ou de groupes plus restreints.*
- *On met à disposition des éléments de compréhension généraux, mais aussi sur la démarche pour que les personnes qui intègrent la démarche « en cours de route » (ou qui suivent de plus ou moins loin) disposent de la même « base documentaire » que les personnes totalement impliquées.*
- *Si l'institution n'est pas prête, il ne faut pas la brusquer et ne pas être trop ambitieux.*
- *On essaie d'aller le plus loin possible, pour mettre notre ambition à hauteur des enjeux… C'est-à-dire haut !*

7.4. "La collectivité est parfois un peu seule pour agir..."

Extrait de solutions apportées par les collectivités girondines :

- *On cherche à soutenir et favoriser les initiatives des citoyens en matière de développement durable, parce l'objectif c'est d'initier ou conforter des pratiques durables.*
- *On s'appuie sur les partenaires, on essaie de créer des dynamiques, parmi les acteurs… (partenaires institutionnels, associations, monde économique…), parce que la collectivité ne peut pas tout faire.*
- *On travaille en inter-territorialité : on met en commun la participation et ses résultats avec le Pays, les communautés de communes, les communes, pour créer de la cohérence.*

8. Comment s'y prendre ? Trucs et astuces

La question du « comment » renvoie aux outils et aux dispositifs qu'il est nécessaire de mobiliser pour atteindre les objectifs fixés. Cela renvoie à une question principale, et une multitude de sous-questions.

8.1. Quel(s) outil(s) mobiliser ?

La première question à se poser, une fois les attentes et les besoins définis est celle de l'outil le plus adapté.

Une réunion publique ne permet pas la même chose qu'un atelier citoyen, qu'un questionnaire ou que des groupes de travail. Un dispositif pérenne ne permet pas la même chose qu'un dispositif ponctuel, il ne mobilisera pas le même public, ni le même nombre de participants.

Parmi la très grande diversité d'outils, on peut citer 7 grandes familles.

- La famille des questionnaires
- La famille des réunions publiques
- La famille des débats publics
- La famille des groupes de travail
- La famille des « relais bénévoles »
- La famille des instances institutionnalisées (Conseil de développement, Conseils de quartiers, Conseils des jeunes, Conseils des sages, Commissions extra-municipales)
- La famille des comités de pilotage

Aucun outil ne sera parfaitement prêt à l'emploi. C'est pour ça que se pose de nombreuses sous-questions, qui permettent de réfléchir à la mise en place de l'outil (à se poser avant…)

- Avant la démarche : Combien de participants doit-on attendre ? Comment les mobiliser ? Quand doit-se dérouler la participation, au regard du calendrier de décision ? Combien va coûter le dispositif (repas ? prestataire ?)
- Pendant la démarche : Qui anime ? Combien de temps dure la réunion ? Comment se répartit le temps (prévoir une feuille de route) ? Dans quel lieu les rencontres se dérouleront-elles ?
- Après la démarche : quelle sera l'utilisation des résultats ? quelles sont les modalités de restitution ?

La mise en œuvre d'une démarche participative amène des réflexions et des questions, auxquelles chaque décideur apporte une réponse sur mesure, en fonction du contexte et des fondements qui soutiennent la mise en œuvre d'une démarche participative.

Les dispositifs et les méthodologies de participation ne sont ni bons ni mauvais en eux-mêmes. C'est la manière dont ils sont utilisés qui les rend plus ou moins performants. Par ailleurs, parmi une palette d'outils envisageables, certains demandent un calendrier spécifique, une mobilisation de moyens humains ou financiers importants, des compétences particulières… Si ces moyens ne sont pas disponibles, les mettre en place malgré tout, c'est courir le risque d'un « échec ».

Ainsi, chaque démarche nécessite de se poser la question de l'objectif à atteindre : à quoi doit servir la participation, avec qui, avec quels moyens, où, quand, comment et pourquoi ? C'est le « QQOQCP ».

	Pourquoi ?
Qui ?	
Quoi ?	
Où ?	
Quand ?	
Comment ?	

8.2. Comment faire pour que tout le monde vienne ?

L'ambition d'un Agenda 21 est l'occasion pour les participants de se décentrer de leur quotidien pour penser à long terme, pour l'ensemble du territoire. Dès lors, on peut considérer que les personnes mobilisées sont « les bonnes personnes ». L'enjeu n'est plus tant de rechercher une représentativité statistique, que de réduire au maximum toutes les barrières possibles à « l'entrée » dans la démarche participative (cf. infra : limites et conditions de réussite).

Représentativité versus diversité…

La question de la représentativité du public trouve une réponse statistique, à travers certaines méthodes, telles que le sondage. Il s'agit de constituer un échantillon de personnes qui soit un « modèle réduit » de la population d'un territoire, c'est-à-dire qui présente les mêmes caractéristiques. Deux méthodes coexistent pour établir un échantillon statistiquement représentatif : la méthode de la sélection aléatoire (loi des grands nombres) et la méthode des quotas.

La méthode des quotas est généralement utilisée. L'enjeu est donc de choisir les bonnes catégories sur lesquelles faire reposer la représentativité statistique. Généralement, on utilise *a minima* le genre, la tranche d'âge, la catégorie socio-professionnelle et l'opinion politique, mais selon le sujet, les catégories sont à adapter.

Les enjeux de la représentativité des publics, ou *a minima* de leur diversité, est une question récurrente pour tout dispositif participatif. Cependant, **la représentativité est une question « sans fin »**, puisqu'il existe un nombre infini de catégories de participants potentiels. Parmi catégories les plus évidentes, on peut citer :

- Genre
- Age
- Activité professionnelle
- Etat matrimonial
- Etat parental
- Revenus et patrimoine
- Opinions politiques
- Origine géographique
- ...

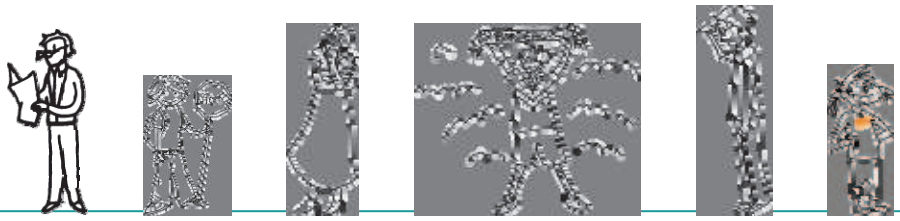

S'assurer de la représentativité statistique d'un échantillon nécessite d'une part un nombre élevé de participants, afin de s'assurer que les personnes des différentes sous-catégories soient suffisamment nombreuses. Généralement, on choisit un échantillon de 1000 personnes, parce qu'il constitue le seuil à partir duquel on obtient des résultats suffisamment fiables. Cependant, une marge d'erreur persiste quelle que soit la rigueur avec laquelle l'échantillon est constitué. De plus, ne répondent jamais que les personnes acceptant d'être interrogées, ce qui constitue un énorme biais dès lors que l'on traite de sujets complexes. Et le développement durable est un sujet complexe...

La communauté de communes du pays de Pellegrue a souhaité maximisé le taux de réponse à son questionnaire en l'envoyant par courrier à tous les habitants (distribution dans toutes les boites-aux-lettres). Le taux de réponse n'est cependant jamais maximal. Mais les répondants ont ainsi pu être invités à la suite de la démarche participative.

Etant donné le nombre de personnes nécessaire pour constituer un échantillon statistiquement représentatif, **la participation ne peut être que limitée dans le temps et dans la complexité**. Il serait extrêmement coûteux de réaliser des entretiens individuels d'une heure ou plus avec 1000 personnes. De plus, il est difficile de créer le débat entre 1000 personnes (au-delà du fait de parvenir à les mobiliser). Les démarches participatives ne font donc quasiment jamais appel à des citoyens «statistiquement représentatifs ». On préfère habituellement gagner en profondeur dans les échanges et production d'avis ou d'idées.

Cependant, ce n'est pas parce qu'on ne recherche pas la représentativité statistique à tout prix qu'on ne doit pas s'intéresser à tous les types de populations, et ne pas rechercher la diversité des publics.

Certaines populations sont encore plus difficiles à toucher que d'autres : généralement les publics jeunes, les publics en situation de précarité (ou d'exclusion). Mais toutes sortes de barrières peuvent limiter la participation des publics :

- La question de la légitimité et de l'autocensure (capacité à prendre la parole, confiance dans son point de vue, jugement de valeur ou réprobation des prises de position décalées)
- Les questions organisationnelles (horaires de travail, garde d'enfants, éloignement géographique)
- Les questions matérielles (passerelles ou traduction pour différents publics : non francophones, illettrés, personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental…)

Il n'est pas forcément possible de casser l'ensemble des barrières qui peuvent limiter l'accès à la participation. Cependant, il est nécessaire d'en avoir conscience et d'essayer de les abaisser (ou *a minima* de se poser la question de la présence de ces publics).

Une démarche « par public cible » peut parfois faciliter la mobilisation de certains publics : tout en recherchant à maximiser la diversité des publics touchés, la mise en œuvre de dispositifs spécifiques à certaines cibles peut accroitre les chances de toucher effectivement certaines catégories.

En mettant en place des démarches innovantes et sous des formes différentes on favorise la chance de toucher plus de monde : certains publics seront plutôt intéressés par un diagnostic photo (Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre), tandis que d'autres préféreront une conférence débat autour d'un film (Home - Canéjan). Des publics pressés préféreront répondre à un questionnaire en ligne (Gradignan), tandis que d'autres souhaiteront échanger sur un stand lors du salon du développement durable (communauté de communes du Sauveterrois ou Communauté de Communes du Créonnais), ou lors d'ateliers débats (Martignas-sur-Jalles et Saint-Jean-d'Illiac).

Dans les cas de dispositifs permettant de toucher un public « mixte » et varié, les modalités d'animation et d'intercompréhension des publics doivent également être travaillées.

Jouer la proximité

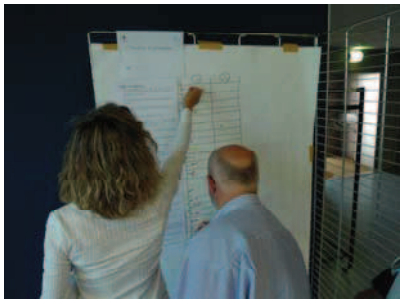

Si l'on souhaite toucher les gens, il est généralement plus facile d'**aller vers eux**, et de les **mobiliser sur leurs lieux de vie**. Dans les petites collectivités, cela semble plus facile, parce qu'il est humainement possible de se rendre dans les lieux de vie ou des lieux de passage (par exemple les centres-commerciaux, les ronds-points).

Cependant, pour les grandes collectivités d'autres astuces peuvent exister : A Bordeaux, la participation est organisée dans les quartiers, notamment via une maison de l'éco-citoyenneté mobile (pendant 2 ans). Pour l'évaluation de son premier programme d'action, le Conseil général a organisé 6 réunions publiques similaires dans différents territoires du département, sur le même modèle. Le Pays Haute Gironde s'est appuyé sur les élus des communes le composant pour relayer son questionnaire et recueillir ainsi plus de réponses. La communauté de communes du Vallon de l'Artolie a quant à elle privilégié la mise à disposition d'urnes de retour des questionnaires disséminées sur le territoire (15 urnes).

Il est ainsi important de **limiter toutes les barrières à la mobilisation des citoyens, notamment les barrières géographiques**. Le Pays des Landes de Gascogne et la Ville de Salles ont ainsi opté pour des ateliers « tournants ». Les ateliers thématiques du Pays réunissaient tous les mois pendant 10 mois les mêmes participants pour chacun des 4 axes de travail identifiés. Les participants étaient assurés d'avoir une ou plusieurs réunions organisées près de chez eux ainsi, les temps et frais de transports étaient distribués entre tous les participants.

Une autre stratégie peut également être de **s'appuyer sur les relais identifiés**, notamment les relais associatifs, ou les structures préexistantes à l'Agenda 21. Ainsi, la ville d'Eysines mobilise la médiathèque et son épicerie solidaire pour mobiliser et toucher les citoyens. De même pour la communauté de communes du Réolais, qui utilise les relais dans les structures éducatives pour toucher son public.

8.4. Une préparation rigoureuse

L'animation des dispositifs participatifs nécessite des compétences méthodologiques et techniques spécifiques. Le recours à un animateur professionnel peut être une solution, de même que la formation des techniciens, ou l'appui d'une structure associative du territoire, ou encore d'une autre collectivité. Le recours à un tiers crédible permet ainsi de s'assurer que l'animateur n'est pas juge et partie et peut également permettre une montée en compétence progressive en interne.

Si l'animation est assurée en interne, elle nécessite de bien définir le rôle des acteurs au départ : le chargé de projet - animateur doit investir une posture différente de sa posture habituelle. Une animation en binôme peut assurer une complémentarité bienvenue.

Ainsi, à Salles, les membres du groupe de pilotage (des habitants volontaires) ont été formés avant de mener la démarche participative aux principes et aux techniques d'animation. La méthodologie globale de travail a été définie et formalisée en amont.

L'animation par un tiers (neutre) est généralement préférable, notamment au démarrage d'une démarche participative, pour jouer le rôle de facilitateur, de maïeuticien de la parole, sans influence sur le discours des participants. Ce rôle, s'il est assuré par un membre de la collectivité nécessite un changement de posture, peut-être difficile pour un « débutant de la participation ».

La présence des élus peut à la fois marquer l'intérêt politique pour la démarche (et donc lui donner une crédibilité mobilisatrice) ou cristalliser des tensions (ou même faire émerger des questions hors-sujet). Il s'agit donc de trouver à chaque fois le bon équilibre et le curseur propre à chaque contexte.

Le déroulement de la réunion ne se fait pas au hasard. Il est nécessaire de savoir où l'on va, de gérer le temps, de savoir comment vont s'articuler les parties, à quels moments. Un filage peut être nécessaire. Une feuille de route est indispensable. Elle permet notamment de définir en amont le temps d'échange et de débat. Dans le cadre d'une réunion publique par exemple, le temps d'échange peut facilement déborder, et limiter les possibilités d'aborder tous les thèmes. Il est indispensable de planifier le temps nécessaire (et de s'y tenir !).

Par ailleurs, les éléments logistiques ne doivent pas être négligés : Combien de chaises et de tables faut-il prévoir ? Y a-t-il un micro, une sonorisation ? Faut-il arriver en avance pour préparer la salle ?

Enfin, il est important de **créer une certaine convivialité**, entre les participants et avec la collectivité. Ceci peut notamment passer par une collation, qui fait de plus partie de la considération que l'on porte aux participants.

Pour être sûr de penser à tout, et à temps, il peut être utile de préparer une check-list, indiquant qui fait quoi à quel moment : qui prévient les journalistes éventuels et combien de temps avant la réunion ? Si on lance des invitations, à quel moment faut-il les lancer ? De combien de temps a-t-on besoin pour que l'élu signe les courriers ? Y a-t-il un discours d'ouverture et de clôture ? Qui l'écrit ?

Cette check-list est bien sûr réutilisable et évolutive… Elle peut contenir les éléments suivants :

- **Citoyens**
✓ Invitations / recrutement
✓ Préparation des badges / chevalets
✓ Dossier du participant
✓ Inscription / récupération des coordonnées
✓ Envoi des comptes-rendus
✓ …
- **Intervenants**
✓ Choix et recrutement
✓ Briefing
✓ Gratification / remboursement de frais
✓ …
- **Membres de la collectivité**
✓ Invitation
✓ Discours d'ouverture
✓ Discours de conclusion
✓ …
- **Logistique et éléments matériels**
✓ Réservation et installation du lieu
✓ Disposition et accessibilité de la salle
✓ Sonorisation / lumière
✓ Chaises / table
✓ Signalisation
✓ Collation
✓ Matériel d'animation
✓ …

- **Presse**
✓ Choix de la presse invitée
✓ Invitation / briefing des journalistes
✓ Presse book
✓ …

Bonus : Les 7 controverses de la participation… Ce qu'en disent les acteurs girondins…

Une bonne démarche participative dépasse le degré d'information

Oui, mais l'information reste un préalable indispensable à toute démarche participative !

Une bonne démarche participative regroupe un nombre important de participants

Non, la qualité est plus importante que la quantité, mais la démarche doit cependant se poser la question de la participation du plus grand nombre de parties prenantes.

Une bonne démarche participative affiche une ambition raisonnable

Non, elle affiche une stratégie raisonnable dans une ambition déraisonnable : changer de société !

Une bonne démarche participative passe par un animateur extérieur ou un prestataire

Non, à condition que les rôles soient définis et expliqués, que l'animateur soit crédible dans la posture du tiers et qu'il dispose de l'expérience et du savoir-faire nécessaire.

Une bonne démarche participative coûte cher

Non, elle ne coûte pas cher, mais elle coûte ! et elle a de la valeur…

La participation constitue un risque pour les élus

Non, si elle est sincère, préparée et que les élus sont prêts à faire évoluer leur point de vue, c'est une opportunité formidable pour tout élu ambitionnant l'avenir de son territoire dans une perspective de développement durable.

La participation fait perdre du temps

Non, elle prend du temps, qui est inclus dans le temps du projet et permet d'en gagner en facilitant l'appropriation des projets.

Dans le cadre d'un Agenda 21, la participation citoyenne pose de nombreuses questions, auxquelles il n'existe pas de réponse unique ou définitive. Les stratégies participatives et les dispositifs à mettre en œuvre sont à définir en fonction des contextes, de la volonté politique et des attentes. Chaque démarche est alors une démarche sur-mesure, qui se pense dans une optique évolutive d'amélioration continue.

« Ce que nous devons apprendre à faire, nous l'apprenons en le faisant » - Aristote

Le Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde présente « les cahiers d'expériences girondines »

Panorama des Agendas 21 de la Gironde : expériences des collectivités girondines en Agenda 21 : caractérisation des Agenda 21 locaux en Gironde, présentation des démarches en cours (fiche expérience par collectivité), films de témoignages des présentation des acteurs girondins.
Sept 2009, actualisation avril 2011

Le guide pratique pour des manifestations responsables (2010) et les retours d'expériences des Manifestations responsables en 2011 : des acteurs témoignent de leurs démarches menés en 2010, en partenariat avec l'ADEME Aquitaine et l'Association Meduli Nature.
Novembre2010,complémentduguide pratique actualisé en mars 2010.
Voir la page dédiée et outils libres sur le portail gironde.fr
http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_35607/manifestations-responsables-en-gironde

La Santé environnementale : ce que peuvent faire les collectivités : cadrage des enjeux pour les collectivités, 39 témoignages sur 8 thématiques : mobilisation et participation ; qualité de l'air dans la construction des bâtiments ; nettoyage des espaces intérieurs ; rendre les enfants acteurs ; gestion des espaces verts publics et aménagements urbains ; urbanisme ; alimentation ; achats responsables.
Avril 2010
Voir la page dédiée et outils libres sur le portail gironde.fr
http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_41822/sante-environnement-les-collectivites-passent-aux-actes

Le cartable sain : Guide pour l'achat public de fournitures scolaires : élaboré avec l'ADEME Aquitaine après un diagnostic dans 11 établissements recevant des enfants, ce guide situe les enjeux de santé environnementale et de prévention des déchets liés aux fournitures scolaires et propose un argumentaire pour les marchés publics.
Juin 2011
Voir la page dédiée et outils libres sur le portail gironde.fr
http://www.moncartablesain.fr

Les centres sociaux et le développement durable : Le CDA21 et la Fédération des centres sociaux de Gironde ont initié un cycle de qualification des acteurs et d'échanges d'expériences. « Quand le développement durable s'invite et interroge les initiatives des centres sociaux » s'est mis en place autour de huit séances, thématiques ou générales. Objectif : revisiter les pratiques au regard des finalités du développement durable. Les actes restituent les témoignages des acteurs rencontrés et propose des repères autour des ressources locales pour passer à l'action.

La participation dans le cadre d'un Agenda 21 : retour d'expériences girondines, questionnement pour envisager la mobilisation des acteurs, exemples d'outils et de démarches à toutes les phase d'un Agenda 21, en interne et auprès des acteurs et habitants.
Nov 2011

Plateforme Régionale Territoires & Développement Durable

Gironde CONSEIL GENERAL gironde.fr

cahier d'expériences n°4

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde

LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LES DÉMARCHES AGENDA 21

ZOOMS : DES DISPOSITIFS ET DES TERRITOIRES

NOVEMBRE 2011

PLANÈTE PUBLIQUE
Conseil en politiques publiques
GP Consulting
UNION EUROPÉENNE
Plateforme Régionale Territoires & Développement Durable
ARPE
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
Territoires durables
Gironde CONSEIL GÉNÉRAL

Sommaire

1 Analyse des dispositifs participatifs dans les Agendas 21 Girondins

2. Retour d'expériences sur les dispositifs mis en place par les collectivité girondines

3. Zooms sur les territoires girondins

4. Zooms sur les territoires de Midi-Pyrennées

La participation est un chantier engagé par le réseau des Agenda 21 de la Gironde depuis 3 ans. Il a fait l'objet de nombreux échanges, au sein du réseau, mais également au-delà avec le réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées, animé par l'ARPE.
Il aboutit aujourd'hui à une nouvelle publication, qui est composée :

- d'un cahier d'expérience de la participation citoyenne dans les Agenda 21, fruit d'une construction concertée au sein du réseau girondin : éléments de définition, problématiques, objectifs, facteurs de réussite, difficultés sont ainsi présentés et des retours d'expériences identifiés.
La coordination du travail, le contenu du document et la mise en page a été assurée par l'équipe Planète Publique (Benoit Simon (Directeur associé), Caroline Massot (Consultante)).
Ces éléments ont été partagés avec les membres du CDA21.

- d'annexes qui, en complément de cette publication, présentent une quarantaine de retours d'expériences. C'est l'objet du présent document.
Pour les expériences girondines, les zooms territoire et dispositifs ont été rédigés par l'équipe Planète Publique en concertation avec les chargés de mission des différentes collectivités.
Toutes les collectivités girondines en Agenda 21 ont été sollicitées pour partager leurs expériences participatives. Les zooms ont été sélectionnés à partir de critères validés collectivement.
Pour les expériences midi-pyrénéennes, les retours d'expériences ont été rédigés par Guylaine Paillaux (GP Consulting), en concertation avec les chargés de mission des collectivités, suite à un appel à intérêt lancé au printemps 2011.

L'ensemble des ces documents sont téléchargeables sur gironde.fr : http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_33692/l-agenda-21-en-reseau et sur www.territoires-durables.fr

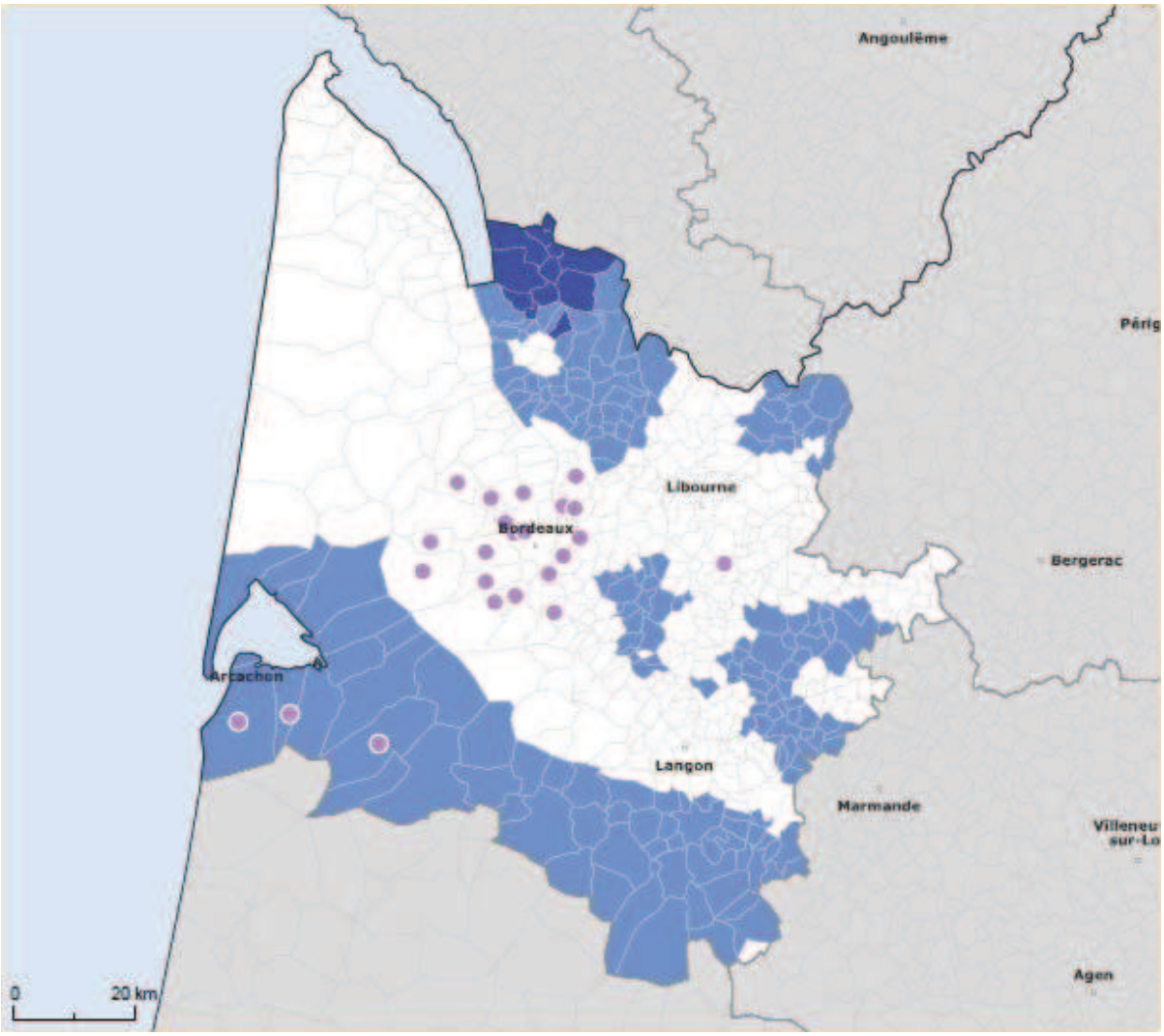
Angoulême
Périg
Libourne
Bordeaux
Bergerac
Arcachon
Langon
Marmande
Villeneu
sur-Lo
Agen
0
20 km

Analyse du recensement des dispositifs participatifs dans les Agendas 21 Girondins

11 Méthodologie

Les résultats présentés ci-après sont issus du recensement des dispositifs participatifs dans les Agenda 21 girondins. Les données sont issues de données déclaratives, et les méthodes de réponses ont pu varier d'une collectivité à une autre. Aussi, les résultats présentés sont à considérer comme des tendances générales. Par ailleurs, une trentaine d'item, discutés avec les chargés de mission Agenda 21 en début de processus, permettait de décrire chaque dispositif . Les données ne sont pas exhaustives, pour tous les dispositifs, ce qui explique que le nombre de base diffère dans les calculs (1).

Nombre de collectivités	Taille de collectivité	Nombre de dispositifs
14	Petite collectivité (< 10 000 hab.)	63
13	Moyenne collectivité (entre 10 000 et 25 000 hab.)	70
7	Grande collectivité (> 50 000 hab.)	54
34	Total général	187

Nombre de collectivités	Type de collectivité	Nombre de dispositifs
23	Communes	127
9	Communautés de communes	28
3	Pays	20
1	Département	12
34	Total général	187

Les résultats proviennent des données renseignées par 34 collectivités girondines (sur 60 collectivités en Agenda 21), décrivant 187 dispositifs sur l'ensemble du département. Les dispositifs de participation interne (élus, agents) n'ont pas été intégrés à l'analyse.

12. Description des dispositifs recensés

Le contenu des dispositifs

Les publics ciblés

Les dispositifs recensés sont majoritairement tournés vers les citoyens (31%), puis vers les acteurs collectifs (21%). Plus rarement, les dispositifs ciblent les acteurs institutionnels (7%).

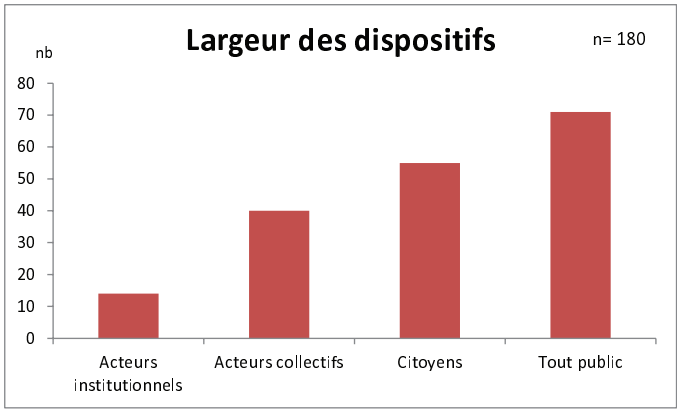

1. Le nombre de base est indiqué dans chaque graphique.

On note cependant que la majorité des dispositifs (41%) ont vocation à s'adresser à un public large et mixte (« Tout public »). L'item s'intéressant à la mixité des publics au sein d'un dispositif fait état d'une certaine diversité des publics (65% des dispositifs (3) associent 3 types de publics ou plus). Dans autant de cas cependant le dispositif est ciblé sur un seul type de public. 12 collectivités mentionnent la mise en place de dispositifs ciblant entre 8 et 10 types de publics différents (4).

Par ailleurs, les publics effectivement atteints sont rarement des publics « exclus » (5). En revanche, les autres types de publics sont équitablement atteints dans les dispositifs mis en œuvre : autour de 30% qu'il s'agisse des « profanes » (5) des publics « avertis » ou « concernés » (5).

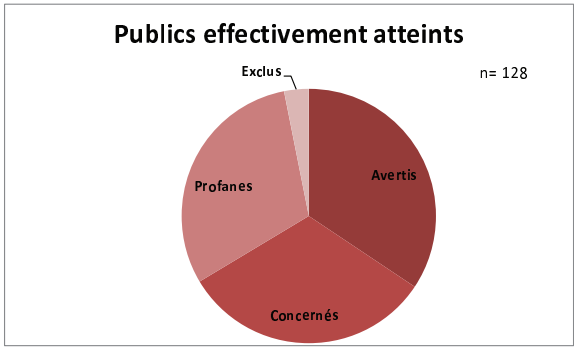

Par ailleurs, les publics « exclus » sont plutôt touchés au moment de la mise en œuvre de l'Agenda 21, par des dispositifs participatifs visant à leur rendre accessible une action précise (économie d'énergie et d'eau, atelier cuisine, information sur la précarité énergétique…).

Le degré de participation et les objectifs des dispositifs

Les dispositifs recensés sont globalement bien répartis parmi les 5 degrés traditionnels de la participation (6). On note une plus faible fréquence des dispositifs relevant de la codécision, bien que la part de ce type de dispositif soit relativement élevée, au regard de sa rareté dans les dispositifs participatifs (7% des dispositifs). Ainsi, le degré de co-construction est particulièrement élevé, puisqu'il est quasiment aussi fréquent que les dispositifs de concertation et consultation.

Ces éléments se retrouvent logiquement dans les objectifs des dispositifs : ceux visant à faire émerger des idées représentent un tiers des cas. Les avis et les échanges d'arguments respectivement 25% et 18%. Ces trois types d'objectifs représentent donc environ 70% des dispositifs.

La co-construction et la codécision demeurent cependant nettement plus importantes dans les dispositifs adressés aux acteurs institutionnels (particulièrement pour la co-décision) et collectifs. Les dispositifs mobilisant des citoyens

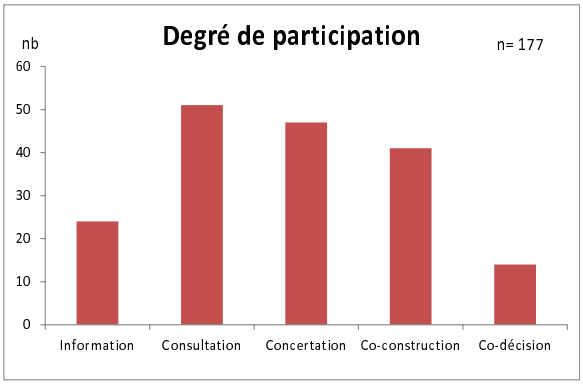

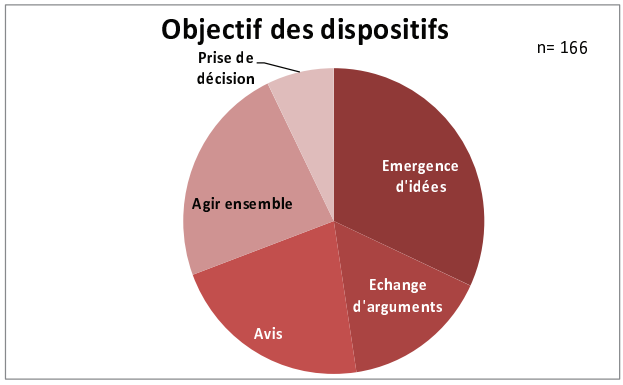

3. Les publics potentiels : Représentants de l'Etat ; Représentants des collectivités locales ; Représentants institutionnels ; Syndicats professionnels ; "Associations concernées ou Instances participatives permanentes" ; Groupes de pression ; Acteurs économiques ; Bénéficiaires ; Usagers ; Riverains ; Habitants

4. La validité des données n'a pas été systématiquement vérifiée et certaines doivent être prises avec précaution.

5. Aucune définition du terme « Exclus » n'était proposé au départ. Il pouvait donc s'agir de toutes les facettes de l'exclusion : exclusion politique, exclusion sociale, exclusion économique… Les avertis sont des citoyens ou des acteurs connaissant bien au préalable les questions évoquées dans le dispositif. Les concernés sont des citoyens ou des acteurs intéressés mais qui n'ont pas nécessairement de connaissances spécifiques des questions évoquées. Les profanes sont des citoyens ou des acteurs qui ne se sont pas auparavant intéressé particulièrement à ces questions.

6. La faiblesse numérique des dispositifs d'information relève en grande partie du manque d'exhaustivité du remplissage. Certaines collectivités ont privilégié la description de dispositifs relevant plus pleinement de la participation citoyenne.

demeurent encore très axés sur des usages d'information, de consultation et de concertation.

L'analyse croisée du degré de participation et du public associé met ainsi en évidence des résultats assez classiques : les degrés les plus élevés de la participation associent les acteurs les plus institutionnalisés. Ainsi, les citoyens sont majoritairement associés dans les dispositifs de consultation, les acteurs « collectifs » sont majoritairement présents dans les dispositifs de co-construction et les acteurs institutionnels sont majoritaires dans les dispositifs de codécision. Cependant, cette « spécialisation » reste limitée, dans la mesure où chacun des publics est relativement présent dans l'ensemble des dispositifs.

Publics et Pérennité

On constate en revanche une spécialisation plus importante au regard de la pérennité des dispositifs. En effet, les acteurs individuels sont très majoritairement associés aux dispositifs ponctuels et plus rarement aux dispositifs récurrents ou permanents, qui concernent majoritairement les acteurs collectifs.

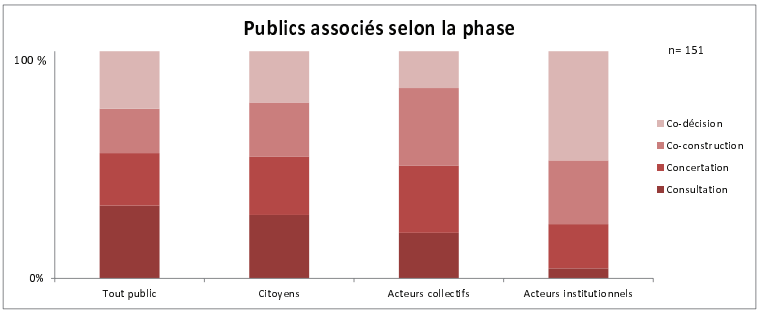

La pérennité des dispositifs est fortement corrélée au degré de participation mis en œuvre. Ainsi, plus le degré de participation est élevé, plus un dispositif est pérenne.

La phase de mise en œuvre

Les dispositifs recensés sont en majorité mis en place lors de la phase de diagnostic de l'Agenda 21 (36% des dispositifs). On peut avancer deux raisons à cela :
- La participation est particulièrement recommandée dans l'établissement du diagnostic partagé. Si elle doit avoir lieu tout au long de la démarche, la première phase est donc celle pour laquelle la participation citoyenne est la plus identifiée.
- Un certain nombre de collectivités girondines n'ont pas encore atteint le stade de la mise en œuvre ou de l'évaluation.

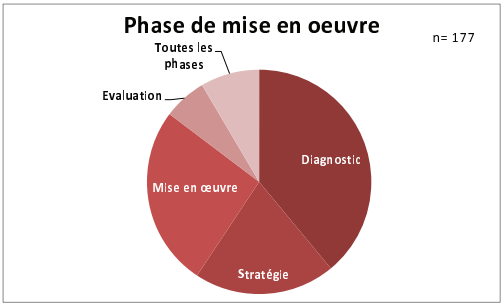

Environ un quart des dispositifs recensés visent par ailleurs à introduire la participation citoyenne dans la mise en œuvre de l'Agenda 21. On note enfin que 11% des dispositifs recensés sont mis en place pour l'ensemble des phases de l'Agenda 21. La taille et le type de la collectivité ne jouent pas sur le moment de mobilisation des dispositifs participatifs.

La pérennité des dispositifs

Dans une large majorité des cas (55%), les dispositifs mis en œuvre sont ponctuels. On note cependant la mobilisation d'instances pérennes dans les Agenda 21 (28%), qu'il s'agisse d'instances constituées pour l'Agenda 21 (comité de suivi ou de pilotage) ou d'instances ayant une existence hors de l'Agenda 21 (conseil de quartier, conseil de développement). La taille et le type de collectivité n'influence pas la pérennité des dispositifs.

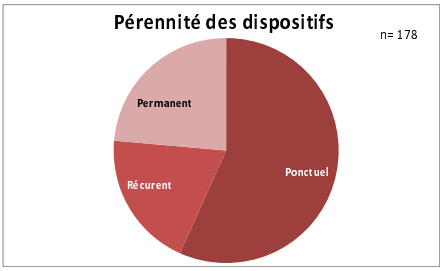

Pilotage et investissement des services de la collectivité

Les dispositifs participatifs mis en place dans le cadre des Agenda 21 sont dans une très large majorité des cas mis en œuvre sous la responsabilité du service en charge de l'Agenda 21 (82% des cas). Ceci est moins souvent le cas pour les dispositifs portés par les Pays (la moitié des cas environ).

Le service en charge de la participation citoyenne est rarement pilote (mais il n'existe pas dans toutes les collectivités). En revanche, une certaine transversalité de la participation peut être notée dans près d'un tiers des cas, puisque 17% des dispositifs sont mis en œuvre par un service thématique, et dans 12% des dispositifs, l'ensemble des services sont mobilisés.

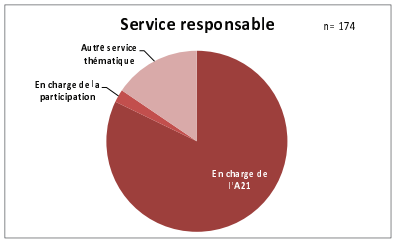

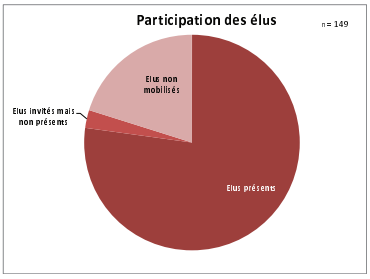

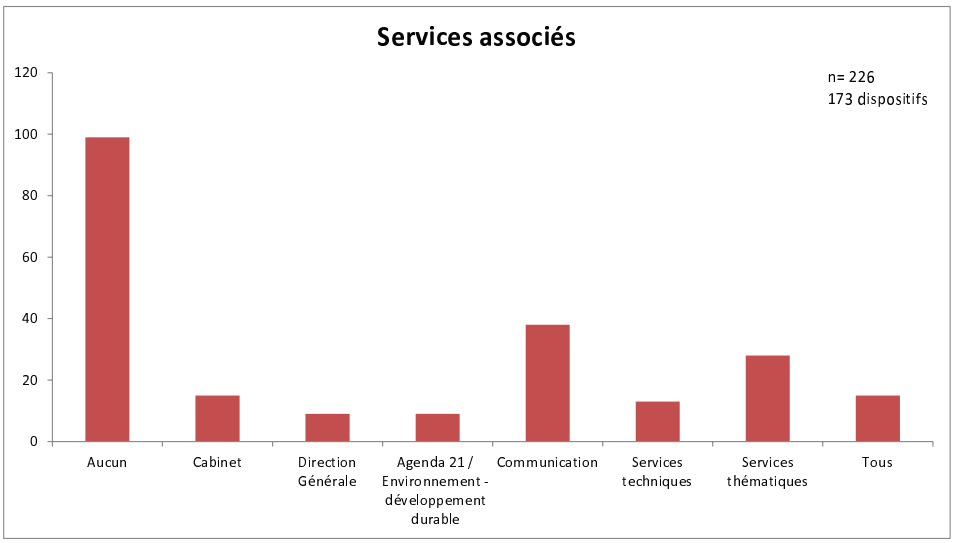

Ceci est largement cohérent avec le fait que 80% des dispositifs recensés ne relèvent pas d'une thématique précise, mais concerne l'Agenda 21 dans son ensemble.

Dans moins de la moitié des cas, le service en charge de la mise en œuvre travaille seul. Le service le plus souvent associé, est celui en charge de la communication (17%), viennent ensuite les services thématiques et techniques (18%). Dans 7% des cas, l'ensemble des services sont associés.

Enfin, le portage politique est matérialisé dans 7% des cas par l'association du cabinet de l'élu.

Par ailleurs, on constate que dans la majorité des cas, les membres de la collectivité sont présents lors du déroulement du dispositif. C'est particulièrement le cas pour les élus qui sont présents dans plus de trois-quarts des dispositifs (pour 80% de dispositifs dans lesquels ils sont mobilisés). Les autres services sont moins souvent mobilisés que les élus : dans deux tiers des cas environ.

Dans les communes et les pays, les élus sont légèrement moins souvent mobilisés. Pour les communautés de communes, les pays et le département, les élus sont systématiquement présents lorsqu'ils sont invités.

Types de dispositifs

154 dispositifs ont été regroupés dans 11 catégories de dispositifs.

- **Groupe de travail**
- **Réunion publique**
- **Questionnaire**
- **Conseil de développement / commissions**

} **4 dispositifs les plus mobilisés**

- Atelier participatif
- Forum
- Conseil de quartier / conseil municipal des jeunes
- Comité de pilotage
- Familles pilotes / Relais bénévoles A21
- Ateliers pratiques
- Blog Internet / forum

En plus de ces 11 catégories, le recensement fait émerger des dispositifs mis en œuvre par peu de collectivités (1 occurrence) : appel à projets, atelier citoyen, débat public, boîte à idées. Une collectivité mentionne par ailleurs la mise en place d'un lieu dédié à l'Agenda 21, réceptacle de la participation .
Pour les 4 dispositifs les plus souvent mobilisés, on constate peu de différences selon la taille. Les collectivités de taille moyenne (entre 10 000 et 25 000 habitants) font moins appel aux réunions publiques que les autres collectivités et mobilisent plus souvent les groupes de travail.

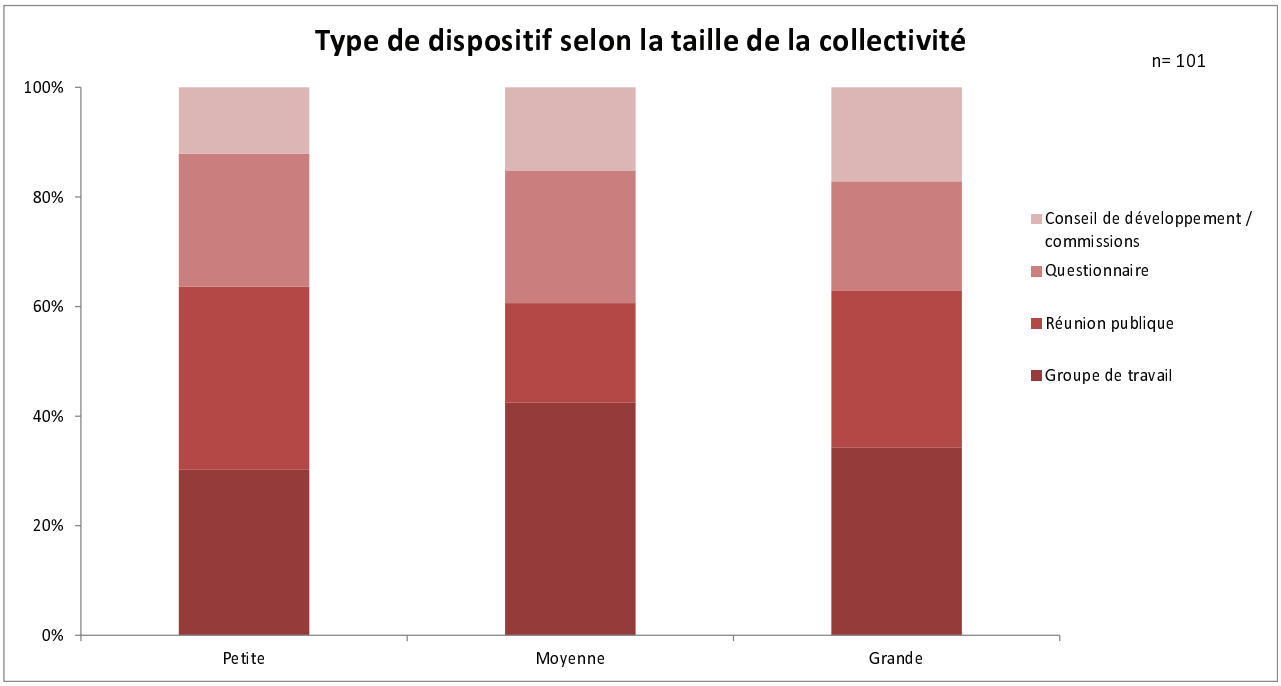

Pour les dispositifs moins souvent mis en œuvre, ce sont encore les collectivités de taille moyenne qui se distinguent des deux autres types : elles mobilisent plus souvent les comités de pilotage participatifs, les ateliers participatifs et l'appui sur des habitants bénévoles ou relais pour la mise en œuvre de l'Agenda 21.
Dans la majorité des cas (55%), les collectivités mobilisent des dispositifs ouverts . Cela est très fortement en lien avec la prépondérance des réunions publiques et des questionnaires. C'est moins souvent le cas pour les Pays (44% de dispositifs ouverts) et les grandes collectivités en général (53% de dispositifs ouverts contre 59% et 57% pour les petites et les moyennes collectivités).

Nombre de participants

Le nombre de participants est très variable selon les types de dispositifs. Logiquement, la participation est progressivement décroissante avec l'accroissement du degré de participation. Ainsi s'il y a en moyenne 179 participants lors des dispositifs de consultation, on n'en retrouve plus que 89 en concertation, 66 en co-construction et enfin plus que 25 en co-décision.

Ceci est bien sûr à mettre en relation avec l'ouverture des dispositifs : plus le degré de participation est important, moins les dispositifs sont « ouverts »*.

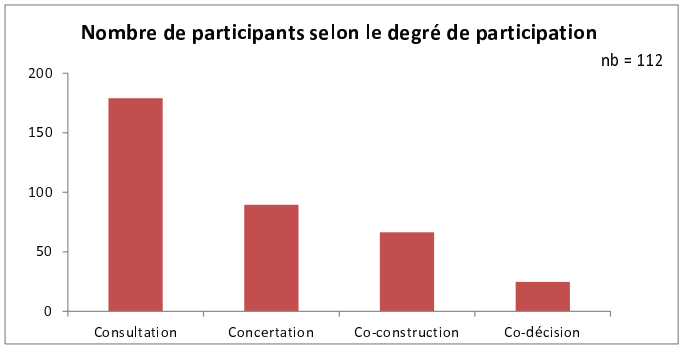

Ainsi, les dispositifs de co-décision se mettent surtout en œuvre à travers des ateliers pratiques, ou des relais bénévoles. De manière légèrement moins fréquente, il peut également s'agir de comités de pilotage ou d'autres instances pérennes.

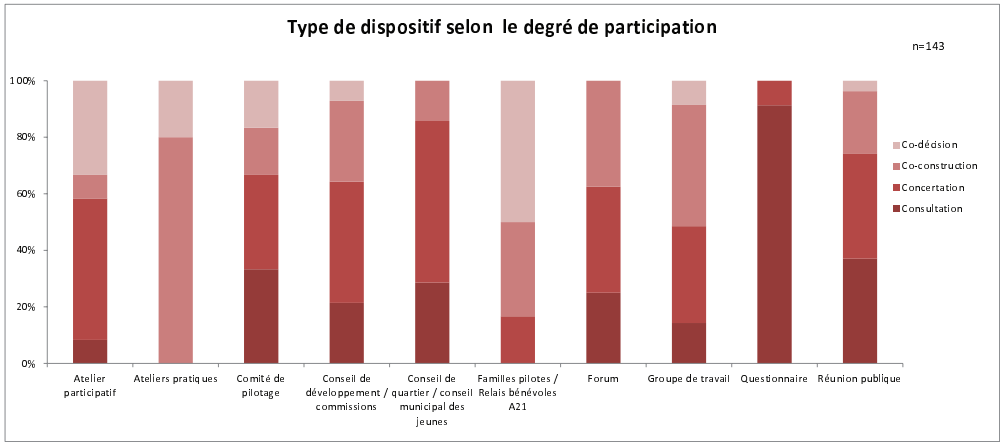

Pour ce qui concerne les différentes phases de l'Agenda 21, le recensement met en évidence une certaine symétrie entre l'ouverture des dispositifs et l'avancement dans la phase. Schématiquement, l'ouverture des dispositifs se restreint au fur et à mesure de l'avancement de l'Agenda 21. Cela pourrait être mis en relation avec une compréhension des acteurs supposée plus difficile, ou par un risque supposé plus important par les décideurs.
Cependant, on constate dans le même temps que le nombre de participants ne suit pas tout à fait cette ouverture par les décideurs : les acteurs sont globalement bien mobilisés dans la mise en œuvre des dispositifs, notamment via les familles pilotes, les relais bénévoles et les ateliers pratiques.

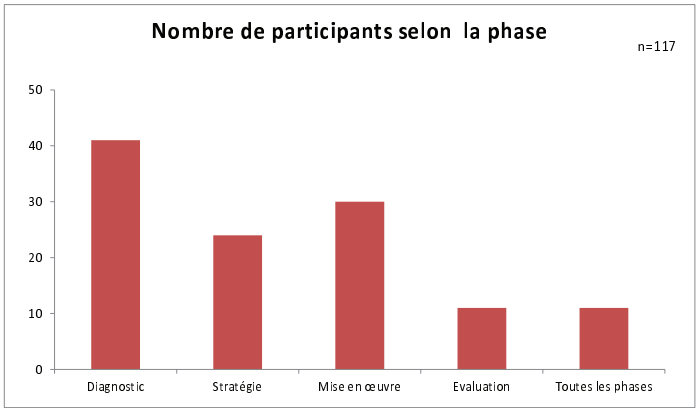

La phase de diagnostic est la phase proportionnellement la plus « ouverte » ce qui explique que cette phase mobilise plus de participants que les autres. A contrario les phases de stratégie et d'évaluation, peut-être parce qu'elles sont souvent considérées comme plus complexes, plus difficiles d'accès (notamment pour l'évaluation), font plus souvent appel à des dispositifs dont le nombre de participants est plus réduit en nombre.

Influence de la phase concernée

Les dispositifs d'information et de consultation sont avant tout mobilisés dans les phases de diagnostic. Aux autres phases de l'Agenda 21, les dispositifs participatifs sont moins souvent mis en œuvre. Ils sont cependant plus diversifiés dans les degrés de participation.

* Les dispositifs dits « fermés » renvoient aux dispositifs pour lesquels la participation est conditionnée (sélection, taille limitée). Ainsi, les dispositifs « fermés » regroupent : les groupes de travail, les conseils de développement, les commissions, les conseils de quartier, les conseils de jeunes (ou autres), les comités de pilotage. Les dispositifs « ouverts » sont : les réunions publiques, les questionnaires, les ateliers participatifs, les forums, les ateliers pratiques et les blogs ou forums Internet.

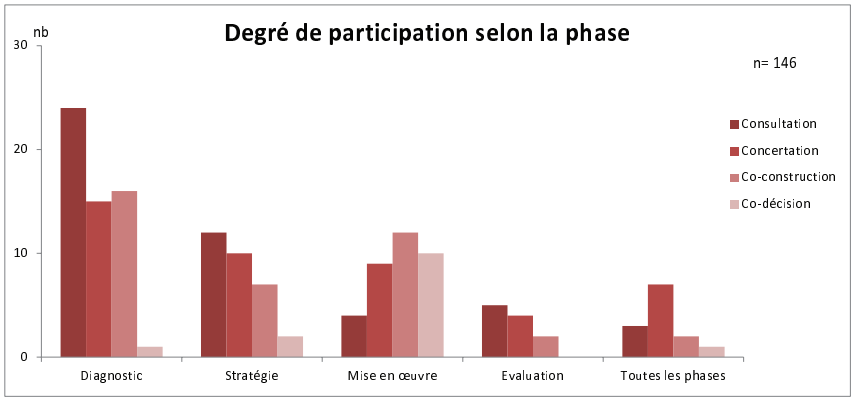

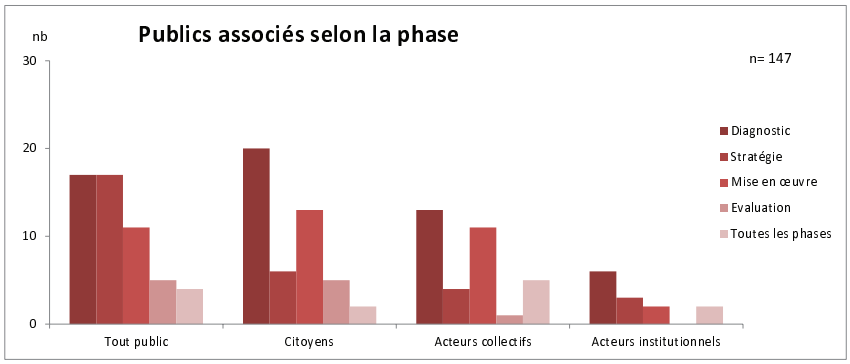

Le diagnostic est également la phase qui mobilise le plus les acteurs, notamment les citoyens. En revanche, pour les acteurs collectifs, c'est au cours de la mise en œuvre de l'Agenda 21 qu'ils sont les plus mobilisés. Les acteurs institutionnels ne sont pas mobilisés lors des évaluations, contrairement aux citoyens et aux acteurs collectifs.

13. Analyse budgétaire

Coût des dispositifs

Le coût de la participation est particulièrement difficile à établir et les données sont donc à prendre avec précaution. Il est d'abord difficile à estimer pour son volet interne. En moyenne, les coûts estimés en interne (pour 51 dispositifs) s'élève à 1 186€ par dispositif (ces coûts ne tiennent pas compte du temps dédiés par les agents) .

	Moyenne du coût interne	Moyenne du coût externe
Moyenne générale	1 186 €	9 218 €
Petites collectivités	705 € *n=16*	6 379 € *n=15*
Moyennes collectivités	1 472 € *n=28*	4 675 € *n=24*
Grandes collectivités	1 143 € *n=7*	23 000 € *n=11*

Le coût interne des dispositifs est globalement similaire pour les collectivités moyennes et grandes. Un décalage s'observe plutôt avec les petites collectivités. En revanche, les grandes collectivités accordent un poids financier (beaucoup) plus important aux prestataires externes. En revanche le type de collectivité (commune / communauté de communes / Pays / Conseil général) ne semble pas impacter le coût.

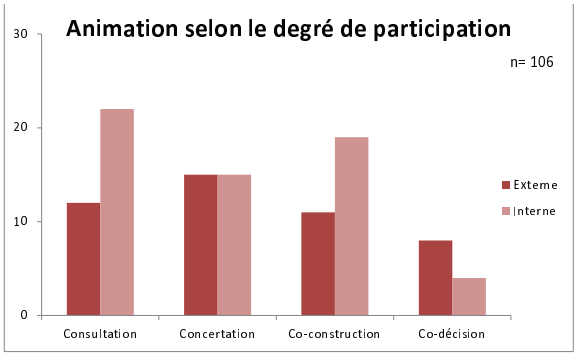

Animation des dispositifs

Dans une minorité de cas, les collectivités font appel à un prestataire externe pour animer les dispositifs (44% des cas). Le type de dispositif (ouvert ou fermé) impacte également peu le recours à un animateur extérieur.

En revanche, le degré de participation impacte le recours à un animateur externe, notamment pour les dispositifs de co-décision, qui sont les seuls dispositifs pour lesquels l'animation extérieure est plus fréquente. Dans les cas de consultation et de concertation, le

recours à un prestataire externe est moins fréquent.

La taille de la collectivité impacte également le type d'animation mobilisée. Elle est plus souvent réalisée en interne dans les petites collectivités. Elle est plus équilibrée dans les collectivités moyennes ou grandes.

14. Atouts et Limites

Les atouts cités par les collectivités répondantes peuvent se structurer en 9 catégories. La qualité des productions est

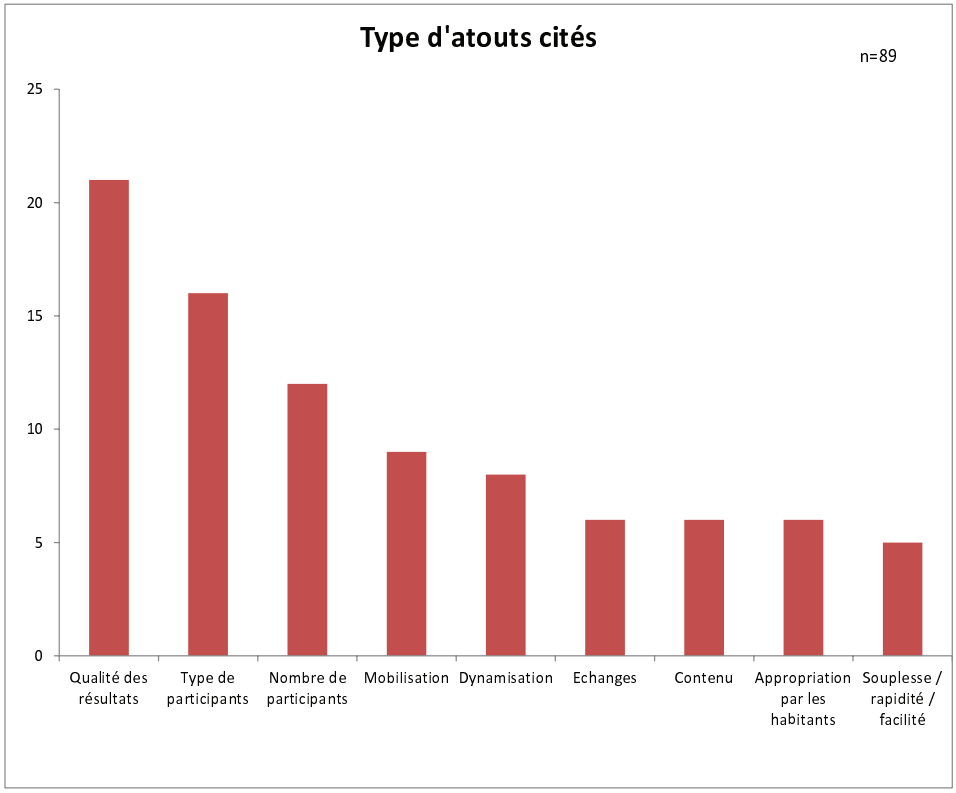

le premier atout cité. Viennent ensuite les arguments liés au type de participants (mixité ou « nouveauté » des publics) et le nombre de participants.
On note par ailleurs un certain nombre d'outils permettant de donner une visibilité à la démarche, soit en faisant connaitre, soit le dynamisme qu'ils donnent à la démarche, ou encore par la mobilisation des participants qu'ils permettent d'engager.

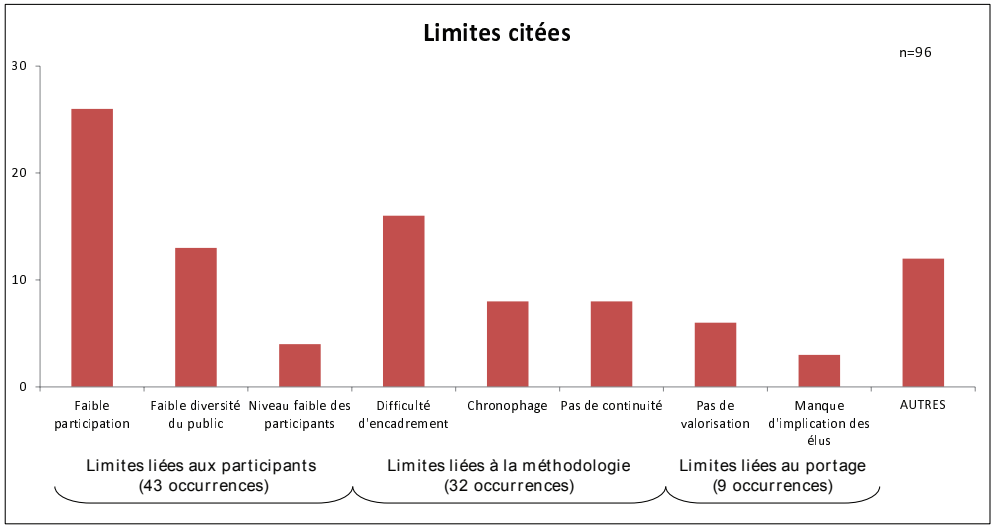

Le type de public n'impacte que peu les atouts cités. On note logiquement que les dispositifs visant les citoyens présentent plus souvent l'intérêt de donner une visibilité et de mobiliser les participants. Cet argument est également plus souvent cité par les grandes collectivités.
L'atout qualité des résultats est plus fréquemment cité pour les dispositifs ne ciblant pas de public.

Du côté des limites, on peut identifier 8 grandes catégories. Il s'agit essentiellement de la difficulté à faire participer les acteurs.

Dans l'ensemble, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille rencontrent les mêmes difficultés. Cependant, le détail des difficultés et des limites, met en évidence de grandes disparités entre les collectivités. Ainsi, les petites collectivités signalent plus souvent le manque de continuité des démarches, les collectivités de taille moyenne sont plus limitées par le faible niveau des participants, et les grandes collectivités mettent en évidence la dimension chronophage des dispositifs.

La mise en relation des limites avec le public ciblé et le degré de participation fait apparaitre des difficultés assez attendues. Les dispositifs ciblant les citoyens ou ne ciblant pas de public particulier rencontrent le même type de difficulté de mobilisation.

Pour les dispositifs dont le degré de participation est le plus élevé, ce sont les difficultés méthodologiques qui prévalent, et notamment d'animation (difficulté à synthétiser les résultats, difficulté à gérer les confrontations, difficulté à motiver les participants, difficulté à approfondir les résultats ou les productions).

Limites	Acteurs institutionnels	Acteurs collectifs	Citoyens	Tout public
Faible participation		1	11	13
Faible diversité du public		2	3	7
Niveau faible des participants		1	1	2
Difficulté d'encadrement	1	6	3	6
Chronophage	1	1	2	4
Pas de continuité	1	2	3	2
Pas de valorisation		2	3	1
Manque d'implication des élus	1		1	1

Limites	Consultation	Concertation	Co-construction	Co-décision
Faible participation	9	8	5	2
Faible diversité du public	7	1	4	
Niveau faible des participants		1	3	
Difficulté d'encadrement	3	3	6	3
Chronophage		1	2	1
Pas de continuité	3		1	2
Pas de valorisation	4	2		
Manque d'implication des élus	1		1	

Limites	Ponctuel	Récurent	Permanent
Faible participation	15	5	6
Faible diversité du public	10	2	1
Niveau faible des participants	1		3
Difficulté d'encadrement	11	1	4
Chronophage	3	2	2
Pas de continuité	5		3
Pas de valorisation	2	1	3
Manque d'implication des élus	2		1

Limites	Petite	Moyenne	Grande
Faible participation	8	10	8
Faible diversité du public	1	6	6
Niveau faible des participants		3	1
Difficulté d'encadrement	2	7	7
Chronophage		2	6
Pas de continuité	5	2	1
Pas de valorisation	2	4	
Manque d'implication des élus	1	2	

Au total, le recensement des dispositifs participatifs dans les Agendas 21 girondins met en évidence que le territoire ne déroge pas aux tendances lourdes observables à l'échelle nationale ou internationale, concernant la participation citoyenne.

Cependant, on peut également noter des tendances novatrices et encourageantes, vers des démarches de plus en plus ambitieuses et complètes. A ce titre, la Gironde est comme souvent un territoire pionnier en matière de développement durable.

2. Retour d'expériences sur les dispositifs mis en place par les collectivité girondines

2.1. L'Atelier de cuisine DD (Bassens)

2.2. L'Atelier Sentier de randonnée (Blanquefort)

2.3. Les Guides Négawatts (Blanquefort)

2.4. L'Atelier de fabrique (Bordeaux)

2.5. Le CESEM (Canéjan)

2.6. Les Familles pilotes «santé environnementale» (Communauté de communes de l'Estuaire)

2.7. L'Arbre à vœux et boite à idées (Communauté de communes du Nord Libournais)

2.8. L'Atelier citoyen (Conseil général de Gironde)

2.9. Les GM21 (Gujan-Mestras)

2.10. L'Atelier participatif (La Teste de Buch)

2.11. L'Atelier débat (Martignas-sur-Jalle et Saint Jean d'Illiac)

2.12. Le conseil consultatif (Mérignac)

2.13. Le forum des élus (Pays Haute Gironde)

2.14. Le café futuriste citoyen (Pessac)

2.15. Les réunions publiques en question

2.16. Les questionnaires en question

2.1 Bassens
Atelier de cuisine "Développement Durable"

Contexte

Lors de la Semaine Internationale de la Solidarité en novembre 2010, un projet d'ateliers participatifs de cuisine a été proposé. A travers cette action novatrice, la ville a souhaité inviter le public à participer de manière collective et pratique à des ateliers de cuisine.

Au-delà de la finalité d'initiation à la consommation responsable, ce projet a constitué une programmation de 4 moments durant lesquels les habitants ont agi collectivement, ont échangé sur le développement durable et ont été consultés afin d'améliorer et pérenniser cette action. Ce dispositif visait deux objectifs principaux :

- Une dimension participative
o créer une dynamique collective : fidélisation d'un petit groupe d'habitantes sur des activités et développement de liens sociaux entre les participants et avec la Ville (services et élus)
o susciter chez les adultes la volonté de mener et de participer à d'autres activités et redonner envie à des habitants de s'investir et de participer à la vie de leur quartier.

- Une dim**ension d'information et de sensibilisation au DD :**
o créer une prise de conscience des enjeux de la problématique alimentaire de nos modes de vie et de leurs effets économiques, environnementaux et sociaux.
o permettre l'acquisition d'une vision critique, mais aussi de connaissances relatives à la consommation durable et responsable en termes d'alimentation.

Stratégie et mise en œuvre opérationnelle du dispositif

L'atelier cuisine s'est organisé dans le cadre d'un stage participatif de 5 jours incluant une visite pédagogique et commentée du marché (J.1), des ateliers de cuisine (avec sensibilisation autour des notions du jour puis mise en pratique par la cuisine) et un bilan concerté du projet.

Il a également donné lieu la diffusion du livret de cuisine aux participantes.
- **sensibiliser** les bassenais, surtout les familles les plus fragiles à une consommation alimentaire responsable : avoir une approche critique des achats et de notre mode de consommation (circuits courts, produits frais, produits équitables) ;
- **intégrer le projet** au cœur de la Semaine de la Solidarité Internationale pour travailler sur les valeurs concomitantes : solidarité, partage, échange et cohésion sociale.

La sensibilisation à la consommation responsable a été déléguée à une association d'éducation populaire et une chef cuisinière spécialisée.

Une association locale œuvrant notamment en faveur de la solidarité internationale, s'est chargée d'initier le public aux notions de commerce équitable, de citoyenneté mondiale.

Chiffres clefs

6705 habitants
Démarche lancée en 2005
Etat de mise en œuvre : Evaluation
Personnel dédié : 1 chargé de mission

QQOQC du dispositif

Objectif : Agir ensemble
Degré : Co-construction
Public : Citoyens (exclus)
Phase(s) : Mise en œuvre
Pérennité : Pérenne
Projet au départ ponctuel puis engagé sur la durée

Les publics ont été mobilisés à travers une communication papier (flyers, information journal municipal) et directement par les structures sociales identifiées (CCAS, Resto du cœur…).

Points forts de l'Atelier de cuisine DD

Plusieurs facteurs et éléments ont été déterminants pour la réussite de ce projet : le lieu de déroulement de l'activité, situé au cœur d'un quartier, a permis d'aller directement à la rencontre du citoyen au sein même de son cadre de vie. De plus, la participation active d'élues a été fortement appréciée par les « stagiaires », favorisant ainsi le dialogue et les échanges constructifs avec les décisionnaires politiques.
Ensuite, la restitution du projet sous la forme d'un livret des recettes de cuisine et des notions abordées durant le projet, a valorisé le travail effectué par les divers publics mobilisés.
Enfin, la réalisation d'un bilan concerté du projet avec les habitantes, les partenaires et les élus, a permis de dresser les aspects positifs et négatifs de cette action, contribuant ainsi à la pérennisation du projet dans les mois suivants.

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Dans la démarche Agenda 21, ce dispositif a constitué un outil de communication supplémentaire pour mobiliser des publics profanes, difficilement captés par les autres outils de concertation et développer la connaissance de la démarche de développement durable mise en place sur le territoire.
Cette action a permis d'associer les citoyens à un projet qui les concerne, tout en plaçant la responsabilité, pivot éthique du développement durable, comme un principe renvoyant chacun à ses agissements.
L'évaluation d'un projet de ce type, démontre que la participation n'est pas seulement à intégrer dans les étapes de conception d'une démarche Agenda 21 mais peut vivre également à travers des petits projets. Toutes les actions issues d'une démarche Agenda 21 doivent être l'occasion de se tourner vers les habitants d'un territoire. En effet, l'Agenda 21 est la concrétisation au quotidien, notamment dans les gestes les plus simples (comme la cuisine), d'une vision globale et collective respectueuse de l'environnement et du bien vivre ensemble.

Eléments pratiques

10 participants
En présence d'élus
Réalisation d'un livret de recettes de cuisine et d'un panorama photos
Pilotage
15 réunions hors réunions du groupe de pilotage de la Semaine de la Solidarité Internationale
Coûts : 3 400€
Délais de mise en œuvre : Environ 6 mois
Durée du projet : Stage de 4 jours
+ 1 réunion de bilan concerté
Outils :
Court métrage et documentaire sur le thème de la consommation durable
Structures mobilisées :
Ligue de l'Enseignement, CCAS, cuisines centrales, association locale de solidarité internationale, Restos du cœur

2.2. Blanquefort
Les Atelier Sentiers de randonnée

Contexte

La démarche est à la rencontre de deux particularités du territoire : un besoin de créer des sentiers de randonnée sur le territoire et une tradition participative ancienne dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche d'Agenda 21.

L'atelier participatif « sentiers de randonnée » s'inscrit dans la phase de mise en œuvre de la démarche d'Agenda 21 mais aussi dans le cadre de la phase de conception de cette action de création de sentier de randonnées : il était utile de bénéficier de l'expertise de terrain des habitants et associations locales.

L'idée des ateliers « sentiers de randonnée » était de dessiner ensemble le plan des sentiers de randonnée sur la commune après s'être interrogé sur les paysages présents et intéressants, les contraintes, etc.

Chiffres clefs

15 000 habitants

Démarche lancée en 2007

Etat : Mise en œuvre et évaluation en cours de 69 actions.

Le second plan d'action est prévu pour 2012

Mission A21
2 agents service DD
2 paysagistes (Alpage)

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

L'atelier participatif des « sentiers de randonnée » a été organisé en une série de réunions en salle et de promenades (7 séances) permettant de déterminer des sites intéressants et les liaisons à établir entre eux et de prendre en compte les contraintes comme les règles de balisage, les conflits d'intérêt avec chasseurs, pêcheurs, propriétaires, etc.

Un écolo-café sur le thème des sentiers a d'abord été organisé : les participants ont pu choisir d'enchaîner sur un atelier participatif pour poursuivre le travail. Le groupe a été complété par invitation par la Mairie des acteurs incontournables : associations de randonneurs, de chasseurs, de pêcheurs. Les propriétaires ont été approchés lors de 2 promenades organisées par l'atelier. Les trajets des promenades (une demi-journée ou une journée) ont été choisis après repérage des sentiers « rêvés ».

L'atelier a été utile pour analyser le territoire et ses paysages, comprendre l'intérêt des randonneurs et profiter de la connaissance du territoire acquise par les habitants. Il a permis de décider du tracé des boucles locales et proposer des tracés de boucle départementale et de réaliser les premiers repérages du plan de balisage. Il a aussi constitué une première approche avec des propriétaires concernés par les projets de boucle. En même temps, il a permis la co-élaboration des outils de communication (topoguides) avec le service municipal de la communication et des événements (inauguration).

Il faut bien considérer que ce dernier ne peut et ne doit pas servir dans le cadre des négociations avec les propriétaires ni dans le choix d'implantation des balises de randonnées.

QQOQC du dispositif

Objectifs : Prise de décision

Degré : Co-construction

Public : Tout public

Phase(s) : Mise en œuvre

Pérennité : Ponctuel

Points forts

L'atelier a servi à la production du plan local d'itinéraires de randonnée en tenant compte des diverses contraintes, accepté par le Conseil général et intégré au plan départemental. Il a facilité la mise en place de promenades publiques.

L'animation de la démarche par une équipe de paysagistes rompue aux méthodes participatives a favorisé la mise en œuvre de la démarche. Il faut cependant noter des lenteurs dans la phase opérationnelle de balisage liées à des difficultés à comprendre le partage des missions entre Mairie, Conseil Général et son bureau d'études, CUB.

L'atelier est une instance pérenne ce qui implique qu'au-delà de la construction des itinéraires et des outils, il peut participer à l'animation ultérieure des sentiers au travers par exemple de l'organisation de promenades à thèmes, etc.

La démarche est conviviale et motivante car aux réunions en salle s'ajoute des sorties terrain. Les participants se sont largement mobilisés et ont mis à notre disposition des compétences larges : outre la connaissance du terrain, certains ont apporté leurs compétences en matière de cartographie, d'autres se sont investis ensuite dans le repérage photographique des lieux d'implantation des balises, etc. Ce sont des personnes satisfaites de l'ambiance et des résultats de l'atelier qui se mobilisent maintenant sur d'autres thèmes de l'Agenda 21.

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

L'atelier participatif « sentiers de randonnée » revêt une valeur d'exemple pour la mise en œuvre des autres actions de l'Agenda 21 : l'atelier a en effet été doté d'une mission complète de conception du plan des itinéraires (repérage des sites intéressants, approche des propriétaires de certains secteurs, etc.), plan qui a ensuite été accepté en l'état par la Mairie et le Conseil général.

Ce dispositif a aussi été reconnu au niveau départemental via l'obtention d'un Trophée Agenda 21 (en 2008).

Eléments pratiques

7 réunions

20 participants : 2 associations locales de randonnée et des associations de chasse et de pêche, etc.

Coût : 2.430 €

Durée : Un an entre le début de la réflexion et la fin de la démarche.

Documents produits :
- Charte
« Rêves en marche »
- Plan des itinéraires

Compétences mobilisées
- Accompagnement de la démarche participative par des paysagistes.
- Communication
- Cartographie

2.3. Blanquefort
Les Guides Negawatt

Contexte

L'idée des « Guides Négawatts » a été émise lors d'un atelier participatif sur les « économies d'énergie et d'eau dans les logements » dans le cadre de la démarche d'Agenda 21 de Blanquefort. Elle s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre de la démarche, le « faire avec » la population.

Les « Guides Négawatts » visent à créer un relais d'information complémentaire aux supports traditionnels (magazine municipal, presse locale, ou espace info énergie) basé sur la proximité en jouant sur les relations amicales, familiales et de voisinage des guides.

Ils permettent ainsi de créer un relais d'information convivial, moins institutionnel qu'un service municipal ou qu'un espace info énergie, plus amateur et plus « accessible ».

Chiffres clefs

15 000 habitants

Démarche lancée en 2007

Etat : Mise en œuvre et évaluation de 69 actions en cours. Le second plan d'action est prévu pour 2014.

Mission A21
Deux agents du service DD
Une personne du CREAQ

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La démarche vise à la formation de guides Négawatts (6 actuellement) aux principaux conseils à donner aux propriétaires et locataires de logement pour les inciter à économiser l'énergie et l'eau chez eux.

Ces guides se rendent ensuite au domicile d'amis, de voisins, de membres de leur famille ou sur sollicitation d'autres habitants pour y réaliser une série de mesures (température ambiante et de l'eau, relevé métrique, débit des installations sanitaires, consommation des appareils en veille, etc.), les reporter sur une fiche de visite qui est ensuite transmise au CREAQ (association partenaire). Ensuite c'est le CREAQ (structure professionnelle) qui livrera un diagnostic et des propositions écrites transmises via le guide Négawatt.

Le Guide Négawatt se fait le relais des conseils professionnels du CREAQ, il peut orienter l'habitant vers d'autres outils mal connus (thermographie aérienne, EIE, etc.), il est complémentaire des autres supports d'information en jouant sur des relations de proximité entre habitants. Cela étant, il ne remplace pas les professionnels du conseil, il n'est pas un représentant commercial pour des entreprises privées, il ne remplace pas les autres supports d'information. Il est complémentaire.

La formation des 6 premiers guides est en cours. La fiche de visite, la trousse à outils et les cartes de visite ont été remises aux guides. Les premières visites à domicile sont en cours et les premiers résultats sont attendus pour juin 2011.

QQOQC

Objectifs :
Echange d'arguments

Degré : « Faire avec » les habitants

Public : Citoyens

Phase(s) : Mise en œuvre

Pérennité : Permanent

Points forts

L'idée étant originale et innovante, elle est motivante pour tout le monde.

En plus, elle est constitué d'actions très concrètes : trousse à outils ou « boite à jouets » à manipuler, donc avec une aspect très ludique. La boite contenait un débit-mètre, un thermomètre d'ambiance et un thermomètre pour l'eau, un watt-mètre, un mètre laser, un kit économie d'eau à installer chez l'habitant, etc.

Cependant, cette démarche demande du temps et des moyens de formation (en partenariat avec le CREAQ) avec la difficulté de repérer et de mobiliser des volontaires pour devenir guides. Il est nécessaire de pouvoir se reposer sur un partenaire technique solide qu'il faut financer.

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Les Guides Négawatts relèvent de la logique centrale de la démarche d'Agenda 21 de Blanquefort, à savoir la contagion du développement durable.

Ils sont des « relais de contagion », de bons « virus » qui, grâce à leurs relations de proximité avec les habitants, permettent de sensibiliser un public plus large qu'avec des supports traditionnels de sensibilisation (conférences-débats, écolo-cafés, magazine municipal, etc.).

Eléments pratiques

3 séances de formation

6 Guides participants

Objectif de 20 guides.
Les propriétaires/locataires : 6.000 foyers de la commune.

Coûts : 7.000 €
- Partenariat avec le CREAQ : 40 jours d'aide sur plusieurs actions.
+ 2.400 € : Achat de 6 trousses à outils.

Délais : 6 mois de recrutement, formation et entraînement des guides

Documents produits
- Fiche de visite à remplir
- Cartes de visite des guides
- Trousses à outils

Compétences mobilisées
- Formation technique des guides (CREAQ)
- Animation de la méthode et des outils (Mairie/CREAQ)
- Suivi technique des visites (CREAQ)

2.4. Bordeaux
Les ateliers de Fabrique

Contexte

La concertation fait partie intégrante de la démarche d'Agenda 21 de la ville de Bordeaux. Elle existe depuis le lancement de la démarche : Plan vert (2001), Charte des Paysages (2007), Charte d'Ecologie urbaine (2007) et Agenda 21 (2008).
Les ateliers de fabrique ont été mis en œuvre à l'issue de la 1ère année d'exercice de l'Agenda 21.

Ils visaient à atteindre trois objectifs :
- Observer les évolutions dans l'ensemble des structures spécialisées (sphère associative, services institutionnels et entreprises privées)
- Elaborer de nouvelles stratégies communes
- Orienter la politique développement durable de la collectivité.
- Interroger les spécialistes constitue une veille indispensable au suivi actif des actions

Chiffres clefs

245 000 habitants

Démarche lancée en 2008

Mission A21 :
2 Chargées de mission

Informations clefs

Objectifs : Emergence d'idées

Degré : Co-construction

Public : Acteurs institutionnels Tous les spécialistes du développement durable sur les 7 thèmes de l'Agenda 21.

Phase(s) : Stratégie

Pérennité : Récurrent

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Les ateliers de fabrique ont réuni les opérateurs de toutes les structures publiques et privées investies dans le champ du développement durable.

Trois séances de travail de 3h ont été organisées sur chacun des 7 thèmes de l'Agenda 21, soient 63h de débat pour 120 personnes mobilisées. Toutes les structures identifiées Développement durable ont été conviées par la Délégation à inscrire un représentant dans un ou plusieurs des 7 ateliers.

Lancées sur la base des données et objectifs afférents à chaque thème, les discussions étaient animées par la Délégation et enregistrées afin d'en faire le rapport. Les éléments collectés ont été présentés par les participants eux-mêmes lors du Forum Agenda 21 ; les interventions et synthèses ont été publiées. Les ateliers de fabrique servent à accompagner l'évaluation permanente de l'Agenda 21, prendre du recul quant à l'application des mesures et faire évoluer l'Agenda 21.

La forme Atelier de fabrique se pérennise en 2011 dans les quartiers. Il s'agit de réunir les habitants autour des principaux sujets développement durable à l'échelle du quartier. Il ne s'agit plus d'interroger les spécialistes mais, à l'opposé, de solliciter deux populations jamais associées à la concertation : les juniors et les seniors. Le principe de discussion repose à la fois sur la pédagogie (avec la présentation de la démarche Agenda21) et sur la liberté d'expression (susciter la discussion).

Les ateliers de fabrique ne sont ni un bilan, ni une séance de remise de diplôme. Il s'agit d'instaurer un climat de confiance mutuelle, de situer les Ateliers en tant que lieu de prise de parole ouvert et de générer un chantier de débats.

Points forts

L'opération a été portée par la Délégation qui a mené le travail jusqu'à son terme. L'avantage de ce portage a été d'établir des connexions directes avec les spécialistes objectifs et résultats. La délégation a également pris en charge la partie éditoriale, de la prise de note à l'édition.

Plus qu'un bilan, cette méthode a permis d'évaluer l'évolution- même de l'Agenda 21. Chaque thème affiché a été examiné précisément en termes d'objectifs et de résultats dans le but d'éclairer les orientations ou réorientations nécessaires.

Bonne participation mais des disparités selon les thèmes. Plus de monde pour les thèmes scientifiques et les sujets techniques.

Au regard du public ciblé et effectivement touché, la Délégation s'est attachée à déployer un système d'écoute et de discussion avec les participants. Sur la base des 1ères données quantifiées de l'Agenda 21, les objectifs et les résultats ont été examinés, analysés et remis en perspective en fonction de l'évolution des autres dispositifs existants et de celle des autres collectivités.

Les participants se sont mobilisés non seulement sur la démarche Agenda 21 mais également sur leurs propres méthodes d'évaluation ; éclairés sur la mission de la délégation, ils ont ainsi pris la dimension de l'action de la Ville.

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Dans notre démarche Agenda 21, ce dispositif nous a apporté :
- un grand nombre de nouvelles idées constituant aujourd'hui une base pour la refonte de l'Agenda 21 prévue pour 2014 ;
- le renforcement du réseau partenarial ;
- la reconnaissance de l'exemplarité de la Ville ;
- le positionnement de la Délégation dans le maillage territorial ;
- une nouvelle expérience dans le système de concertation.

Eléments pratiques

21 réunions
120 participants

Coûts : 18 000 euros

Délais : 3 mois de montage et 4 mois d'Ateliers

Documents produits
Comptes rendus de chaque réunion par thème et bilan du Forum Agenda 21 du 19 avril.
Elaboration d'un fichier central de tous les opérateurs pour chaque thème de l'Agenda 21

Compétences mobilisées
Une Elue engagée sur la durée
Une bonne connaissance du milieu pour organiser les débats
Un secrétariat efficace pour tenir à jour les listes nominatives et précises des contacts pros et envoyer rapidement les comptes rendus
Des professionnels pour le suivi et l'animation de chaque débat
Des spécialistes pour analyser les propositions
Un bon relationnel pour favoriser les échanges entre participants

2.5. Communauté de communes du Nord Libournais
L'Arbre à vœux et Boites à idées

Contexte

L'arbre à vœux s'inscrivait dans la phase de diagnostic, afin de recueillir notamment la vision de la population sur ce qu'elle attend d'un Agenda 21 et en alimenter le contenu.

Il est paru pertinent à la communauté de commune de mettre en place un dispositif attrayant et accessible sur un événement grand public. Par ailleurs, la manifestation « la fête de la biodiversité » où était installé l'arbre à vœux traitait comme son nom l'indique de la thématique de la biodiversité. La communauté de commune avait déjà entendu parler de ce dispositif et avait souhaité le reproduire car il correspondait bien à ses attentes.

Les objectifs étaient d'identifier les attentes de la population en matière de développement durable mais également des pistes d'actions concrètes.

Chiffres clefs

66 070 habitants

Démarche lancée en 2009

Etat : Elaboration du programme d'action.

Mission A21 : Un chargé de mission

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

L'arbre à vœux est un arbre (vivant ou fabriqué) où les visiteurs viennent accrocher des feuilles de papier sur lesquelles ils ont préalablement inscrits leurs vœux, leurs souhaits en matière de développement durable pouvant être mis en place dans le cadre du programme d'actions de l'Agenda 21. Parallèlement des boites à idées ont été installées en différents lieux lors d'événements menés par la CDC.

L'arbre était situé devant le stand de la Communauté de Communes, ce qui a permis d'inviter les habitants du territoire à y inscrire leurs vœux. Par ailleurs une affiche située au pied de l'arbre expliquait cette démarche.

L'objectif principal était de laisser libre expression aux souhaits de la population et ainsi identifier les thématiques les plus fréquemment citées. Par ailleurs, cet outil permet d'identifier des pistes d'actions possibles. Une quarantaine d'idées ont été produites avec plus d'une trentaine dans l'arbre.

Une animation plus poussée aurait néanmoins permis de recueillir un nombre plus important de vœux. Ces derniers ont par la suite été triés par thème et présenté en comité de pilotage.

QQOQC

Objectif : Emergence d'idées

Degré : Consultation

Public : Tous les publics

Phase(s) : Diagnostic

Pérennité : Ponctuel

Points forts

Le premier point fort de ce dispositif, c'est qu'il est facile à mettre en œuvre même s'il peut poser des problèmes de transport en fonction de la taille de l'arbre.

Un arbre déjà planté peut également être utilisé. Les boites à idées sont, quant à elles, faciles à construire et à placer dans différents lieux.

Il s'agit d'un dispositif attractif visuellement, pouvant s'apparenter à un « jeu ». A contrario, cela peut parfois paraître trop fantaisiste, et non un exercice « sérieux » par certaines personnes.

Placer en début de démarche d'Agenda 21, ce dispositif permet de donner un premier aperçu de l'intérêt que porte la population aux différentes thématiques du développement durable. Une hiérarchisation des thématiques par intérêt est alors possible.

En outre, par son aspect original, ce dispositif peut toucher des publics différents, ce qui fut effectivement le cas.

Eléments pratiques

1 Evénement

40 participants

Coûts : De 0 à 45 euros

Délais : Court (environ 1 heure)

Compétences mobilisées
- Connaissance de la démarche Agenda 21

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

L'arbre à vœux nous à permis d'avoir un premier aperçu des envies et des attentes d'une partie de la population concernant les orientations du programme d'actions de l'Agenda 21.

Ce dispositif nous a également permis de faire connaître l'existence de l'Agenda 21 et de sa démarche de concertation en particulier. Nous avons profité de cet outil pour inviter la population à des réunions de concertation à destination du tout public. Des affiches et tracts d'informations sur ces réunions étaient disponibles à côté de l'arbre.

2.6. Communauté de commune de l'Estuaire : Les familles-pilotes "Santé Environnementale"

Contexte

L'idée première de ce projet de « familles-pilotes santé environnementale » était d'initier la population au développement durable, par le biais de la santé environnementale.

Plus concrètement, il s'agit d'une opération expérimentale proposée à sept familles volontaires du canton de Saint Ciers sur Gironde. Les objectifs finaux sont la diffusion de pratiques exemplaires en matière de santé environnementale et la mise en réseau d'acteurs locaux sur le thème du développement durable.

Ce dispositif s'intègre dans la phase de mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21 de la CCE (Axe : Bonnes pratiques et exemplarité).

Chiffres clefs

12 000 habitants
Démarche lancée en 2005

Etat de la mise en œuvre : Evaluation et élaboration du 2e programme d'actions

Personnel dédié : une Chargée de mission A21

QQOQC

Objectif : Agir ensemble

Degré : Co-décision

Public : Citoyens

Phase(s) : Mise en œuvre

Pérennité : Permanent

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

L'opération « Familles Pilotes » avait pour objectif de sensibiliser des familles sur le thème de la santé environnementale au quotidien, avec le soutien de l'association scientifique Habitat Santé Environnement (HSEN). Un appel à volontaires a été lancé dans la presse et dans le journal de la CCE, pour participer à cette opération : 7 familles se sont portées candidates.

A chaque rencontre (6 au total, à raison d'une fois par mois), une nouvelle thématique était abordée : alimentation, produits d'entretien et cosmétiques, matériaux de construction, consommations électriques, plantes dépolluantes. Ce sont les familles elles-mêmes qui ont choisi les thèmes et proposé ce système de rencontres communes chez chaque famille, à tour de rôle.

L'enjeu était d'apporter des réponses concrètes à la question suivante : « Comment chacun peut agir au quotidien pour protéger sa santé et celle de ses enfants ? ». Les intervenants de l'association HSEN apportaient aux familles des solutions pratiques à partir de données scientifiques et de leurs constats et/ou mesures dans chaque habitation, selon les thèmes abordés. De plus, les familles partageaient leurs expériences ou les trucs et astuces qu'elles avaient déjà mis en place.

Pour assurer la communication autour de ce projet et participer à la sensibilisation du grand public, un film documentaire sur cette expérience a été réalisé par l'association La Bande Passante, en partenariat avec les familles pilotes qui ont témoigné. Le film est prêté gratuitement dans les médiathèques et au siège de la CCE, il peut également être visionné sur le site internet de la CCE.

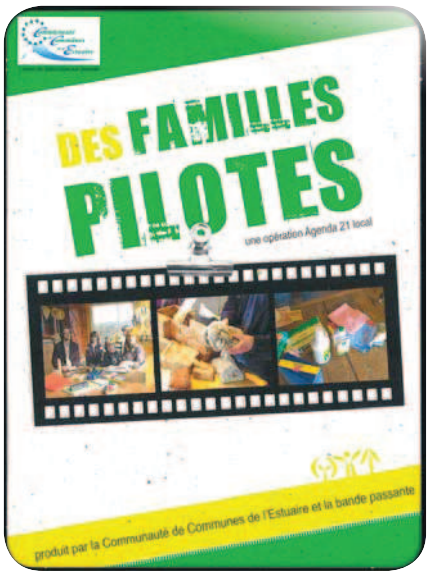

Points forts des familles-pilotes

L'enjeu de cette opération était, tout d'abord, de mobiliser les habitants autour d'un projet réalisé pour eux et avec eux. En effet, l'originalité du projet « Familles Pilotes » réside dans le fait que ce sont des habitants qui s'adressent directement à d'autres habitants.

C'est un souhait des élus de la CCE et tout particulièrement de son Président Philippe PLISSON, de mettre en œuvre des actions pour les habitants eux-mêmes, car cela permet une meilleure adhésion de la population et une traduction concrète de la démarche Agenda 21 de la collectivité.

Le film issu de cette opération est un moyen de diffusion intéressant et un bon vecteur de communication sur la démarche engagée par la CCE. Aujourd'hui, le film est régulièrement utilisé comme introduction lors de présentation de la démarche Agenda 21 de la CCE par les différents services de la CCE pour le grand public, les partenaires, les acteurs locaux ou auprès d'autres collectivités. Il peut aussi s'accompagner du témoignage des familles.

Ainsi, cette opération a permis de relancer la participation citoyenne dans la démarche Agenda 21 de la CCE.

Eléments pratiques

6 réunions

7 familles volontaires

Durée : 6 mois

Coûts : 2800 € (prestation HSEN) et 1130 € (réalisation film)

Compétences mobilisées :
- Accompagnement par l'association scientifique HSEN
- Réalisation du film par l'association La Bande Passante

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

La suite de cette opération « Familles Pilotes » prévoit la mise en place d'ateliers santé prévention ouverts à un public plus large que les sept familles initiales, afin de créer un véritable réseau de citoyens autour du thème de la santé environnementale et plus généralement du développement durable.

Ce groupe d'habitants pourra être mobilisé par la CCE lors d'évènements en lien avec le développement durable ou pour les étapes de mise en œuvre du programme d'actions (évaluation, établissement du nouveau programme d'actions…), favorisant ainsi la participation citoyenne dans la démarche Agenda 21 de la CCE.

« La participation des habitants d'une collectivité à la démarche Agenda 21 me semble importante pour deux raisons principales : elle permet de les sensibiliser et donc de les impliquer dans la réalisation d'objectifs définis en concertation et elle permet de faire jouer l'intelligence collective

Dans cet esprit, le programme « familles pilotes » de la CCE nous a permis de mieux comprendre l'intérêt d'adopter des pratiques de vie à l'intérieur de nos maisons plus respectueuses de l'environnement car la santé de nos enfants et notre propre santé en dépend. Nous avons ainsi beaucoup appris d'HSEN mais aussi d'autres participants qui avaient déjà avancé sur le sujet. Aujourd'hui, dans ma famille, nous avons concrètement fait évoluer nos pratiques en matière d'achats des produits alimentaires et d'entretien, de déchets (compostage) et de chauffage.

La cerise sur le gâteau, c'est que ce programme a créé une dynamique de groupe et aujourd'hui, nous avons tous envie de continuer à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour contribuer au développement durable de notre territoire. »

François Raguenot, Membre d'une famille pilote

2.7. Canéjan
Le Conseil Economique Social et Environnemental Municipal

Contexte

Le Conseil Economique Social et Environnemental Municipal, le CESEM, est né d'une volonté de mettre en place une démarche largement participative et ce, dès le lancement de la démarche d'Agenda 21 pour une meilleure compréhension des enjeux et une appropriation plus grande par les acteurs du territoire.

Le CESEM est un comité consultatif dont le fonctionnement est calqué sur le Conseil des Sages ou sur le Conseil Municipal des Jeunes de Canéjan. Il a été mis à contribution dès la phase de cadrage méthodologique et d'affichage politique de la démarche d'Agenda 21. Il vise particulièrement à associer tous les acteurs du territoire de Canéjan.

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Le CESEM est une instance, composée de 35 administrés volontaires et bénévole qui ont été recruté par appels à candidatures (deux vagues : une première pour la constitution d'un groupe de réflexion « membres fondateurs » et une seconde vague trois mois plus tard… via le magazine municipale, Lettre de l'Agenda 21 local dédiée, le site web, les relais presse, etc.).

Le CESEM est présidé par le Maire, mais dont les travaux sont organisés par un Coordinateur (personnalité extérieure qualifiée, bénévole) désigné en Conseil Municipal. Une charte adoptée en Conseil municipal régit son fonctionnement et l'instance s'est elle-même dotée d'un règlement intérieur. Le CESEM s'est également doté d'un bureau composé de 9 membres.

Le CESEM travaille en « Ateliers 21 » (groupes de travail thématiques). Il existe 4 groupes de travail à ce jour :
- Espaces verts - Eau - Déchets – Services municipaux
- Energie - Transports – Bâtiments communaux – Equipements
- Vie quotidienne - Social - Logement social - Culture - Domaine éducatif - Liens sociaux – Solidarités
- Economie - Entreprises - Commerce – Emploi - Urbanisme - Données générales Commune .

Ils se réunissent environ toutes les 3 semaines. Le CESEM se réunit en Assemblée générale (pour débriefer ses ateliers) ou en plénière (avec le Comité de Pilotage).

Le CESEM vise à identifier les projets à inclure dans la démarche d'Agenda 21, orienter les projets vers des solutions durables, veiller à la mise en œuvre et au suivi de ces solutions. (Identification et proposition de priorités d'action à l'issue du diagnostic) Cette instance consultative est le lieu de concertation de la démarche d'Agenda 21 local et est associée à différentes étapes du processus : Elaboration et partage du 1er état des lieux (dépouillement des questionnaires, recueil des données internes et exogènes, rédaction et définition de grands enjeux pour le territoire) ; Préparation du plan d'actions ; Présentation du plan d'actions, de la définition des modalités de mise en œuvre et du suivi des actions

Chiffres clefs

5125 habitants

Démarche lancée en 2010

Etat : Diagnostic

Mission A21
Une personne (Collaboratrice de cabinet, missionnée sur l'Agenda 21 – Conduite et suivi du projet)

QQOQC

Objectif : Avis

Degré : Concertation

Public : Tous les publics

Phase(s) : Toutes les phases

Pérennité : Permanent

; Evaluation et bilan du plan d'actions ; Actions de communication.

Pour l'heure, peu de réalisations concrètes car le CESEM est en phase d'études et d'élaboration d'un état des lieux du territoire. La remise du diagnostic en septembre et l'approbation à l'automne par le Conseil municipal des grands enjeux/priorités d'action stratégiques constituera la première réalisation concrète du CESEM…En termes de communication, le CESEM a eu recours à une agence de communication pour élaborer d'un questionnaire-bilan des actions déjà identifiées en termes de DD.

Points forts

Le CESEM s'appuie par l'intermédiaire des services municipaux (service vie associative, service communication) sur un tissu associatif dense et mobilisable et sur une culture communale de la participation et de la concertation. Dans la démarche, le CESEM permet vraiment un diagnostic partagé. Il s'agit plutôt d'état des lieux car le terme « diagnostic » induit une approche plus « scientifique » à laquelle le CESEM ne peut se livrer…

L'intérêt est de jouer la carte de la concertation/co-construction très en amont du processus et à toutes les étapes ; cela correspond à une véritable culture de la concertation déjà largement répandue localement (tous les grands projets de ville, tous projets d'aménagement, etc.). La concertation permet un gain en crédibilité, permettant de penser que l'impact et la proximité des actions qui seront menées seront supérieurs.

Les préoccupations des membres du CESEM étant aussi celles de leurs concitoyens, le résultat de leurs études, recommandations, propositions présente un caractère un peu moins « technocratique » que celui qui est parfois reproché à certains audits de cabinets d'études…

Le CESEM est aussi un excellent vecteur de communication et de mobilisation des administrés car il constitue un relais d'opinion. Le fait que cette instance soit pérenne permet d'assurer une certaine continuité, notamment dans la phase de lancement du processus.

Informations clefs

6 réunions

35 participants
En présence des élus
Une **animation externe**

Coûts : Non significatif (Gratuité)

Délais :
6 à 9 mois (dépouillement des questionnaires et de données internes, groupes de travail thématiques pour parvenir à un état des lieux)

Compétences mobilisées :
Intervenant extérieur (formation liminaire - gratuité)
Soutien logistique mairie (salles de réunion, photocopies, outils de vidéo-projection et informatique…)

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Le CESEM apporte à la démarche d'Agenda 21 de la rigueur et un questionnement sur nos pratiques. Il a permis une identification rapide de voies d'amélioration possibles. Par ailleurs, il permet un surcroit de crédibilité et une meilleure transparence de la politique publique.

On touche ici à une nouvelle forme de gouvernance, partagée. Même si le Conseil Municipal, comme c'est son rôle, reste décisionnaire, l'Agenda 21 vise à créer du lien entre la population et ses élus, puisque la concertation permet aux citoyens de prendre une part active dans la conduite d'un projet territorial. Le développement durable repose sur un partage des savoirs, des pratiques et des responsabilités qui favorisent l'accès à l'information et donc la transparence de l'action publique.

2.8. Conseil Général de Gironde
L'Atelier Citoyen

Contexte

En 2004, le Conseil général adoptait le principe d'un agenda 21 pour le territoire. En décembre 2006, après deux ans de concertation, l'assemblée adoptait à l'unanimité le premier programme de l'Agenda 21 de la Gironde.

Ce premier programme d'action touchant à sa fin, et le Conseil général s'est engagé dans une démarche d'évaluation, afin de comprendre les points forts et les points faibles de la première phase, et de préparer dans les meilleures dispositions le second programme d'action. Celui-ci devra être adopté en fin d'année 2009. a été adopté en mars 2010 pour la période 2010-2012.

Plusieurs outils complémentaires de concertation ont été proposés, durant le printemps 2009, en fonction des acteurs sollicités : élus, experts, société civile, citoyens…

L'implication des citoyens dans cette concertation est, outre les questionnaires et les rencontres territoriales, passée par la mise en place d'un « atelier citoyen » portant sur l'évaluation de la politique publique conduite par le Département et notamment ledu premier programme d'action de son l'Agenda 21 de la Gironde notamment sur sa capacité à agir et influencer pour une consommation responsable.

Chiffres clefs

1 421 000 habitants

Démarche lancée en 2004

Etat : Mise en œuvre du deuxième plan d'action
Mission A21

78 chargés de mission, 2 assistantes

QQOQC

Objectif : Avis

Degré : Co-construction

Public : Citoyens profanes

Phase(s) : Evaluation

Pérennité : Ponctuel

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Le panel citoyen a permis à un groupe de 15 citoyens, représentant la diversité de la société girondine, de bénéficier durant deux week-ends d'une information équilibrée sur la thématique mise en discussion, grâce à des experts et différents « porteurs d'intérêt » de la question. Ils ont ensuite pu formuler et diffuser un avis partagé sur les questions posées.

L'objectif était notamment d'éclairer les décisionnaires (politiques ou institutionnels), sur un sujet complexe, en mettant en évidence le niveau de consensus qui peut être atteint sur le sujet, tant entre les profanes eux-mêmes qu'entre les profanes et les experts. L'avis de quelques profanes ne pouvant se substituer au débat public, le panel citoyen n'avait pas vocation à remplacer ce dernier ; ils permettaient cependant de l'amorcer sur des bases réfléchies (grâce à la formation / information dont bénéficient les membres du panel) et de l'élargir au grand public.

Un groupe de 15 citoyens a été constitué par une recruteuse professionnelle de manière à refléter la diversité du département. Des caractéristiques démographiques ont été prises en compte (âge, genre) mais aussi des caractéristiques sociologiques (catégorie socioprofessionnelle) et géographiques (diversité des territoires départementaux). De plus, aucun panéliste n'avait de responsabilité politique ou associative significative

Points forts

Le principal atout de ce type de dispositif est de permettre un « débat informé », un véritable échange entre experts et profanes, ce qui le distingue des simples sondages d'opinion. Lorsque les enjeux sont bien perçus par les membres du panel, ceux-ci témoignent d'une capacité de mobilisation et d'investissement personnel qui illustre le caractère citoyen de la démarche.

L'expérience aura été un chemin de vie pour les membres du panel comme pour la collectivité. Les contacts noués par la suite ont montré que chacun a orienté son quotidien vers plus de durabilité – tandis que la collectivité a intégré la quasi-totalité des propositions formulées au sein de l'Acte 2 de son Agenda 21.

L'investissement en termes technique et financier limite toutefois l'outil à des démarches exceptionnelles et ne permet pas sa reproduction à tous les temps de la vie du projet.

Eléments pratiques

2 week-ends de formation-information
1 week-end de rédaction de l'avis

15 participants

1 restitution publique et mise en ligne de l'avis citoyen (internet et intranet)

Coûts
Intégré dans un marché global sur l'évaluation participative (montant total 76 000 €)

Compétences mobilisées
- Cabinet spécialisé en évaluation des politiques publiques, et animation de dispositifs participatifs
- Mobilisation de l'ingénierie interne (Mission Agenda 21 et services)
- Mobilisation des services pour l'accueil des panélistes dans de bonnes conditions de travail (le week-end)

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Agenda 21 ?

Certains se sont interrogés jusqu'aux derniers jours sur la pertinence d'une telle démarche : 15 «profanes» pouvaient-ils, en si peu de temps, appréhender une réalité aussi complexe qu'un programme comprenant près d'une centaine d'actions interdépendantes ? Ne faut-il pas plutôt laisser ce travail aux experts et aux gens de métier ?

Cette expérience aura en fait été une belle leçon pour tous les sceptiques qui doutent des vertus de la démocratie participative et de l'enrichissement que peut apporter l'écoute attentive des administrés.

Le public de la restitution ouverte du 6 juin 2009 comme les lecteurs de l'avis onta été impressionnés par la qualité de la synthèse autant que par la justesse pertinence des analyses proposées, des propositions dans les conclusions de ces 15 girondins devenus, l'espace d'un week-end, les ambassadeurs de leurs concitoyens.

2.9. Gujan-Mestras Groupe Municipal 21

Contexte

Les citoyens ayant participé au dispositif de concertation organisé dans le cadre de la construction de l'Agenda 21 souhaitaient continuer à s'impliquer plus concrètement sur leur Ville.

Pour répondre à ces attentes fut créé le Groupe des GM 21 intégré comme une action à part entière de l'Agenda 21 de Gujan-Mestras.

Le Groupe des GM21 est un groupe d'habitants volontaires qui permet à la Ville de disposer d'une force de frappe pour diffuser plus largement les valeurs du développement durable au grand public. Il permet l'information et la création d'un dialogue entre citoyens au profit d'une meilleure compréhension des actions mises en place et de l'éventuel rôle de chacun dans sa réussite.

Chiffres clefs

17200 habitants

Démarche lancée en 2007

Etat de mise en œuvre : Rédaction fiches actions

Personnel dédié : Une chargée de mission A21
Une collaboratrice

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Le Groupe des GM21 s'inscrit à l'étape de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 puisqu'il a pour finalité de promouvoir le développement durable et la démarche d'Agenda 21 au travers d'actions de terrain réalisées par des citoyens. Même si les GM 21 peuvent s'exprimer sur les actions menées par la ville, il ne constitue pas un organe de concertation.

Le Groupe des GM 21 est un outil humain de promotion et de mise en œuvre de l'Agenda 21 de Gujan-Mestras. Il a adopté son propre programme d'actions sur la base du programme d'actions de l'Agenda 21 ce qui rend de ce fait plus participatif et à la portée de tous.

Il agit au cœur de la vie locale en s'impliquant sur des manifestations ou en créant ses propres évènements pour aller à la rencontre des citoyens et les sensibiliser. Ils suggèrent des animations sous forme d'expositions, jeux, formations ou encore la diffusion de productions que les membres ont eux-mêmes produites. Une réunion plénière a lieu en moyenne tous les deux mois et pose les bases du travail à réaliser. A cette occasion les GM21 reviennent sur les actions mises en œuvre et dégagent leur caractère reproductible ou non.

Il permet de vulgariser des messages parfois trop techniques au travers du filtre citoyen. Pour cela il élabore des supports de communication et de médiation distribués au grand public lors de manifestations.

Le recrutement des membres se doit d'être bien fait pour faire apparaître une certaine diversité. Pour cela, c'est au cours de la rencontre annuelle de concertation autour de l'Agenda 21, mais aussi grâce au site internet et aux journées, que se réalise le recrutement. A ce jour, le groupe se compose de 20 membres mais le public jeune tend toutefois à être sous-représenté.

QQOQC

Objectif : Agir ensemble

Degré : Co-construction

Public : Citoyens

Phase(s) : Mise en œuvre

Pérennité : Permanent

Chaque membre se représente en son nom propre et ne peut représenter une quelconque organisation ou groupement d'individus.

Une telle initiative nécessite un cadrage préalable concernant le rôle de chacun.

Il s'agit de s'entendre collectivement sur l'objectif principal du groupe citoyen et de fixer ensemble les règles d'organisation et de fonctionnement du groupe et l'articulation de ses actions au regard de l'Agenda 21, de son équipe et du fonctionnement général de la collectivité.

Pour ce faire, les GM 21 ont été invités collectivement à définir les règles régissant le Groupe formalisées sous la forme d'une Charte et d'un Règlement Intérieur. Ces documents ont été enrichis de clauses d'interactions avec le fonctionnement municipal.

Points forts

La formation des membres tout au long de leur implication est indispensable à la culture commune et à l'exigence de communiquer un message collectif partagé.

Toutefois, la culture, le vécu et la personnalité de chacun ne permettent pas toujours de véhiculer des messages cohérents trop personnalisés. N'oublions pas qu'il s'agit d'un groupe et que l'esprit collectif doit être entretenu en permanence.

Pour ce faire, des sorties mensuelles sont organisées et un espace collaboratif sur lequel les GM 21 peuvent déposer leur impressions, idées, photos... a été conçu.

Concernant les publics touchés, les GM 21 offre une véritable porte d'entrée à la démocratisation du développement durable. Les GM21 sont des relais forts et ils constituent une entrée plus humaine à des problématiques parfois peu explicites pour le grand public.

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Le groupe des GM21 est l'outil majeur de la politique d'éducation à l'environnement et de communication sur la démarche d'Agenda 21 de Gujan-Mestras.

Puisque l'Agenda 21 de Gujan-Mestras tente de toujours intégrer le citoyens à ses projets aussi dans la réflexion que dans la mise en œuvre, le service développement durable devait se munir d'une arme de mobilisation, qui permettrait de diffuser des messages, sensibiliser sur des valeurs citoyennes et transmettre une image positive du développement durable au travers de gestes simples.

Eléments pratiques

1 réunion mensuelle
Les réunions sont annoncées par e-mail 15 jours avant leur organisation et les comptes rendus de réunions et autres productions sont mises à disposition sur l'espace collaboratif

25 participants

Coûts : 1500€/an
Couvrant les frais de formation des GM 21, d'édition des publications et d'éventuels petits goûters collectifs

Compétences mobilisées
-Education à l'environnement
-Animation de réunion
-Management

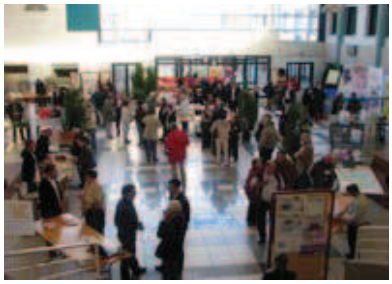

2.10. La Teste de Buch
Les Ateliers participatifs

Contexte

Alors que la Ville élabore pour la première fois son projet territorial de développement durable, le Maire et son Adjoint délégué au développement durable ont fait le choix de placer la participation au cœur de la démarche et d'expérimenter la mise en place d'ateliers participatifs.
Ce dispositif, au service de l'élaboration d'un diagnostic partagé, vise à recueillir les perceptions des citoyens quant aux atouts – faiblesses – opportunités et menaces du territoire en matière de développement durable.
Ainsi, le diagnostic constitue le reflet des réalités locales et permet de faire émerger les attentes des acteurs locaux. Les ateliers participatifs constituent également une excellente occasion de s'acculturer, ensemble (élus, citoyens), au développement durable et à ses multiples aspects.

Chiffres clefs

24600 habitants

Démarche lancée en 2009

Etat de la mise en œuvre : Elaboration du programme d'action

Personnel dédié
Une Chargée de mission A21

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La première étape a consisté à créer quatre groupes de travail thématiques d'une vingtaine de membres chacun et composés d'associations, d'entreprises, de citoyens et d'élus : « Economie » ; « Culture et société » ; « Solidarités » ; « Environnement ». Les thématiques à étudier ont été choisies à partir de la « grille de lecture Développement Durable » élaborée par l'Agence Régionale pour l'Environnement Midi-Pyrénées.

Un appel à candidature sur une durée de quatre mois et diffusé largement (presse locale, site internet municipal, etc.) a permis de mobiliser près de 80 personnes. Ensuite, une première réunion de cadrage a précisé le rôle et le fonctionnement des ateliers. Les participants ont définit les sous-thématiques à aborder dans chaque groupe et ont signé un règlement de participation.

Puis, deux ateliers par groupe, d'une durée d'1h30 chacun, a permis aux participants de s'exprimer quant aux atouts, aux faiblesses, aux opportunités et aux menaces pour le territoire. La chargée de mission Développement Durable de la Ville a animé les ateliers en s'appuyant sur une méthode du type « métaplan » : les participants expriment leurs avis sur des post-it qu'ils collent sur des affiches (chaque affiche correspond à une sous-thématique). Un temps de réflexion individuelle est d'abord privilégié (écriture sur post-it), puis un temps de débat permet d'analyser collectivement les différentes idées. A la fin de la réunion, un vote (à l'aide de gommettes) fait ressortir les opinions les plus partagées.

Enfin, une dernière réunion a rassemblé les quatre groupes de travail. Pour chacun de ceux-ci, un rapporteur (membre volontaire du groupe) a présenté une synthèse des échanges devant le Maire et l'ensemble des participants. De plus, dans un objectif de transparence, les résultats des travaux ont été communiqués à la population à l'occasion des deuxièmes Assises Testerines du Développement Durable (lors de la réunion publique) et tous les comptes-rendus sont téléchargeables sur le site internet de la Ville.

Informations clefs

Phase(s) : Diagnostic

Public : Citoyens

Degré : Co-construction

Pérennité : Ponctuel

Objectif :
Echange d'arguments

Points forts

La première étape a consisté à créer quatre groupes de travail thématiques d'une vingtaine de membres chacun et composés d'associations, d'entreprises, de citoyens et d'élus : « Economie » ; « Culture et société » ; « Solidarités » ; « Environnement ». Les thématiques à étudier ont été choisies à partir de la « grille de lecture Développement Durable » élaborée par l'Agence Régionale pour l'Environnement Midi-Pyrénées.

Un appel à candidature sur une durée de quatre mois et diffusé largement (presse locale, site internet municipal, etc.) a permis de mobiliser près de 80 personnes. Ensuite, une première réunion de cadrage a précisé le rôle et le fonctionnement des ateliers. Les participants ont définit les sous-thématiques à aborder dans chaque groupe et ont signé un règlement de participation.

Puis, deux ateliers par groupe, d'une durée d'1h30 chacun, a permis aux participants de s'exprimer quant aux atouts, aux faiblesses, aux opportunités et aux menaces pour le territoire. La chargée de mission Développement Durable de la Ville a animé les ateliers en s'appuyant sur une méthode du type « métaplan » : les participants expriment leurs avis sur des post-it qu'ils collent sur des affiches (chaque affiche correspond à une sous-thématique). Un temps de réflexion individuelle est d'abord privilégié (écriture sur post-it), puis un temps de débat permet d'analyser collectivement les différentes idées. A la fin de la réunion, un vote (à l'aide de gommettes) fait ressortir les opinions les plus partagées.

Enfin, une dernière réunion a rassemblé les quatre groupes de travail. Pour chacun de ceux-ci, un rapporteur (membre volontaire du groupe) a présenté une synthèse des échanges devant le Maire et l'ensemble des participants. De plus, dans un objectif de transparence, les résultats des travaux ont été communiqués à la population à l'occasion des deuxièmes Assises Testerines du Développement Durable (lors de la réunion publique) et tous les comptes-rendus sont téléchargeables sur le site internet de la Ville.

Eléments pratiques

11 réunions

80 participants

Participation d'élus (majorité et opposition)

Coûts : 180 €

Compétences mobilisées
- Animation en interne type « métaplan »
- Réalisation d'un règlement des groupes de travail
- Réalisation d'un questionnaire d'évaluation du dispositif

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Ce dispositif a apporté les premières contributions au projet territorial de Développement Durable de la Ville, tandis que rien n'avait été écrit d'avance et qu'aucune priorité n'avait encore été décidée. Alors que des études quantitatives existaient déjà, cette démarche a permis de disposer d'un diagnostic qualitatif « vécu ». A l'issue des ateliers, la Ville a pu disposer d'un regard neuf et global, notamment sur des thématiques jusqu'à présent peu abordées (exemple : le réchauffement climatique).
Au total, l'enthousiasme et l'implication des participants ont conforté la Ville dans sa volonté de s'engager sur la voie du développement durable et de la participation citoyenne. En outre, ces ateliers ont représenté l'occasion de tester pour la première fois une méthode d'animation type « métaplan » (développée plus haut) qui offre deux principaux avantages par rapport aux réunions classiques : efficacité et expression de tous. Cette méthode a ensuite été utilisée pour d'autres réunions menées tant en interne qu'avec des acteurs extérieurs.

2.11 Saint Jean d'Illac - Martignas
Ateliers débats

Contexte

Le dispositif a été réalisé identiquement dans les deux villes dans la mesure où ces deux dernières partagent un poste de chargé de mission Agenda 21. L'idée de concerter dans le cadre du diagnostic sous la forme d'ateliers de débats est venue de la volonté d'élaborer la démarche d'Agenda 21 avec tous les acteurs du territoire. Il était nécessaire que ces derniers se réunissent lors de tables rondes sur des thématiques très transversales.

L'intérêt d'associer les acteurs dès le diagnostic était qu'ils puissent s'approprier la démarche d'une part, et apprendre à travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions d'autre part. Faire participer tous types d'acteurs dès la phase de diagnostic a permis ainsi de trouver une méthode de travail efficace et adaptée pour élaborer ensuite le plan d'actions.

Les objectifs étaient à la fois : de faire se rencontrer des acteurs d'origines différentes autour de thématiques très transversales qu'aucun ne pouvait maîtriser entièrement pour faire naître des échanges pour aller vers une production commune, préserver la « fraicheur » des premiers regards sur tous les sujets liés au développement durable sur la commune et construire avec les participants des avis et une ébauche de questionnaire sur lesquels le groupe de pilotage pourrait s'appuyer pour construire un grand questionnaire destiné à approfondir le diagnostic de territoire.

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Sur une demi-journée dans chaque commune, Martignassais et Illacais, qu'ils soient élus, associatifs, entrepreneurs ou simples habitants, étaient invités (par voie de presse, d'affichage et de courriers électroniques) à travailler autour de quatre tables aux thématiques largement transversales, balayant tous les champs d'action du développement durable sur leur commune.

Chaque table disposait d'une série de dossier reprenant les principales actions déjà en place dans chaque collectivité, les statistiques et les données disponibles, des documents cartographiques, et un rappel des enjeux et objectifs du développement durable liés à chaque thème abordé. Ils visaient à aider les participants à appuyer leurs argumentaires.

Il était demandé à chaque groupe de fournir un avis synthétique sur les atouts et faiblesses qu'ils percevaient et si le temps le permettait, de rédiger des pistes de questions pour approfondir le diagnostic en recherchant les pratiques-clés de la population. Cet outil a été conçu comme un espace d'échanges, de rencontres et comme un outil de « brainstorming » destiné à faire émerger des avis communs.

Un animateur et un co-animateur avaient été choisis pour chaque atelier en comité de pilotage lors de la préparation de cette journée. Ils étaient chargés pour l'un de vérifier la distribution de la parole au sein du groupe et pour l'autre de garder un œil sur la montre et jouer les maîtres du temps pour faire avancer les débats de thème en thème.

Chiffres clefs

MARTIGNAS SUR JALLE
6913 habitants
Démarche lancée en 2008
Phase de diagnostic

SAINT JEAN D'ILLAC
6805 habitants
Démarche lancée en 2009
Etat : Phase de diagnostic

Mission A21 :
1 Chargée de mission pour les deux communes

QQOQC

Objectifs :
Echange d'arguments

Degré : Co-construction

Public : Tout public

Phase(s) : Diagnostic

Pérennité : Ponctuel

Images : Sud-Ouest, le Blog de Mérignac, Saint jean d'Illac, Martignas

Des rapporteurs ont également été désignés, le jour-même, autour des tables cette fois, pour prendre des notes et faire les restitutions à la fin de la demi-journée.
Ce type d'atelier ne peut pas servir pour un travail de fond ou un travail technique sur un point particulier. Il ne permet pas d'élaborer le plan d'actions.

Points forts

Les ateliers ont permis de constituer des avis sur les atouts et les faiblesses du territoire et des pistes de questions qui ont ensuite été étudiées par chacun des comités de pilotage sont en charge d'élaborer le questionnaire final à destination de la population.

Comme les thématiques très larges et la durée de la réunion d'une demi-journée peuvent effrayer les citoyens, il faut communiquer en amont et mobiliser les acteurs relais pour le bon déroulé du dispositif. Le temps peut sembler long aux participants comme il peut leur sembler très frustrant de ne pas pouvoir examiner les thématiques en détails, il faut donc bien expliciter le sens de la journée.

La diffusion des résultats a jusqu'ici concerné essentiellement les comités de pilotage, la finalité étant de diffuser à tous le produit de ces ateliers grâce au questionnaire, un objet plus porteur qu'un compte-rendu de réunion pour toucher tous les publics.

Au moment du diagnostic il convient de ne pas être trop ambitieux sur les résultats attendus. Il s'agit également d'une étape d'appropriation de la démarche. Les résultats sont ainsi à relativiser car il s'agit d'une étape qui a les avantages et les inconvénients de la fraicheur du regard des acteurs.

Le public touché est assez peu important en nombre et il est à noter que les acteurs économiques n'étaient pas présents, il conviendra de trouver un moyen de les mobiliser par un autre biais. Les élus étaient dans les deux cas majoritairement présents, et ce qu'ils soient majoritaires ou d'opposition, ce qui peut être un indicateur de leur bonne appropriation de la démarche, capitale quand il faudra passer au plan d'actions.

Eléments pratiques

2 demi-journées

Réunion à Martignas-sur-Jalle :
42 personnes, 38% d'élus ; 26% d'associatifs ; 29% d'habitants.

Réunion de Saint Jean d'Illac :
23 personnes, 57% d'élus ; 26% d'habitants ; 17% d'associatifs

Les coûts :
- peu élevés (documents standards de communication et d'animation)

Délais :
- Communication : 3 mois
+ Constitution des dossiers des ateliers sur la base des recherches menées pour le diagnostic : 6 mois.
Compétences mobilisées

Animation pour la journée

Evaluation pour la constitution du questionnaire et le traitement des données.

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

La plus-value de ce dispositif est à la fois de permettre d'apprendre dans les échanges, et de décloisonner les thématiques classiques du développement durable pour que les débats se structurent sur une vision qui dépasse les intérêts particuliers.

La finalité était de ne pas constituer un questionnaire entièrement piloté par des techniciens mais de partir des travaux des acteurs pour constituer un questionnaire qui corresponde réellement aux situations locales des deux communes.

2.12. Mérignac
Le conseil consultatif

Contexte

La loi permet aux Conseils municipaux de mettre en place des conseils consultatifs, ainsi il en fut créé un à Mérignac suite à une promesse électorale faite par le député maire de Mérignac. Le Conseil Consultatif a été créé par deux délibérations de juin et novembre 2009. Les premières réunions de groupe se sont tenues en février 2010.

Le Conseil consultatif se doit d'être un espace de débat et de réflexion qui enrichira la décision publique. C'est une instance indépendante de réflexions et de propositions au service du développement de Mérignac, pour construire une ville plus attractive et plus durable.

Chiffres clefs

66 388 habitants

Démarche A21 lancée en 2003

Etat de l'A21 : Second plan d'action

Personnel dédié : Un chargé de mission

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Le Conseil est présidé par le Maire et composé d'une soixantaine de Mérignacais issus de milieux socioprofessionnels, d'âges et d'horizons divers. Les membres ont été nommés par le Maire mais ce dernier ne participe pas aux travaux pour leur laisser de l'autonomie et de l'indépendance dans leurs réflexions. Aussi, une Vice Présidente a été désignée pour en assurer le pilotage. Elle est assistée par un secrétaire qui a été choisi par l'assemblée.

Le conseil consultatif est un outil de démocratie participative au service de la ville de Mérignac. Le Conseil peut être saisi par le Maire ou s'autosaisir. Les participants se réunissent pour choisir et apporter des réflexions sur des sujets qui leur semblent importants. Leurs compétences variées permettent à ce Conseil d'être un « laboratoire d'idées ». Le Conseil est ainsi une force de propositions, il ne prend pas de décision et n'a pas de compétences opérationnelles.

La première année, il a été partagé en trois groupes. Chaque groupe travaillait sur un thème :

- Groupe 1 : Quelle est la place de Mérignac dans l'agglomération ?
- Groupe 2 : Mérignac, ville attractive
- Groupe 3 : Déplacements et écologie

En plus des réunions de groupes, des Assemblées plénières sont organisées (6 en 2010), afin de mettre en commun les travaux. Un premier rapport d'activité (année 2010) a été présenté au Conseil municipal le 11 avril 2011.

Le Conseil Consultatif a été créé alors que les phases d'élaboration du second plan d'action Agenda 21 étaient bien avancées et il n'a pas pu, de fait, être complètement associé à la démarche. Cependant, le second plan d'actions a été présenté lors d'une assemblée plénière pendant laquelle il été proposé un rapprochement des démarches notamment à travers l'évaluation continue de l'Agenda 21.

Il semblait en effet important que cette instance non spécifique à l'Agenda 21 soit articulée aux démarches participatives dédiée à l'Agenda 21. Ainsi, deux membres du comité externe d'évaluation de l'Agenda 21 (cf. zoom territoire)

QQOQC du dispositif

Objectifs : Emergence d'idées

Degré de participation : Consultation

Public : Citoyens

Phase(s) concernée(s) Elaboration du second plan d'actions

Pérennité : Permanent

ont été intégrés au Conseil, afin de lui donner un rôle plus actif dans la définition des indicateurs d'évaluation des orientations stratégiques de l'Agenda 21. De plus, les membres du comité externe présenteront 2 fois par an au sein des comités de pilotage agenda 21 le suivi des indicateurs stratégiques.

Le Conseil consultatif participera ainsi à la définition des indicateurs stratégiques du second plan d'actions soit de 30 indicateurs. Ces indicateurs permettront de mesurer les progrès réalisés sur le territoire grâce à la mise en œuvre du projet de développement durable.

Points forts

Autonome, le conseil est plutôt libre dans le choix de ces sujets. Cependant, des réflexions sont actuellement en cours pour le rapprocher des services afin qu'il devienne une instance consultative reconnue de tous. C'est un point qui reste encore à améliorer, notamment car il s'agit d'un dispositif encore récent. Actuellement, la diffusion des travaux reste au sein des membres.

L'implication dans la démarche d'Agenda 21 n'est à ce jour pas encore réellement définie. Cela dit, un projet commun est d'actualité et se mettra en place très prochainement. Cette collaboration est d'autant plus utile que les sujets abordés par le Conseil consultatif sont très en lien avec les principes du développement durable.

Pour certaines contributions apportées, des entretiens et des micros-trottoirs ont été réalisés auprès de citoyens Mérignacais. Les membres du Conseil sont aussi les rapporteurs de la parole citoyenne.

Eléments pratiques

27 réunions en 2010

10 participants

Pas de frais engagés

Documents produits :
Contribution à Bordeaux Métropole 3.0
Rapport d'activité 2010

Compétences mobilisées :
- Technicité des membres
- Participation d'experts

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Cette illustration permet de mettre en exergue un moyen de mettre en cohérence des démarches participatives parallèles.

La façon dont la ville associe les deux démarches est une solution permettant d'investir les structures de participation ou de réflexion préexistantes ou non à un agenda 21 sur les territoires (conseil municipal des jeunes, conseil des sages…) et d'éviter les doublons dans les sollicitations des citoyens.

A terme, le Conseil Consultatif sera autant sollicité que les Conseils de quartier de la ville sur les projets de prospective.

2.13. Pays de la Haute Gironde
Le Forum des Elus

Contexte

Le Pays de la Haute Gironde mène une politique de développement durable matérialisée par une charte de Pays (cadre stratégique sur 12 ans) et un Agenda 21 de Pays (déclinaison stratégique et opérationnelle sur 3 ans). Un des axes prioritaires du programme d'actions de l'Agenda 21 est de « Garantir une offre de services accessibles à tous et créatrice de lien social ». Dans cette perspective, le Pays a lancé un Schéma de Services à la Population.

Ce schéma a été élaboré en association avec l'ensemble de la population et des élus des collectivités du pays : état des lieux des services existants, des manques, des besoins, des projets…

Le FORUM DES ELUS a été organisé afin de clôturer la phase de diagnostic, de dresser le bilan des contributions issues de cette concertation et, de permettre aux élus d'exprimer leurs priorités, de définir collectivement le projet territorial de services et d'identifier les premières pistes d'actions.

Chiffres clefs

80 900 habitants

Démarche lancée en 2005

Etat : Mise en œuvre des actions

Mission A21 : Un chef de projet en interne
+ Un bureau d'études

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

L'objectif du Forum des élus était de définir les priorités du territoire en matière de services et, de là, proposer des objectifs stratégiques pour l'action publique autour des priorités ainsi mises en exergue. Par courrier individuel, les élus du territoire (maires, présidents de Communauté de Communes, conseillers communautaires, conseillers syndicaux, conseillers généraux) ont été invités à participer à ce Forum.

La salle où s'est déroulé le forum a été aménagée pour permettre les échanges selon la méthode du World Café. Pour présenter brièvement cette méthode, après une rapide introduction de présentation de la séance de travail et des règles du jeu (15min), les participants se sont installés à des tables par petits groupes. A intervalle régulier, ils ont changé de tables. Au début de chaque nouvelle conversation, un hôte restait à la table et présentait la teneur des échanges précédents. Les nouveaux arrivants les enrichissaient sur la base de ce qu'ils avaient entendu à la table d'où ils venaient.

Ainsi, pour le Forum des élus, des tables rondes ont été installées et ont été recouvertes d'une nappe en papier. Des marqueurs ont été mis à disposition pour que les participants puissent écrire librement sur la nappe. Ils avaient également une grille de questionnements (identique à chaque table). En outre, un fond de carte du Pays était disposé sur les tables afin que les élus puissent spatialiser leurs propositions.

Au terme des rotations, un temps important (30 min) fut consacré au partage des productions (principes partagés d'organisation territoriale de l'offre de services et hiérarchisation des enjeux) des différentes tables et des résultats consolidés des priorités classées par chaque élu (travail d'attribution de points

QQOQC

Objectifs :
- Echange d'arguments
- Aide à la prise de décision

Degré : Co-construction

Public : Acteurs Institutionnels (Elus des collectivités)

Phase(s) : Mise en œuvre
+ Diagnostic du Schéma de Services

Pérennité : Ponctuel

à des priorités pré-listées). Ces éléments ont été formalisés dans la stratégie et le programme d'actions.

Cette méthode a permis de croiser les regards et les propositions et par conséquent d'aboutir à des échanges au contenu particulièrement riche. Elle est tout à fait indiquée pour des réunions dont les objectifs sont de définir collectivement des actions et des priorités.

Par ailleurs, cette méthode revêt un caractère pertinent dès lors que le public participant est composé d'élus décideurs : forts de leur connaissance et de leur analyse du territoire, le choix des actions et des priorités se fait de manière éclairée et réaliste.

Points forts

En partant des éléments de diagnostic croisés et mis en communs lors du Forum : enquêtes ménages, enquêtes élus, entretiens individuels, ateliers de concertation, propositions du Conseil de Développement du Pays, les élus ont pu débattre de la création d'une stratégie et d'actions communes et cohérentes à l'échelle de la Haute Gironde. Grâce à cette base de travail, ils s'assurent une meilleure légitimité de leurs décisions.

Ce temps de débat a permis de faire ressortir des thèmes, enjeux et services prioritaires qui permettent de représenter les différents points de vue. Le programme d'actions en cours d'élaboration s'articule autour des choix opérés lors du Forum des Elus. Ce dispositif permet d'ouvrir plus largement la concertation et la co-construction à l'ensemble des élus du territoire, y compris ceux qui ne sont pas conseillers syndicaux.

Dans l'objectif de :
- Prendre en compte les contributions établies lors du diagnostic : concertation des experts, des ménages, des élus et du Conseil de Développement, véritables parties prenantes, à la fois dans l'élaboration d'une stratégie et sur la mise en œuvre.
- Encourager les échanges et le partage de points de vue, dans une optique de recherche d'ambitions communes.
- Favoriser la mobilisation des élus. Par ailleurs, nous notons que cette organisation « originale » donne un aspect plus attractif et convivial par rapport à des réunions « classiques ». Cela favorise donc la mobilisation dans le temps.

Eléments pratiques

1 réunion ponctuelle

60 à 70 participants

Coûts :
-Ingénierie en interne
+ Participation d'un bureau d'études (4 jours comptés pour organiser et animer)

Délais :
-Temps de préparation :
J –1,5/2 mois
-Envoi des invitations :
J –3 semaines
-Temps de restitution :
J + 2/3 semaines

Compétences mobilisées
-Approche globale et pluridisciplinaire
-Animation
-Capacités d'analyse, de synthèse et de reformulation

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Les processus de participation dans les politiques publiques sont relativement récents tant en France que sur le territoire du Pays de Haute Gironde. Comme tout changement de pratiques, cela peut prendre du temps et il est nécessaire d'instaurer une relation de confiance parmi les acteurs engagés. Le Forum des Elus est un dispositif qui a donc participé à renforcer cette dynamique de changement.

2.14. Pessac
Le café futuriste citoyen

Contexte

Le « Café futuriste citoyen » a été organisé dans le cadre de l'évaluation participative et prospective de l'Agenda 21 de Pessac en lien avec le projet Bordeaux Métropole 3.0 de la CUB.

L'idée est née d'une volonté politique d'innover en terme de participation par des outils originaux et conviviaux. Le bureau d'études, mobilisé pour l'évaluation (XPS Développement) nous a alors proposé une méthode d'animation allant dans ce sens.

Il a été mis en place durant la phase d'évaluation participative et prospective de la démarche d'Agenda 21 pour recueillir les envies et rêves des pessacais pour 2030. Cette méthode conviviale et ouverte nous a paru la plus adéquate et pertinente pour favoriser les « rêves éveillés ». Ce forum, en recueillant les envies et propositions des habitants pose les bases du 2ème Plan d'actions.

Chiffres clefs

58 000 habitants

Démarche lancée en 2005

État : Élaboration du second plan d'actions

Mission A21 : 1 chef de projet et 2 chargées de mission

QQOQC du dispositif

Objectif : Émergence d'idées

Degré : Concertation

Public ciblé : Citoyens

Phase(s) : Évaluation

Élaboration du second plan d'actions

Pérennité : Récurent

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Les participants ont eu droit à une sorte de « speed dating » c'est-à-dire que 4 ou 5 personnes (maximum) étaient invités à discuter et échanger autour de la question « Pessac en 2030, quelle ville pour vous, vos enfants, vos petits enfants ? » durant 3 séquences de 30 minutes.

A chacune des tables (12 tables ont été nécessaires), une des personnes jouait le rôle d'hôte de table et devait rester à cette même table toute la durée du « World Café » alors que les autres participants tournaient toutes les 30 minutes. Au bout de la première séquence, au démarrage de chacune des deux séquences suivantes, les hôtes de table accueillaient les nouveaux « invités » et leur résumaient les idées-clés, questions et sujets principaux de la conversation précédente.

Les « invités » de la table ont été encouragés à établir des liens entre les idées issues des conversations menées à la table précédente et celles présentées par leur hôte de table. A la fin du dernier tour, un échange avec tous les participants a été organisé pour présenter tout ou une partie des idées émises. Conjointement, un atelier enfants animé par des agents périscolaires de la Ville était organisé permettant de recueillir les idées des enfants sous forme de dessins.
En intermède, la troupe de théâtre Atelier de Mécanique Générale Contemporaine est intervenue pour offrir une pause musicale (Chanson Pessac 2030) et d'improvisation théâtrale.

Le « café futuriste citoyen » est un remue-méninge créatif basé sur l'enrichissement réciproque des paroles de chacun et le mouvement.
Il a permis de recueillir les envies, idées et les rêves des habitants sur le devenir de Pessac pour orienter les politiques municipales dans le sens de ces prospectives et plus particulièrement le 2ème Plan

d'actions Agenda 21. Il n'est en revanche pas adapté à l'approfondissement des sujets.

Une fois le remue-méninge terminé, notre prestataire a analysé les contributions issues des idées principales prises par les hôtes de table. Il en a fait une synthèse et a affiché les idées-clés sur les murs afin d'en faire une restitution à chaud aux participants. Une synthèse plus approfondie a par la suite été réalisée par XPS.

Points forts

La décoration est très importante dans cette méthode d'animation. Il faut donner envie aux participants et pour cela, un décor adéquat est nécessaire, à savoir chaleureux, convivial... Les tables ont été décorées : nappes de couleurs chaudes, centres de table, plantes, affiches préfigurant le futur rêvé et craint… Cette méthode nécessite en revanche une préparation bien en amont et l'appel à des personnes volontaires pour « animer » les tables de discussion. Pour ce faire, nous avons fait appel aux membres du C2D Pessac (Conseil de Développement Durable) qui ont été très actifs et volontaires.
Le nombre de participants par table était limité pour permettre la parole de tous et donner une impression d'intimité. Cette méthode du « World café » a interpellé et surpris très positivement les participants potentiels, attirés par l'originalité du concept. De plus, le développement durable étant un sujet complexe et abstrait, cette méthode a permis de « décompléxifier » les choses et a permis d'envisager simplement la question.
Le public touché est assez hétéroclite : ont participé aussi bien des membres d'associations locales (le C2D, Terre d'ADELES,...) que des agents, des familles et habitants « lambda », non connus des instances traditionnelles de concertation. Pour ce faire, nous avons utilisé les moyens de communication classiques : supports internes (journal municipal, sites internet, mailings...) ; relations presse : articles dans le journal local, Facebook mairie... Nous avons également sollicité nos relais, comme le C2D, les associations locales...

Qu'apporte la participation à la démarche d'Agenda 21 ?

Le café futuriste citoyen a permis de diversifier le public touché. Alors qu'on retrouve souvent les mêmes personnes dans les forums publics, cet événement a attiré des habitants « lambda », intrigués par la méthode et intéressés par l'objet des échanges. Il a aussi permis de tisser et de consolider les liens avec les partenaires locaux.
Il s'agit par ailleurs d'une première expérimentation d'un exercice participatif de prospective sur le développement durable, qui sert de base stratégique pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de DD de Pessac 2011/2030, et de socle à la préparation du 2nd Plan d'actions 2011/2015 : excellent outil pour cela, surprenant et mobilisateur pour imaginer collectivement un avenir durable et repérer les rêves éco-citoyens de tous.

Eléments pratiques

1 événement

80 participants : Membres du C2D ; habitants ; membres d'associations ; membres de syndicats et Comités de quartiers ; élus/ agents en nombre limité

Coûts : 4250€ au total
- Animation externe: 3000€ pour 2 consultants
- Achat de la décoration, réception, communication : centres de table, nappes, plantes,..: 500 €
- Moyens humains : 2 agents mission Agenda 21 + 2 agents réception + 3 animateurs périscolaires : 350€
- Spectacle de l'AMGC : 400€

Délais : Envoi des invitations 3 semaines avant l'événement ; Sollicitation des hôtes de table 1 mois avant.

Documents produits :
- Dossier de l'hôte avec les règles du jeu
- Synthèse des idées clés issues des échanges

Compétences mobilisées
- Animation du forum
- Mobilisation des forces vives volontaires du C2D pour être « hôte de table »

2.15. Quelques mots sur ... Les réunions publiques

Pourquoi faire une réunion publique ?

La réunion publique est l'un des outils les plus mobilisés lors de moments de concertation. Les collectivités girondines ne dérogent pas à cette règle. Cependant, la réunion publique est un outil particulièrement protéiforme, qui peut donc permettre d'obtenir des résultats très différents.

Concrètement, il s'agit de réunir un nombre de personnes potentiellement important, puisque la réunion publique est par définition ouverte à tous, pour évoquer un sujet défini à l'avance. Du fait du nombre potentiellement important de participants, les réunions publiques sont traditionnellement organisées selon le modèle « informatif » : l'organisateur, l'animateur et / ou des experts présentent un projet, une démarche et le public est invité à réagir sous forme de questions ou de remarques (adressées « à l'estrade »).

En effet, le nombre de participants et la durée généralement limitée de la réunion (2 ou 3h) limitent les possibilités de s'inscrire dans une démarche délibérative, a fortiori dans un débat au sein du public.

Si le modèle « informatif » est majoritaire en nombre, la réunion publique peut également prendre des formes plus « constructives », notamment par la constitution de sous-groupes parmi les participants. Il s'agit alors de recréer les conditions de débats possibles dans un groupe d'une dizaine de personnes.

Selon la forme choisie, la réunion publique peut ainsi permettre : le partage d'information, l'émergence d'idées et l'échange d'arguments. Elle est en revanche moins adaptée à la production d'un avis collectif et ne permet pas l'action commune.

La réunion publique peut également constituer un tremplin pour sensibiliser ou mobiliser des participants sur une thématique (et éventuellement les orienter vers d'autres instances).

Mettre sur pied une réunion publique en 3 étapes

1. Se préparer

Comme tout dispositif participatif, la préparation d'une réunion publique nécessite de questionner les objectifs de la réunion : que veut-on savoir, auprès de quel public ? Le sujet nécessite-t-il de faire venir des experts, afin de fournir aux participants une compréhension initiale des enjeux ? Faut-il prévoir un dossier du participant, que doit-il contenir ? Est-il pertinent d'organiser un travail en sous-groupe (au regard du sujet traité et du temps disponible).

Les réunions publiques touchent généralement un public « d'habitués », plutôt averti. Les personnes les plus défavorisées et les jeunes ou même les actifs, sont peu présents voir absents de ces moments de concertation.

Selon le public que l'on souhaite toucher, un certain nombre de réflexions sont à mener, car ces choix impacteront le profil du public présent :

- Quel est le lieu approprié pour tenir la réunion (une école ? une salle des fêtes ? une mairie ?), dans les grands territoires, faut-il reproduire la réunion dans différents secteurs, ou organiser une seule réunion au niveau central, ou encore changer de sujet en fonction du lieu ?

- Les horaires et le jour de réunion retenu ont également des impacts sur les participants, et doivent être choisis avec soin. En organisant une réunion publique un soir de semaine ou un samedi matin par exemple, on ne touche pas tout à fait le même public.

- Enfin, les supports de mobilisation des participants et de communication sont bien évidemment un élément clef : journal municipal, presse locale, affichage sur les panneaux municipaux, relais (institutionnels / associatifs) dans les quartiers ou les territoires, information en direct (tractage)...

2. Animer

L'animation des réunions publiques est une véritable compétence, il s'agit de gérer les éventuels conflits qui peuvent émerger dans le public, de réguler le temps de parole… L'animation peut être organisée par un tiers ou par un élu ou encore par un technicien.

Si le choix des sous-groupes est retenu, la gestion du temps est encore plus délicate. En effet, un temps d'introduction et de présentation du fonctionnement est indispensable, de même qu'un temps de capitalisation, même court. Le temps de répartition des participants dans les différents ateliers ne doit pas être négligé (choix de l'atelier, déplacements / installation, éventuellement dans des salles différentes…).

Par ailleurs, lors d'une répartition en sous-groupes, la question de l'animation dans les ateliers doit également se poser : une autorégulation peut s'envisager (par un membre du sous-groupe), en fonction du travail demandé en sous-groupe, et à condition d'exposer clairement des règles de fonctionnement et de vérifier leur application.

Sinon, il est indispensable de prévoir autant d'animateurs que de sous-groupes.

3. Restituer

Le compte rendu des réunions publiques permet de diffuser les échanges au-delà des personnes qui sont venues à la réunion. Le compte rendu peut également servir de support / mémoire pour les décisions prises ultérieurement.

Qu'en est-il en Gironde ?

Dans le cas des Agendas 21 girondins, l'outil « réunion publique » a été mobilisé 37 fois, dans 18 collectivités différentes (de toutes les tailles), à toutes les phases des agendas 21 (diagnostic, définition de la stratégie, mise en œuvre, évaluation).

Les objectifs poursuivis dans le cadre des réunions publiques sont divers et répondent à la diversité des formes mises en œuvre. Logiquement, les objectifs privilégiés sont « faire émerger des idées », « échanger des arguments », éventuellement recueillir un avis, ou prendre une décision.

Le plus souvent, une réunion publique réunit entre 50 et 100 personnes. Généralement un public plus important limite la dimension « constructive » de la réunion. La « faible » mobilisation du public est cependant fréquemment perçue comme un échec.

Dans la grande majorité des cas, les élus sont présents lors des réunions publiques et un retour médiatique est prévu.

2.16. Quelques mots sur ...
Les questionnaires

Pourquoi faire un questionnaire ?

Le questionnaire est un des outils le plus fréquemment utilisé quel que soit le sujet et les objectifs. Il présente l'avantage de permettre de recueillir facilement l'avis d'un nombre important de personnes.

Un questionnaire fournit l'avis individuel d'un groupe de personnes à un ensemble de questions simples. Il peut s'agir de prioriser des propositions, de faire un choix ou d'émettre un avis. Il apporte des éléments de validation, mais n'est pas approprié pour faire émerger des propositions. Il ne permet pas par ailleurs d'aboutir un avis collectif, argumenté et réfléchi (réponse individuelle, fermée (oui-non), spontanée).

Dans les Agendas 21 girondins, le questionnaire a été mobilisé dans 13 collectivités, à différentes étapes de l'Agenda 21 : dans la phase de diagnostic, il permet de connaitre les représentations des citoyens sur le développement durable, sur leur territoire ou de connaitre leurs pratiques ;

Pour l'élaboration de la stratégie et le plan d'action, il permet de connaitre les attentes des habitants, ce qui constitue pour eux une priorité ;

Pour l'évaluation, il permet de recueillir un avis sur les politiques menées et de mesurer l'impact sur les citoyens (évolution d'un comportement par exemple).

Dans tous les cas, le questionnaire permet de confirmer ou infirmer des hypothèses déjà formulées. Il n'est pas adapté pour faire émerger de nouvelles idées ou pistes de travail (qui nécessiterait des questions ouvertes, plus difficiles à exploiter).
Le questionnaire est probablement un des outils dont on pense qu'il est le plus facile à mettre en œuvre. Pourtant, les risques d'échec et les pièges à éviter sont nombreux. Le questionnaire est un outil très puissant, mais il doit être utilisé à bon escient pour produire tous les résultats qu'on attend de lui…

Réaliser un questionnaire en 4 étapes

1. Se préparer

Sur le fond, il s'agit avant toute chose de réfléchir à ce que l'on veut savoir, ce que l'on cherche et comment formuler les questions.

Par ailleurs, le risque principal de l'échec du questionnaire est le faible taux de réponses.

Pour cela, il ne faut pas négliger les aspects logistiques : dispose-t-on d'une base de données de répondants potentiels, qui permettrait d'augmenter le nombre de répondants, et donc la représentativité des réponses ? Cible-t-on une population en particulier (les jeunes, les personnes en situation de précarité, les usagers…) et quels sont les bons relais auprès de cette population le cas échéant.

Ceci pose dès lors la question de la représentativité statistique des réponses. Des outils mathématiques permettent de connaitre le seuil à partir duquel les réponses peuvent être considérées comme représentatives.

2. Tester le questionnaire :

Maximiser le nombre de répondants et la pertinence de leur réponse suppose également de tester le questionnaire, auprès d'un tiers (idéalement membre de la population cible).

Deux questions se posent lors du test :

- les questions sont-elles cohérentes et compréhensibles par les répondants ? Une question mal posée, floue, alambiquée peut influencer la réponse… ou la non-réponse !

- Combien de temps faut-il prévoir pour répondre ? Il n'y a pas de nombre de questions idéal, il faut plutôt penser en minutes pour répondre. Si le questionnaire est très long, il faut prévoir une manière de « fidéliser » les répondants (possibilité de répondre en plusieurs fois, petit cadeau…)

3. Administrer

L'administration du questionnaire est la colonne vertébrale de la réussite du questionnaire :
- le questionnaire est-il sur support papier ?
- téléphonique ?
- électronique ?

Chaque modalité présente des intérêts et des inconvénients :

Par internet, on touche un public plus jeune, plus actif. La possibilité de répondre, tout comme le traitement des réponses sont plus faciles, mais le risque de questionnaire incomplet est également plus important.

Sur papier, on touche une population plus large (surtout si on l'envoie dans toutes les boites aux lettres), mais le support implique un coût important : le remplir ne suffit pas, il faut encore ajouter un timbre et poster l'enveloppe de retour. En interne, il faut saisir individuellement toutes les réponses.

Par téléphone ou en face à face, le temps passé est également considérable (prise de rendez-vous, passation du questionnaire), mais permet de toucher des personnes plus fragiles ou les plus éloignées de la prise de parole publique (en luttant contre l'autocensure).

4. Exploiter

Tirer des conclusions à partir des réponses, question par question, mais également en effectuant des croisements entre les réponses, permet d'ajuster les hypothèses de travail initial.

Les croisements permettent ainsi de cibler des sous-populations parmi les répondants, selon des critères qui doivent être établis au préalable (genre, âge, catégorie socio-professionnel, territoire de résidence, opinions politiques…).

Qu'en est-il en Gironde ?

13 collectivités ont mobilisé un questionnaire dans le cadre de leur démarche Agenda 21, généralement auprès des citoyens (ou d'un public large non spécifié).

Le questionnaire est avant tout mobilisé lors de la phase de diagnostic.
Le nombre de répondant est variable, et généralement faible au regard de la population ciblée (à peine 2% en moyenne).
Le taux de retour le plus important se situant à 10% (taux calculé sur la population totale du territoire).
En général, un taux de retour de 20% est considéré comme satisfaisant.

3. Zooms sur les territoires

3.1 Artigues-près-Bordeaux

3.2. Blanquefort

3.3. Bordeaux

3.4. Artigues-près Bordeaux 4

3.5. Communauté de communes de l'Estuaire

3.6. Communauté de communes Vallon de l'Artolie

3.7. Conseil général de Gironde

3.8. Eysines

3.9. La Teste du Buch

3.10. Mérignac

3.11 Pays Haute Gironde

3.12. Pays Landes de Gascogne

3.13. Pessac

3.14. Salles

3.1 Artigues-près-Bordeaux

Contexte

La démarche participative de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux a débuté avec la réflexion sur les orientations stratégiques de l'Agenda 21.
Le diagnostic du territoire a été réalisé avec une concertation interne, et avec l'aide d'un bureau d'étude. Les phases de diagnostic et de stratégie ont donné lieu à des dispositifs plus grand public, avec une dimension informative importante (réunions de quartier, débats publics).
Dans la mise en œuvre, l'implication des citoyens a en revanche été favorisée (familles pilotes, appel à projet). Enfin, un comité de pilotage participatif a permis d'effectuer le suivi de tout au long de l'Agenda 21.

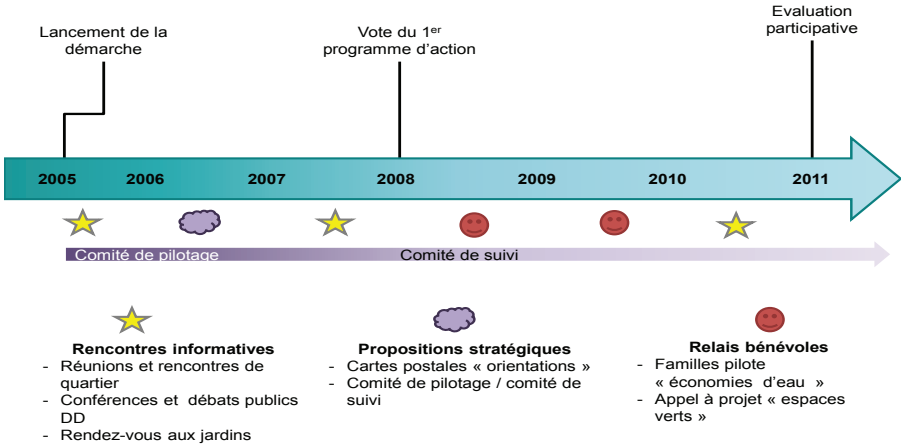

Chiffres clefs

6 700 habitants
Agenda 21 débuté en 2005
Etat : Evaluation
Mission A21 : 1 chargée de mission

La démarche artiguaise...

Des rencontres de quartiers, des réunions et débats publics (3)
3 réunions
En moyenne : 100 participants
Deux familles pilotes
10 participants
Des visites régulières
Un appel à projets espace vert
En cours

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie artiguaise de participation repose sur 4 éléments clefs :

- **Une transparence affirmée pour rendre compte**
Le comité de pilotage, transformé en comité de suivi est ouvert à des acteurs diversifiés (représentants du secteur économique, associatif, des lotissements). La dimension informative est relativement forte, dans la démarche, notamment via des rencontres publiques de quartier, qui donnent à voir l'avancement de la démarche.

- **Un apport des citoyens sur la stratégie globale**
La participation des citoyens permet à la fois de confirmer et d'enrichir des stratégies pressenties, mais également d'apporter un regard et des idées neuves à la démarche municipale. Ainsi, la distribution de cartes postales thématiques, sur les orientations de l'Agenda 21, permettait de recueillir les points de vue des citoyens sur ces axes stratégiques. De plus, des cartes postales vierges visaient à faire émerger de nouveaux enjeux.

- **Des initiatives habitantes favorisées et soutenues**
Même s'il est parfois plus difficile d'impliquer des citoyens en dehors des instances ou des relais habituels, la stratégie artiguaise poursuit cet objectif. Ainsi, la démarche promeut les initiatives habitantes, qui vont dans le sens du développement durable, en les soutenant financièrement et techniquement (appel à projets). En effet, l'appropriation de l'action est d'autant plus forte et de long terme que les acteurs se sont mobilisés pour leur projet.

- **Une recherche d'expérimentation**
L'expérimentation des économies d'eau avec des familles pilotes visent à enclencher un effet levier, par le bouche-à-oreille initié par les habitants inclus dans la démarche. De plus, les pratiques quotidiennes des habitants peuvent enrichir la démarche. L'Agenda 21 artiguais est ainsi conçu comme un laboratoire d'expérimentation de différentes démarches participatives et de développement durable.

Un outil mêlant initiative habitante et expérimentation: l'appel à projets « espaces verts »

Un appel à projet technique auprès des associations syndicales de lotissements a été initié en 2011, afin de soutenir les projets de gestion et valorisation des espaces verts collectifs des habitants. Il s'agissait de financer les éventuelles dépenses encourues (aide plafonnée à 1500 euros sur présentation de factures) et d'apporter un soutien technique aux projets (accompagnement et conseils par le service espace vert de la commune).
Une grille de critères (espace verts écologiques) accompagne l'appel à projets. Les participants doivent se positionner sur un ou plusieurs critères. Deux candidatures sont sélectionnées par le comité de suivi Agenda 21.
C'est le premier appel à projet qui fait suite à une expérience menée en 2010 avec un lotissement volontaire sur la réalisation d'un composteur collectif.

Facteur de réussite de la démarche

Les facteurs de réussite identifiés pour la participation de l'Agenda 21 sont :

- **Une volonté politique et des habitudes municipales de jouer la transparence** : Les traditions de rencontres en transparence entre la mairie et les habitants permettent de passer plus facilement d'une démarche individuelle à une démarche collective de la participation.
- **Le rapport de proximité** : la petite taille de la commune permet de profiter d'une relation de proximité avec les habitants et rend humainement possible de les toucher au plus près de leurs lieux de vie. Le rapport de proximité est également facilité par la mobilisation des relais existants pour toucher les habitants (notamment pour les publics jeunes).
- **La valorisation des initiatives habitantes** : L'effet du bouche-à-oreille généré par les expérimentations et la diffusion des bonnes pratiques est renforcé par une communication adaptée (film, presse locale).

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, l'expérimentation de la participation des citoyens à la mise en œuvre permet de passer de la sensibilisation à l'action, c'est-à-dire l'objectif même du développement durable.

Le mot clef de la démarche artiguaise : Proximité

3.2. Blanquefort

Contexte

La démarche participative de l'Agenda 21 blanquefortais a débuté avec le démarrage du programme d'actions. En effet, le parti-pris de la municipalité était de ne pas se présenter devant les habitants sans avoir d'élément finalisé à discuter. Il s'agissait en filigrane de montrer par l'exemple ce que pouvait être le développement durable.

Des rencontres publiques ont permis d'enrichir le diagnostic (écolos-cafés) et de contribuer à l'élaboration de la stratégie (réunions publiques), mais l'essentiel de la participation s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre (8) de l'Agenda 21.

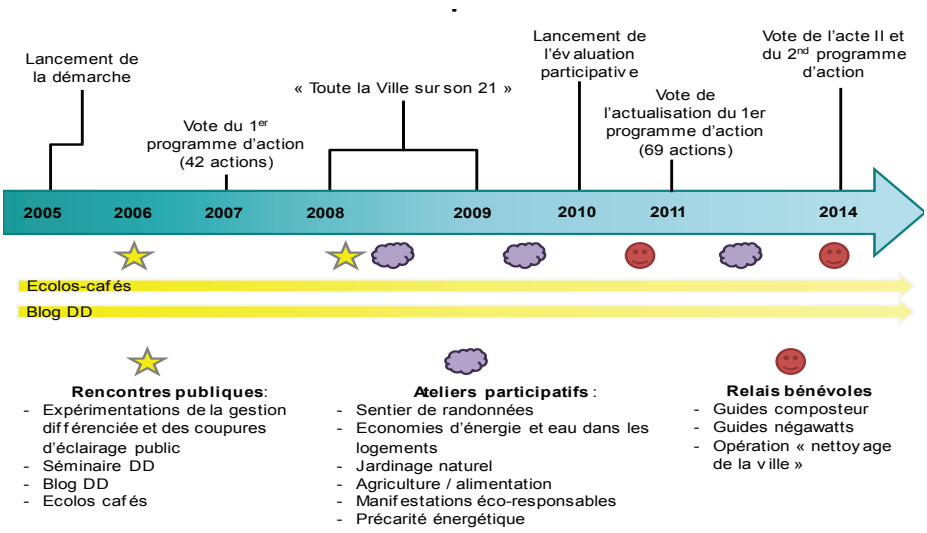

Chiffres clefs

15 000 habitants
Agenda 21 débuté en 2005
Etat : Mise en œuvre
Mission A21 Une chargée de mission

La démarche blanquefortaise...

Des « ateliers participatifs thématiques » (4)
En moyenne :
24 participants
8 réunions
7 mois
Des « relais bénévoles » (2)
En moyenne :
6 à 12 bénévoles profanes
5 réunions
1 formation
Des conférences, des débats, des réunions publiques (4)
De 10 à 250 participants
Des publics divers et mixtes

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie blanquefortaise de participation est résolument tournée vers les citoyens et repose sur 4 éléments clefs :

- **Des entrées multiples**
La démarche blanquefortaise s'appuie sur une grande diversité de forme et de contenu des dispositifs participatifs et permet ainsi de toucher des publics diversifiés (débats publics, réunions publiques, ateliers participatifs thématiques, actions de terrain). Chaque citoyen peut donc trouver ce qui l'intéresse dans l'éventail de dispositif proposé.

- **Des actions concrètes qui montent en généralité**
Le parti-pris de la démarche blanquefortaise est celui de l'entrée thématique, qui permet de mobiliser les citoyens à travers un sujet qui les intéresse. Cela les amènera éventuellement à une réflexion plus large, sur la ville, la société. Cette porte d'entrée se doit donc d'être concrète et répondre à un besoin ou une attente des acteurs (sentiers de randonnée, mise en place d'une AMAP).

- **La contagion vers l'action**
La démarche blanquefortaise part du principe selon lequel le développement durable ne peut pas se contenter de

sensibilisation, mais nécessite un passage à l'acte de la part des acteurs. Pour cela la participation des citoyens est indispensable. Les 10 premiers habitants touchés sont les premiers chainons du changement, le développement durable fonctionnant en cercles concentriques de plus en plus grands. Partant de ce principe, les participants sont forcément « les bonnes personnes », même si elles sont peu nombreuses ou peu « représentatives ».

- **L'approche « par les pairs »**
Le fondement du changement de comportement est complexe. Partant de ce constat, la Ville de Blanquefort a parié sur le fait que la sensibilisation a plus de chance d'aboutir quand elle émane de personnes de confiance (amis, voisins, famille…). Dans cette perspective, l'action publique ne peut pas suffire.

- **Toucher les gens, là où ils sont**
Qu'il s'agisse de la stratégie d'information des citoyens ou de leur mobilisation, la démarche blanquefortaise s'appuie sur une volonté de faire venir l'Agenda 21 aux habitants pour favoriser leur participation. Ainsi, une communication est systématiquement mise en œuvre sur les lieux mêmes des actions « Agenda 21 » par le biais de panneaux « ici, développement durable » ou via des réunions dans des lieux atypiques (« dôme utopique » installé sur un rond-point par exemple).

L'outil emblématique et privilégié : l'atelier participatif thématique

Un thème concret est choisi pour répondre à un besoin identifié (agriculture / AMAP), soit par les habitants (lors de réunions ouvertes), soit du fait d'une autre opportunité (révision des chemins de randonnées, économies d'énergie). Des attentes principales sont identifiées. Les thématiques émergentes sont ensuite travaillées en groupes plus restreints, composés d'acteurs intéressés par la thématique traitée. Les compétences utiles pour traiter du sujet sont par ailleurs recherchées parmi les acteurs connus de la Mairie et complètent le groupe. Les services de la mairie sont intégrés au groupe et permettent d'assurer la faisabilité du projet pendant qu'il se construit.
Les habitants volontaires (25 en moyenne) se réunissent, de manière plus ou moins régulière. L'animation est assurée par la mairie et des partenaires thématiques si besoin (CREAQ, Alpage, Meduli Nature, etc.).

Facteur de réussite de la démarche

Les facteurs de réussite identifiés pour la participation de l'Agenda 21 sont :

- **La volonté politique et le portage politique fort** : Les garanties fournies aux participants sur les suites données à leur travail ont permis d'instaurer une relation de confiance qui encourage la participation.

- **Le contexte associatif local dynamique** : La ville de Blanquefort dispose d'une culture de la participation et d'un tissu associatif qui créé des attentes en matière de participation de la part des habitants

- **La dimension de la ville favorisant le travail en proximité** : Le travail en proximité est facilité par la dimension de la ville : tout le monde se connait.

- **Des outils mis en place spécifiquement pour répondre à la stratégie globale** : Le relais habitant est particulièrement efficace pour enclencher un passage à l'acte. Après plusieurs années de fonctionnement, le bouche-à-oreille a permis d'élargir le premier cercle d'acteurs impliqués. De plus, les relais bénévoles ont complété efficacement les actions publiques menées sur le même thème.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la participation des citoyens à la mise en œuvre permet de passer de la sensibilisation à l'action, c'est-à-dire l'objectif même du développement durable.

Le mot clef de la démarche blanquefortaise : La particip'action

3.3. Bordeaux

Contexte

L'adoption en décembre 2008 de l'Agenda 21 a été précédée de plusieurs phases préparatoires : le plan vert en 2001, la charte des paysages en 2006 et la charte d'écologie urbaine en 2007. Chaque étape a fait l'objet d'une concertation élargie autour du développement durable, permettant l'élaboration de ces différents documents.

Parallèlement, des dispositifs innovants ont été mis en œuvre afin de pérenniser la participation des citoyens : site virtuel avec une plateforme Internet et lieu dédié avec la maison éco-citoyenne.

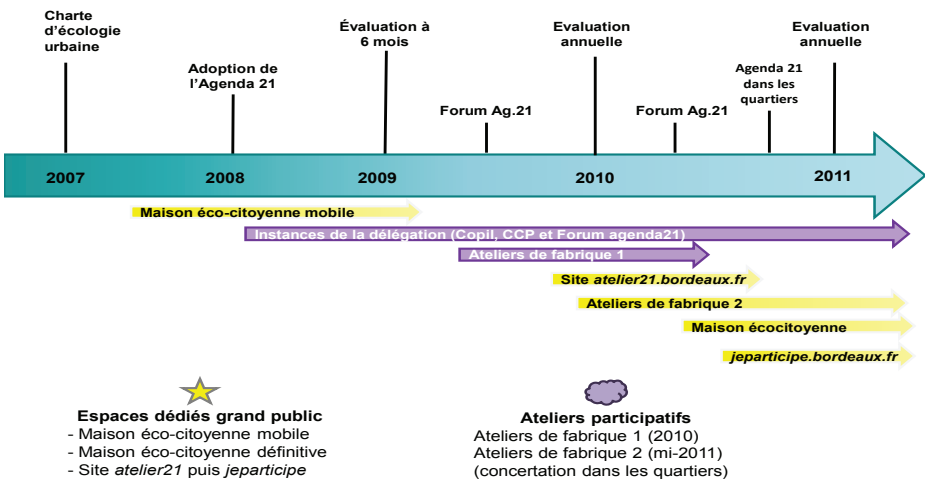

Chiffres clefs

245 000 habitants
Agenda 21 débuté en 2008
Mission Agenda 21 : 2 chargées de mission

La démarche bordelaise...

1 Maison écocitoyenne
1 version mobile pendant 2 ans ;
1 définitive depuis octobre 2010.
7 ateliers de fabrique :
120 participants institutionnels
18 réunions de 3h
Durée : 2 ans
Des rencontres de quartier (8)
2 réunions par an par quartier
8 quartiers
800 participants
1 plateforme numérique
atelier21.bordeaux.fr
Deux ans de fonctionnement
Reprise pour l'ensemble de la politique municipale jeparticipe.bordeaux.fr

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

Lastratégie bordelaise de participation repose sur 4 éléments clefs:

- **Des formes et des contenus adaptés aux publics**
La démarche bordelaise repose sur l'adaptation des contenus et des modalités d'échanges avec chaque public. De fait, les résultats des groupes de travail diffèrent selon les participants : les citoyens apportent leur spontanéité et les spécialistes leur expertise.

- **Une mobilisation de proximité des citoyens**
L'ouverture de la Maison écocitoyenne en octobre 2010 a rendu plus visible l'engagement de la Ville en matière de développement durable. Lieu dédié au développement durable et ouvert à tous les publics, elle accueille, sensibilise, éduque et communique. La maison écocitoyenne mobile, qui a circulé dans les quartiers 2 ans avant cette ouverture, a permis d'informer les habitants et d'associer les personnes les plus éloignées de la participation. En parallèle, l'utilisation d'Internet avec la plateforme numérique jeparticipe.bordeaux.fr favorise la participation au plus près des expériences et attentes de chacun. L'enjeu de la démarche : encourager la participation au travers de dispositifs complémentaires.

- **Une articulation avec l'existant**
Afin de coordonner les actions de l'Agenda 21 sur le terrain, un relais avec les instances participatives existantes a été organisé, notamment avec les conseils de quartier. Parallèlement, l'articulation de l'ensemble des dispositifs de concertation des services de la Ville mutualise propositions et actions.
Par la cohésion des dispositifs existants, la Ville de Bordeaux évite l'éparpillement des efforts et la démobilisation des citoyens.

- **Des modalités de travail ludiques**
Afin de toucher les juniors et les seniors, populations riches de rêves et de mémoire mais peu impliquées car peu sollicitées par les autres dispositifs, des modalités de travail ludiques leur sont désormais proposées. Il s'agit, au travers d'une nouvelle version des ateliers de fabrique, de leur permettre de mieux appréhender la réalité du développement durable et d'exprimer leurs besoins et/ou leurs idées. Des cartes de leur quartier sont proposées (papier ou tableau numérique) ; les principaux sujets du développement durable sont expliqués au travers d'illustrations et d'exemples (biodiversité, énergie, transports, …), afin que chacun s'exprime et transpose ses idées dans le quartier.
Cette démarche, en rendant le développement durable moins technique, vise à faciliter l'implication et l'appropriation par les habitants des valeurs qui lui sont attachées.

Facteur de réussite de la démarche

Les facteurs de réussite identifiés pour la participation à l'Agenda 21 sont :

- **La volonté politique et le portage politique fort** : complété fin 2009 par le Projet social 3 puis, début 2010, par le projet d'aménagement urbain Bordeaux 2030, l'Agenda 21 de la Ville est le 1er projet municipal stratégique, l'aîné des trois piliers de la mandature.
- **La modestie des attentes** : la multiplication des instances de concertation et des sphères de participation peut entraîner une sur-mobilisation des citoyens. Il ne faut ni croire que tous les sujets intéressent les habitants, ni faire croire qu'on peut tout faire ou tout faire rapidement.
- **Des outils sur-mesure pour la stratégie déployée** : les outils déployés répondent aux enjeux identifiés, au travers de dispositifs adaptés qui ciblent les publics selon leurs attentes et leurs pratiques.
- **Une coordination effective entre les différents services** de l'institution, pour éviter les doublons, les incohérences, les impasses, les déceptions et, par conséquent, la démobilisation des citoyens.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

L'Agenda 21 est un document technique de référence. La concertation autour des objectifs et des valeurs qu'il véhicule permet de rendre la démarche plus concrète et le développement durable plus compréhensible.

Mots clefs de la démarche bordelaise : Adaptation, proximité, cohérence et attractivité

3.4. Communauté de Communes de l'Estuaire

Contexte

La démarche participative de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a débuté dès le lancement de l'Agenda 21 en 2005.
La démarche repose sur l'utilisation de plusieurs outils pour les différentes étapes : réunions publiques, questionnaires, groupes de travail thématiques et ateliers participatifs.

Le partenariat avec les communes du canton est fort puisque l'Agenda 21 est décliné par celles-ci sur leur territoire, sous forme d'Agenda 21 partagés dont les thèmes communs sont définis chaque année.

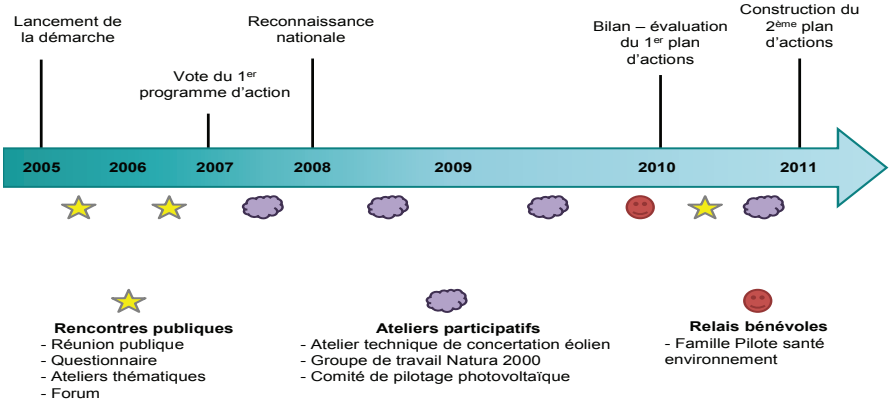

Chiffres clefs

12 000 habitants
Agenda 21 lancé en 2005
Etat : Evaluation
Mission A21 : une chargée de mission

La démarche de la CCE...

Des réunions publiques et des forums au lancement de la démarche
De 120 à 200 participants
Citoyens, élus et avertis
Des « ateliers participatifs thématiques » pour élaborer le programme d'actions
En moyenne 60 participants
8 réunions en 7 mois
Des questionnaires pour définir des enjeux puis pour dresser le bilan
80 réponses pour le bilan
Une opération « Familles-pilotes » pour rendre les habitants acteurs de la démarche
Thème : santé environnementale
7 familles participantes
6 rencontres

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie participative de la CCE repose sur 4 éléments majeurs :

- **Partager l'action avec les communes et les acteurs locaux**
La stratégie de la communauté de communes repose sur une volonté forte de travailler avec les communes du canton, ce qui s'est traduit en 2009 par la mise en place d'Agenda 21 partagé. Il s'agit ainsi de favoriser l'engagement de l'ensemble des collectivités (communes et communauté de communes) en faveur du développement durable.
De plus, la démarche au niveau communautaire s'appuie largement sur des partenariats avec des acteurs locaux (écoles, entreprises, associations, …), créant ainsi une dynamique à l'échelle du territoire.

- **Ancrer les actions dans des projets à long terme**
Dans la mesure du possible, la CCE met en place des actions qui sont intégrées dans un projet global, sur le long terme. En effet, la compréhension et l'adhésion des citoyens sont facilitées lorsque les actions sont ancrées dans la durée.

Ainsi depuis 2007, la CCE travaille à la mise en valeur de la mémoire locale, à travers des chantiers d'insertion, en partenariat avec des associations locales et dispose aujourd'hui de nombreux outils sur la mémoire.

- **Expérimenter puis diffuser**
La communauté de communes expérimente des actions pilotes avec les volontaires, avant de proposer une démarche plus générale à d'autres participants. Cette stratégie permet d'obtenir rapidement des résultats puisque les personnes à mobiliser ne sont pas très nombreuses au départ et de bénéficier ensuite du retour d'expérience de ces « essais » pour une diffusion plus large.
C'est ce qui a été réalisé sur la santé environnementale : une action a d'abord été menée avec sept familles pilotes et le projet se développe maintenant sous forme d'ateliers santé-prévention ouverts à tous.

- **Intégrer les citoyens à la démarche grâce à des actions concrètes**
Des sujets spécifiques (énergies renouvelables, Natura 2000, santé environnementale, éducation au développement durable, agriculture biologique) servent de « porte d'entrée » pour intéresser les citoyens et les acteurs locaux. De ce fait, c'est par cette voie qu'ils sont d'abord sensibilisés, ce qui permet, dans un second temps, de les intégrer dans la démarche globale de développement durable engagée par la CCE.
La communauté de communes développe aussi des outils tels que des films, des expositions et des guides qui présentent des actions concrètes issues de son Agenda 21, lui permettant ainsi de mettre en valeur la démarche et de favoriser l'adhésion du public.

Facteur de réussite de la démarche

La réussite de la démarche de la Communauté de Communes de l'Estuaire repose sur plusieurs conditions :

- **La volonté et le portage politique fort** : le développement durable et la participation sont deux piliers de la mandature
- **Un programme d'actions Agenda 21 ambitieux** avec d'importants projets structurants (réalisation de la Maison de l'Enfant et la Famille, extension du Centre de Formation, projet éolien…) et des actions plus simples mais fédératrices et emblématiques (films sur la mémoire locale, opération Familles Pilotes, Agenda 21 partagé avec les communes…)
- **Une méthode et des moyens adaptés aux ambitions** : les outils et les moyens mis en œuvre permettent de répondre à la stratégie définie, notamment en se déployant progressivement auprès des différents acteurs locaux concernés.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

L'objectif pour la CCE est de réussir à porter la démarche Agenda 21, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux afin que le territoire, dans sa globalité, s'engage dans la voie du développement durable.

Le mot clef de la démarche de la Communauté de Communes de l'Estuaire :
l'effet boule de neige

3.5. Communauté des Communes du Vallon de l'Artolie

Contexte

La démarche participative de la communauté de communes du Vallon de l'Artolie a débuté dès le lancement de l'Agenda 21, notamment pas la mise en place du conseil de développement, qui était pensé comme l'outil majeur et central de la participation des habitants.
En plus de la mobilisation pérenne des citoyens et des acteurs locaux, des dispositifs plus ponctuels viennent compléter la démarche de la communauté de communes (questionnaire, débats publics) visant l'enrichissement de la démarche

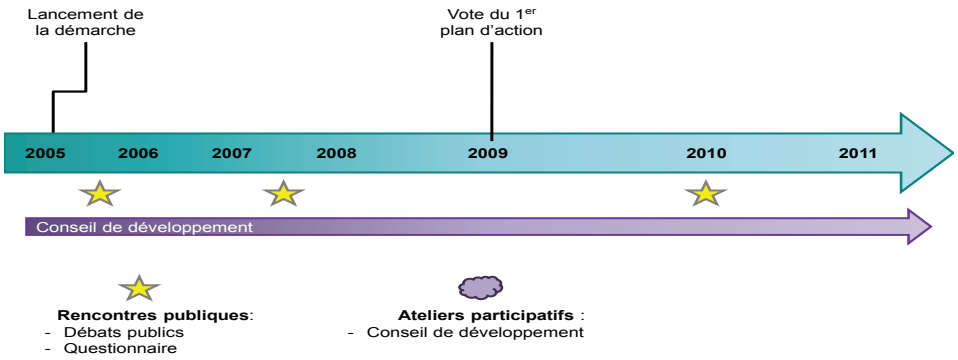

Chiffres clefs

8 576 habitants
Agenda 21 débuté en 2005
Etat : Mise en œuvre
Mission A21 : 1 chargée de mission

La démarche de la CdC Vallon de l'Artolie...

1 questionnaire
13% de taux de retour
15 points de restitution
2 mois
1 conseil de développement
4 groupes thématiques
45 participants
20 réunions par an
Un débat
50 participants (concernés)
Alimentation bio dans les cantines
3 réunions
4 mois

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie de la communauté de communes du Vallon de l'Artolie repose sur 4 éléments majeurs.

-Le déploiement d'une instance centrale de la participation
La communauté de communes a souhaité saisir l'opportunité du lancement de l'Agenda 21 pour créer et développement le conseil de développement, qui deviendrait ainsi l'instance centrale et majeure de la participation citoyenne, mais également de l'articulation générale de l'Agenda 21.
Cette instance est ainsi devenue le lien privilégié entre les élus et les citoyens.

-Mettre en place d'autres outils pour toucher une population diversifiée
La volonté de la communauté de communes est également de mettre en place d'autres outils qui permettent de toucher un public plus large et bénéficiant d'autres avantages : les questionnaires, permettant de toucher une population plus large, les débats thématiques permettant de toucher les acteurs concernés par un sujet et de les faire parler entre eux, comité de pilotage élargi pour bénéficier de l'expérience des partenaires.

-Un cadre formalisé pour gagner en profondeur
La communauté de communes fait également reposer sa stratégie sur une formalisation importante de la participation : ceci permet à la fois de systématiser la participation, et également de pousser plus loin, et de gagner en « profondeur ».

-Un outil à public large pour gagner en représentativité
Le conseil de développement ne peut pas être l'outil suffisant, puisqu'il ne touche qu'une partie de la population et n'est donc pas représentatif. Aussi, la communauté de communes a souhaité mettre en place un outil visant un public plus large. Pour cela, un questionnaire a été mis en place, et les points de restitution ont été multipliés afin de faciliter les réponses pour les citoyens.

L'outil privilégié : le conseil de développement

Le conseil de développement a été mise en place à l'occasion du lancement de la démarche Agenda 21. Il est chargé de sa coordination, de faire le lien entre les élus et les citoyens. Il est l'outil central et majeur de la participation des citoyens. Une fois le fonctionnement et les statuts élaborés, un appel à candidature auprès des habitants a permis de combler les 4 collèges d'acteurs (acteurs socio-économiques, acteurs citoyens, associations et élus) : il est composé de 45 participants en tout.
Il a ainsi permis de faire émerger de nombreuses idées pour l'Agenda et de composer 78% des actions inscrites dans la plan d'action. La présence des élus permettaient de valider directement les propositions émergeant des sessions de brainstorming. Par ailleurs, un représentant de chaque collège du conseil de développement est présent au sein du comité de pilotage de l'Agenda 21.
Enfin, le cadre formalisé de cette instance vise à rendre responsable les acteurs qui s'y impliquent.

Facteur de réussite de la démarche

Les facteurs de réussite de la démarche de la communauté de communes :

-**Des règles de fonctionnement formalisées en amont**

-**Une stratégie adaptée aux enjeux identifiés** : en diversifiant les outils afin de combler les lacunes des uns par les points forts des autres

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la participation des citoyens permet de légitimer l'action communauraire, puisqu'elle est portée par les citoyens.

Le mot clef de la démarche de la communauté de communes : Diversifier en profondeur et en largeur

3.6. Conseil général de Gironde

Contexte

Le Conseil général de Gironde a entamé sa démarche d'Agenda 21 en 2004 dans la continuité de sa réflexion sur la politique de développement durable du territoire entamée définie en 1999. Après une concertation approfondie en interne, la démarche participative a débuté en 2005 avec la réalisation d'un diagnostic partagé et la définition largement concertée de la stratégie de l'A21.

Peu développée lors de la mise en œuvre du plan d'action, la participation citoyenne a également été fortement mobilisée lors de la phase d'évaluation, avec des outils diversifiés (panel citoyen, réunions publiques, questionnaires, concertation internet).

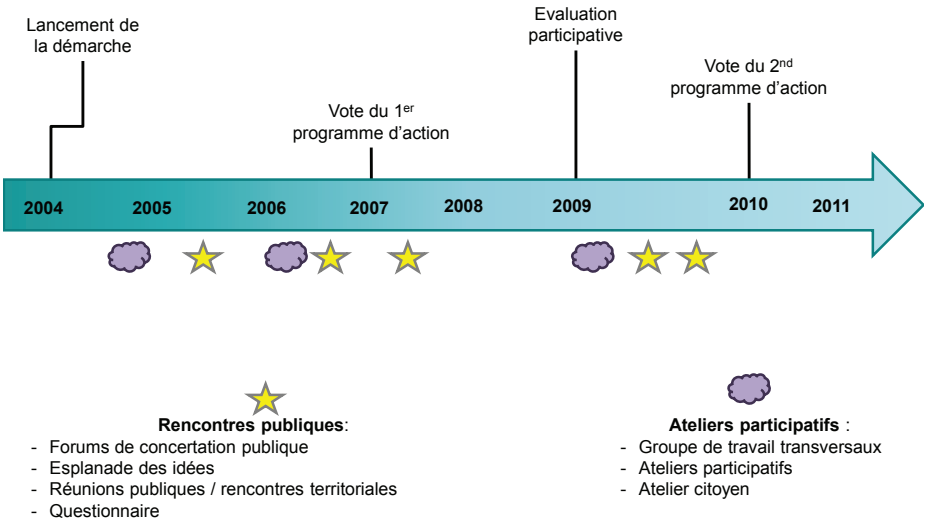

Chiffres clefs

1 421 000 habitants
Agenda 21 débuté en 2004
Etat : Mise en œuvre du deuxième plan d'action
Mission A21 : 8 chargés de mission

La démarche girondine...

« Aeliers de pré-diagnostic »
165 participants,
9 réunions
Des rencontres publiques territoriales
11 rencontres
120 participants
Forum internet
30 participants
Des conférences, des débats, des réunions publiques (5)
De 250 à 1200 participants
1 questionnaire internet
336 réponses
3 mois
Un atelier citoyen
15 participants
2 week-end de formation
1 week-end de rédaction de l'avis et de restitution
12 experts mobilisés
1 avis rendu public

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie girondine de participation se tourne simultanément vers les citoyens, les acteurs collectifs et les acteurs institutionnels du territoire sans négliger le nécessaire travail d'absorption et d'incrémentation des informations en interne.

-Une volonté de mobiliser et d'entrainer l'ensemble des acteurs, dans une logique d'entonnoir
La stratégie girondine s'appuie sur une volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs à toutes les phases de la démarche : citoyens, acteurs collectifs, partenaires institutionnels. De même, la diversité des profils des citoyens est également favorisée. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation, les différents outils ont permis de toucher différents publics de citoyens (réunions publiques et public avertis ; questionnaire internet et public plus jeune : atelier citoyen et public profane). La mobilisation la plus large possible au démarrage se précise ensuite, notamment par le travail en interne.

-L'alliance du fond et de la forme dans la participation
La stratégie girondine de participation vise à porter une attention particulière à la conciliation de la forme (artistique, culturelle, ludique) de la communication et des modalités de participation des citoyens avec le sérieux des enjeux engagés. Les modes de mobilisation et d'expression sont diversifiés afin de maximiser la participation des citoyens (conteur,

clown pour mobiliser ; écrit, oral et arts plastiques pour s'exprimer). Par ailleurs, la facilitation de la participation passe également par la création des conditions initiales de compréhension (mettre à disposition l'information indispensable) et de confiance (rassurer en donnant du sens).

-Fonctionnement cyclique par salve
La stratégie girondine s'articule en deux cycles de participation, à chaque phase de concertation avec des cycles réguliers de 3 à 6 mois. Ainsi, à un premier cycle de participation en interne, fait suite la mobilisation des citoyens, des acteurs collectifs et des partenaires institutionnels, puis une nouvelle réflexion en interne visant à prendre en considération au mieux les éléments de la participation. Ce fonctionnement cyclique est mis en œuvre à toutes les phases : diagnostic (ateliers de pré-diagnostic / rencontres territoriales), mise en œuvre (envies d'actions / ateliers de tri), évaluation (questionnaires, réunions publiques, atelier citoyens / matinales).

L'Esplanade des idées : un outil au service de la créativité citoyenne

La démarche « Envies d'actions » illustre le fonctionnement en entonnoir du Conseil général, avec une mobilisation particulièrement large vers l'extérieur au démarrage et une sélection, incrémentation, précision en interne. Pendant trois jours sur la dalle de Mériadeck s'est mise en place l'« esplanade des idées » : un espace éco-conçu pour expliquer, débattre, proposer autour du futur programme d'actions de la démarche Agenda 21 de la Gironde. L'opération proposait différents modes d'expression aux citoyens : expression orale avec une animation par la troupe « fenêtre sur clown », débats thématiques, expression écrite via notamment une boîte à idées, expression artistique avec une animation par une artiste plasticienne. L'esplanade des idées ainsi que les autres modes de concertation interne ont permis de recueillir pas moins de 2 530 « Envies d'Actions » qui ont ensuite été triées et discutées lors de 7 ateliers internes animés chacun par deux vice-présidents et un directeur général adjoint et ouverts à tous les élus et agents sur la base du volontariat.

Facteur de réussite de la démarche

La réussite de la démarche girondine repose sur 3 éléments clefs:

-La visibilité du portage politique et la précision de la demande ainsi qu'une assurance dans les suites données aux avis et contributions citoyennes permettent à la participation d'être entière, sincère et efficace. L'assurance pour les citoyens qu'ils seront écoutés, permet de faire gagner la participation et les avis émis en qualité.

-La sincérité publique est une vertu importante. La transparence, y compris sur les faiblesses ou les erreurs de l'institution permet de gagner en confiance réciproque dans la relation avec les citoyens et facilite leur mobilisation.

-La création des conditions de décisions permettant de mettre les citoyens en confiance et de les informer au mieux (grâce entre autre à la contribution d'acteurs et d'experts) est un facteur important de la production d'avis éclairés et utiles.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

Dans le cadre d'une démarche d'Agenda 21, la participation des acteurs implique la confrontations des idées, avis, intérêts des parties prenantes présentes mais aussi la prise en considération de ceux qui n'ont pas ou peu la parole : les plus démunis qui n'ont pas toujours accès au débat public, les générations futures, et aussi la Nature. Une concertation dans le cadre d'un Agenda 21 transcende ainsi l'intérêt à court ou moyen terme des présents pour construire un nouveau projet de société responsable et durable.

Le mot clef de la démarche girondine : « Tirer tous les fils »

3.7. Eysines

Contexte

Eysines a choisi dès le démarrage de son Agenda 21 d'associer étroitement les citoyens, notamment à travers des relais déjà constitués : conseils de quartier, réseaux culturels et associatifs.
La démarche participative s'inscrit résolument dans la durée, avec la constitution de différents groupes de travail et ateliers de réflexion, mobilisés selon les thématiques traitées.

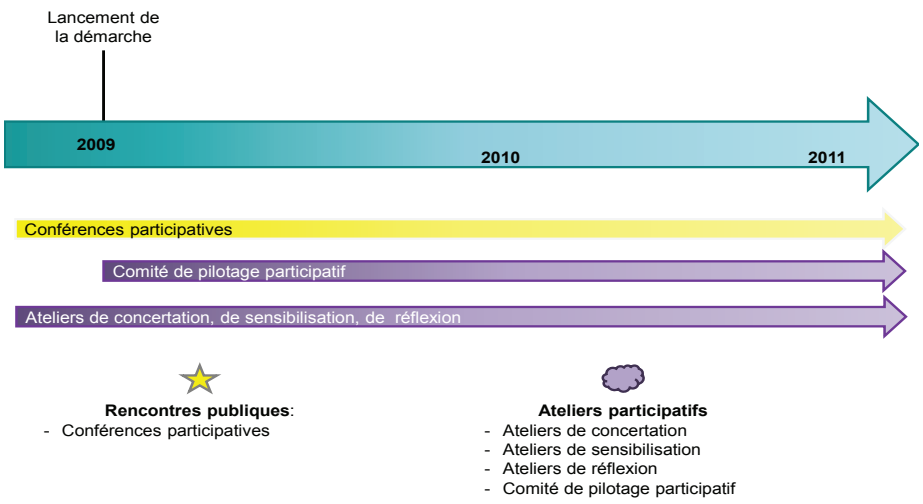

Chiffres clefs

19 637 habitants
Agenda 21 débuté en 2009
Etat : Diagnostic
Mission A21 : 1 chargée de mission

La démarche eysinaises...

Des « ateliers de réflexion tout public»
800 participants
15 réunions
3 mois de mise en œuvre
Des groupes de travail (2)
Des ateliers participatifs
En moyenne :
30 participants,
1 fois par mois
Un comité de pilotage participatif
15 participants,
1 fois par mois
Des conférences et des réunions participatives
200 participants,
40 réunions
Des publics divers et mixtes

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie eysinaise de la participation, tournée vers l'ensemble des acteurs volontaires repose sur 4 éléments clefs :

-Un appui sur tous les volontaires, à travers des relais qui facilite le passage
Au cœur de sa démarche, la Ville d'Eysines considère que les citoyens ne doivent pas se sentir représentants de quoi que ce soit, aussi, n'y a-t-il pas un intérêt marqué sur leur « provenance » ou leur « identité » : toutes les personnes intéressées et volontaires sont les bienvenues.
Le relais auprès des habitants est facilité par l'existence de réseaux et de relais municipaux ou « para-municipaux » (espaces culturels, conseils de quartier, épicerie solidaire).

-La construction en marchant et l'expérimentation comme stratégie
Toutes les actions participatives sont pensées et mises en place comme des tests, des expérimentations, et la Ville souhaite ainsi apprendre et construire la démarche au fur et à mesure. Ainsi, chaque service est invité à s'approprier un état d'esprit et à créer sa propre démarche.

La démarche eysinaise est souple et repose sur une construction au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, au cas par cas et « en marchant ».

-Initier, inciter sans contrainte
Qu'il s'agisse des services, des partenaires ou des citoyens, la volonté de la Ville est de « laisser -pousser » la participation, pour qu'elle se mette en forme d'elle-même. La direction du développement durable fournit une dynamique, un support (un tuteur) aux démarches émergentes, sans les contraindre.
Cette stratégie vise à laisser émerger une démarche sur mesure pour les acteurs participant, répondant étroitement à leurs attentes et leurs besoins.

-**La pérennité de la participation**
Etroitement liés à l'ambition de « laisser-pousser » et de construire « en marchant », les dispositifs participatifs mis en place à Eysines s'inscrivent résolument dans la durée. Les différents groupes de travail peuvent ainsi trouver le format qui convient à leurs participants. Ils disposent du temps nécessaire pour s'épanouir.

Facteur de réussite de la démarche

La réussite de la démarche eysinaise repose sur 3 éléments clefs

-**Le fonctionnement « en village »** : Malgré son nombre d'habitants important, le caractère presque « villageois » de la Ville, permet mobiliser les gens dans la proximité, en jouant sur l'interconnaissance.

-Les structures ou instances relais : Elles permettent de mobiliser facilement un grand nombre d'acteurs, mais également de diffuser la démarche, y compris auprès de « nouveaux » participants.

-Le temps et les héritages : pris en compte dans la démarche, ils permettent l'appropriation par tous de la démarche autour de l'identité communale

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

Le développement durable est une notion dont l'ensemble des acteurs doit s'emparer. Leur participation permet cela, surtout lorsque les formats sont élaborés par eux, selon leurs attentes, leurs besoins et leurs envies.

Le mot clef de la démarche eysinaise : Le jardin à l'anglaise

3.8. La Teste de Buch

Contexte

La Ville a souhaité donner une ambition participative à son Agenda 21, en plaçant la participation des citoyens au cœur, dès le départ de la démarche. Il s'agissait de partir avec les habitants d'une page blanche pour construire ensemble la politique de développement durable.

La démarche repose avant tout sur la récurrence d'un événement grand public qui jalonne la démarche : les assises annuelles du Développement Durable. Entre ces rencontres, des ateliers participatifs permettent de nourrir la démarche, pour différentes thématiques, avec les habitants volontaires.

Chiffres clefs

24 600 habitants
Agenda 21 débuté en 2009
Etat : Elaboration du plan d'action
Mission A21 : 1 chargée de mission

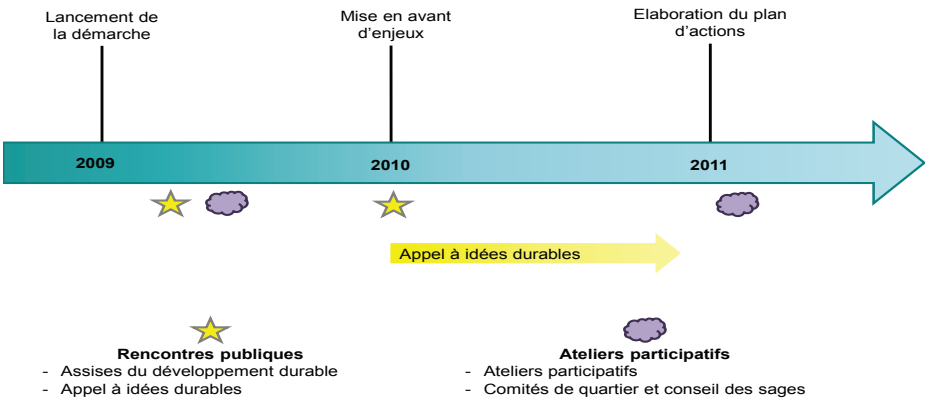

La démarche testerine en quelques mots...

Des ateliers participatifs thématiques (4)
4 groupes thématiques
80 participants
2 réunions par groupe
1 réunion de cadrage intergroupes
1 réunion de synthèse intergroupes
3 mois

Des Assises testerine du développement durable (2)
1 forum chaque année
100 à 150 participants
Une « boite à idées » …
28 contributions

… associée aux réunions du conseil de quartier et des sages
6 réunions
21 participants en moyenne

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie testerine de participation est résolument tournée vers les citoyens et repose sur 6 éléments clefs :

-Construire pas à pas, avec les citoyens
Les citoyens ont été mobilisés dès le démarrage de l'Agenda 21, ils ont donc apporté les toutes premières contributions au diagnostic. La Ville n'avait à ce moment-là mis aucune priorité en avant, et souhaitait conserver un « champ des possibles » pleinement ouvert.
Cette volonté de construire ensemble se traduit par ailleurs par la co-rédaction des comptes rendus de réunions.

-Expérimenter de nouvelles démarches
La Ville s'engageant dans une démarche participative nouvelle, elle a souhaité faire de l'Agenda 21 l'occasion de tester de nouveaux outils et de pousser les ambitions en la matière. Il ne s'agissait pas pour autant de laisser de côté les instances existantes (conseils de quartier, conseils des sages), mais bien d'élargir la participation à des publics nouveaux afin d'élargir également les visions.

-Régulariser des événements liés au développement durable
La Ville de la Teste de Buch a fait le choix de mettre en place un événement régulier et grand public, pour sensibiliser sur le développement durable et informer les citoyens de l'avancement de la démarche et poser des jalons.

-Un diagnostic résolument qualitatif et basé sur le vécu des habitants
Le parti pris de la Ville était d'opter pour un diagnostic résolument qualitatif et basé sur le vécu des citoyens. Le résultat final se distingue donc réellement des autres études qui peuvent être rédigées.

-Combiner des outils de communication pour toucher un maximum de personnes
Mêler des outils de communication institutionnelle (site internet, invitations personnalisées), les articles dans la presse locale et les restitutions publiques dans le cadre des Assises. Les différents formats de restitution vissent à maximiser les personnes touchées par l'information.
Par ailleurs, le parti pris de la transparence permet également à tous les citoyens qui le souhaitent d'être tenus informés de l'ensemble du déroulement de la démarche, notamment via la mise à disposition de tous les comptes-rendus en téléchargement sur le site internet de la Ville.

-Opter pour la transparence
Le parti pris testerin est d'opter pour une transparence maximale en mettant à disposition de tous, l'ensemble des documents produits dans le cadre de la participation. Les comptes-rendus de toutes les réunions des ateliers participatifs sont ainsi disponibles sur le site internet de la Ville.

Facteur de réussite de la démarche

-Le portage politique : En amont, il permet de motiver, de rassurer, d'expliquer la démarche. En aval, il permet de rendre compte et de donner du sens auprès des citoyens.

-Définir et préparer en amont : L'anticipation et la préparation rigoureuse permet de générer des débats ouverts et libres et d'aboutir à des résultats de qualité, sans engendrer de tension.

-Une communication et une information adaptée aux enjeux permet d'atteindre les objectifs de mixité des publics.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

La participation dans le cadre d'une démarche Agenda 21 permet une acculturation des enjeux du développement durable, de la part des participants.

Le mot clef de la démarche testerine : Ouverture

3.9. Mérignac

Contexte

Dès son démarrage, l'Agenda 21 de la Ville de Mérignac a mis au cœur la participation des acteurs du territoire. Associant à la fois des citoyens (organisés en conseils de quartier ou non), des acteurs associatifs, des acteurs économiques et des partenaires, la démarche innovante de la Ville a été reconnue par le Ministère en 2007 et distinguée par les « rubans du développement durable » en 2009.
Au-delà des jalons posés par le forum annuel du développement durable, des dispositifs associant des publics divers sont mis en place : le blog Agenda 21 et les groupes de travail avec les conseils de quartier permettent de questionner les projets au fil de l'eau. Le comité externe d'évaluation permet de faire travailler ensemble des acteurs diversifiés à l'élaboration de critères d'évaluation des orientations du second plan d'action.

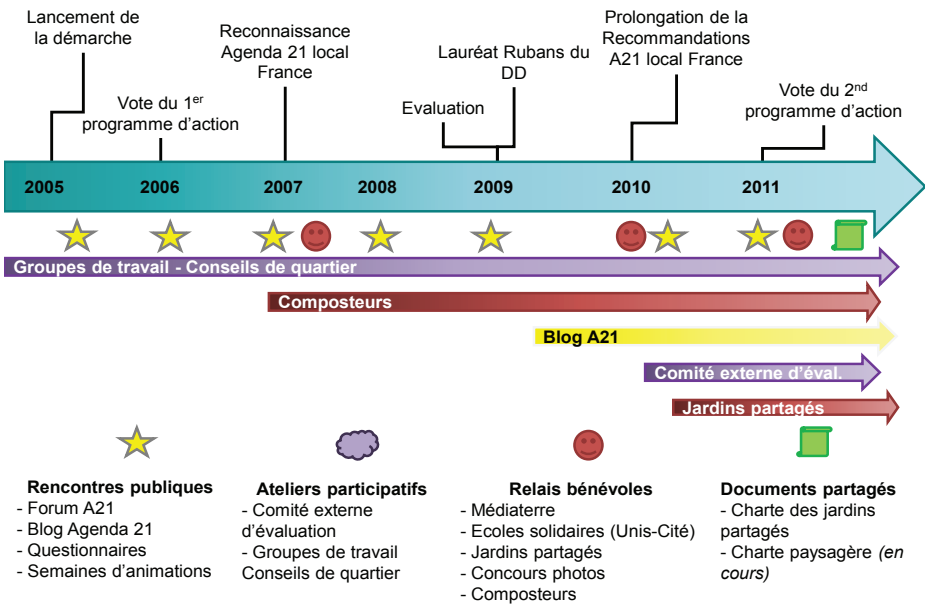

Chiffres clefs

66 388 habitants
Agenda 21 débuté en 2003
Etat : Second plan d'action
Mission A21 : 1 chargé de mission

La démarche mérignacaise en quelques mots...

Des « groupes de travail en conseil de quartier »
10 conseils de quartier
4 réunions (par quartier)
En moyenne : 40 participants
Des « familles pilotes »
10 participants dans des quartiers défavorisés
2 jeunes volontaires européens
10 réunions
6 mois de mise en œuvre
Un comité externe de suivi et d'évaluation
20 participants,
4 réunions
Questionnaires (2)
200 retours
Un forum annuel d'évaluation de l'Agenda 21
Entre 400 et 800 participants
1 charte partagée

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie mérignacaise repose sur 4 éléments clefs :

-Une volonté de trouver des relais pour l'action municipale
Le parti-pris de la démarche mérignacaise était d'investir un maximum de sujet « développement durable ». Dans le cadre du second plan d'action, l'ambition n'est pas trahie. Il s'agit en complément de s'appuyer sur les relais de la Ville dans la mise en œuvre des actions, dans une logique d'émulation et de partenariats : acteurs économiques, acteurs socio-culturels, société civile, habitants. Dans ce contexte, la Ville fournit une aide pour structurer les projets.

-Une évaluation partagée
La démarche mérignacaise repose sur une évaluation rigoureuse et partagée, avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, l'évaluation du second plan d'action donne lieu à une construction commune des indicateurs de suivi et d'évaluation, avec un comité externe dédié diversifié (services de la mairie, des associations, des partenaires institutionnels et de citoyens).

-Une préparation des moments de concertation
Afin d'obtenir des propositions ou des échanges plus pertinents, les personnes sont invitées à réfléchir au sujet en amont de leur participation. Ainsi, les participants aux conseils de quartier reçoivent au préalable des réunions de travail, des documents permettant de préparer leur participation. Lors des forums publics, un « dossier du participant » contenant des éléments de compréhension est systématiquement remis aux citoyens. Les éléments du blog permettant à tous les citoyens de réagir en amont et en aval.

-Tenir informé et rendre-compte régulièrement
La Ville de Mérignac souhaite rendre compte régulièrement de l'avancement de sa démarche. Pour cela, un forum connu et régulier permet de fixer des échéances minimales. De plus, une démarche de communication diversifiée permet de faire connaitre très largement l'Agenda 21 auprès des habitants, à travers des outils d'information variés (site internet, blog, journal municipal, page développement durable dans la publication destinée aux nouveaux habitants…). Le blog interactif vise également à faire connaitre l'Agenda 21 à un public large, tout en invitant les internautes à y contribuer.

Un outil privilégié : le « comité externe d'évaluation »

En complément de l'évaluation menée en interne sur les actions agenda 21, la Ville a mis en place un comité externe d'évaluation, composé de 20 personnes, représentant à part égale la Ville, des institutions, des associations et la société civile. L'objectif de ce groupe est de construire puis de suivre une trentaine d'indicateurs stratégiques appropriés pour évaluer l'impact du second plan d'actions Agenda 21 sur le territoire (2 indicateurs par enjeux). Les résultats montreront si les objectifs fixés sont atteints et seront présentés en comité de pilotage et au grand public. Les personnes qui composent le comité ont été choisies selon leur intérêt pour la démarche et leur implication dans le précédent plan d'action. Les acteurs de ce groupe ont été formés, par un évaluateur professionnel aux enjeux et aux méthodes de l'évaluation. Deux réunions de travail en 2010 ont permis de faire émerger et de discuter autour d'indicateurs pertinents. Une collaboration s'établit avec le conseil consultatif, instance composée d'une soixantaine de Mérignacais, issus de milieux socioprofessionnels, d'âges et d'horizons divers qui a pour vocation d'être un véritable laboratoire d'idées pour la municipalité.

Facteur de réussite de la démarche

La réussite de la démarche mérignacaise repose sur 3 éléments clefs :

-Un portage politique : Mis en évidence par l'évaluation comme le premier facteur de réussite, le réel engagement des élus a permis une démarche ambitieuse de participation. De plus, leur implication en tant qu'animateur dans les ateliers participatifs a permis une réelle écoute des attentes et des questionnements des habitants.

-L'implication des cadres : Les agents de la Ville se sont impliqués dans la participation et l'organisation des forums, permettant ainsi une meilleure prise en compte de la participation.

-Des relais existants pour alimenter le débat : la Ville dispose depuis 1997 de 10 conseils de quartiers structurés pour alimenter le débat sur l'ensemble des projets municipaux. Ils constituent un relais important auprès des autres citoyens.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, l'expérimentation de la participation des citoyens à la mise en œuvre permet de passer de la sensibilisation à l'action, c'est-à-dire l'objectif même du développement durable.

Le mot clef de la démarche mérignacaise : écoute / dialogue

3.10. Pays des Landes de Gascogne

Contexte

Le Pays est à cheval sur le département de la Gironde et le département des Landes. La méthodologie participative dans le cadre de l'Agenda 21 a d'abord été expérimentée pour les 4 cantons girondins, avant d'être reproduite pour le reste.

Le Pays a souhaité engager la concertation au plus vite avec les citoyens, pour définir les grandes orientations de la démarche et les éléments de diagnostic déjà existants ont donc été réutilisés. La participation avec les citoyens et les acteurs du territoire repose avant tout sur des travaux en petits groupes thématiques (biens communs, développement solidaire, services, citoyenneté).

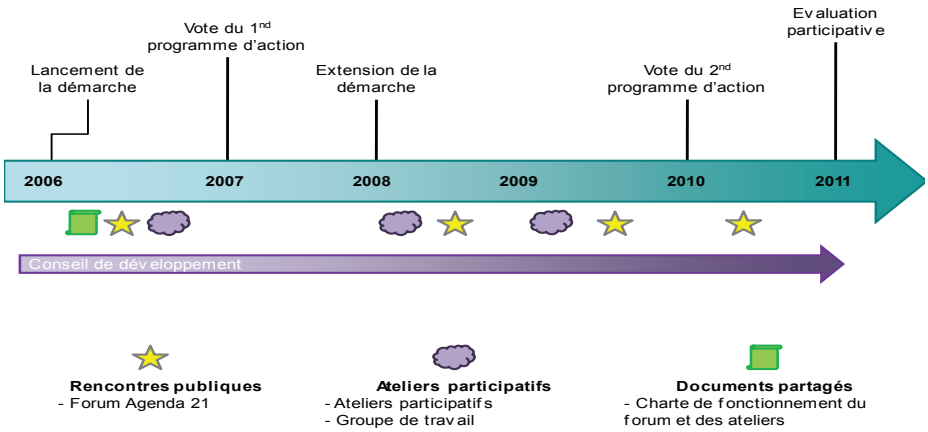

Chiffres clefs

62 446 habitants
Agenda 21 débuté en 2006
Etat : Mise en œuvre
Mission A21 : 1 chargée de mission

La démarche du Pays des Landes de Gascogne en quelques mots...

Des forums A21 annuels
85 participants,
6 forums sur tout le territoire
Des ateliers participatifs thématiques
En moyenne :
25 participants
4 thématiques
1 réunion par mois par thème
10 mois
Le Conseil de développement
25 participants,
10 réunions
1 thématique principale par an
1 synthèse globale remise aux élus et publiée.

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La concertation a eu pour objectif d'associer élus, citoyens et socioprofessionnels à la réflexion et à la prise de décision. L'organisation de la concertation s'est basée sur 4 instances : le Pays, le comité de pilotage, le forum citoyen et ses ateliers et le Conseil de Développement.

La stratégie participative du Pays des Landes de Gascogne repose sur 3 éléments clefs :

-Des petits groupes de travail et des forums annuels
Le recrutement des participants est assuré par une mobilisation large lors des forums citoyens. Les premières attentes ont été exprimées lors des premières rencontres du Forum et elles ont permis de définir des sous-groupes de travail qui se sont réunis sur les 4 axes définis et validés par le Comité de Pilotage. Une charte de fonctionnement a posé les bases de la concertation lors du forum de lancement.
Le parti-pris du Pays est de favoriser une démarche qualitative en profondeur, par le travail en atelier, c'est-à-dire avec un petit nombre de participants. Ce parti-pris permet d'engager une dynamique de production, qui est également facilitée par un travail sur la durée (10 mois en moyenne).
Par ailleurs, l'animation des ateliers est préparée en amont, afin de garantir un déroulement optimal.

-Des modalités de communication facilitant l'accès à la démarche et la transparence
Des modalités de communication diversifiées ont permis d'élargir les publics touchés par la démarche de participation (presse, invitations personnalisés, flyers, site internet, partenaires relais - mairies, conseil de développement, associations, entreprises). Par ailleurs, étant donné la taille de la collectivité, une volonté de se rapprocher de la population a été mise en œuvre (ateliers tournant sur les 4 communautés de communes).

-Une volonté de « mettre à niveau » tous les participants
La démarche du Pays vise à permettre à chacun de s'impliquer, y compris « en cours de route », notamment grâce à l'utilisation du support numérique : il s'agissait ainsi de mettre à disposition des participants et des autres citoyens l'ensemble des documents de travail mobilisés. Ceci permettait donc aux personnes n'ayant pas participé au premier forum de mobilisation de s'impliquer malgré tout sans être pénalisées de ce décalage. Par ailleurs, la mise à disposition des documents de travail permettait de tenir informer les participants ayant manqué une séance de travail, mais aussi de fournir à tous un socle commun de connaissance et d'information.

Facteur de réussite de la démarche

La réussite de la démarche du Pays des Landes de Gascogne repose sur 4 éléments majeurs :

-La cohérence territoriale : 2 Communautés de Communes sont par ailleurs elles-mêmes en Agenda 21: le souci de coordonner et d'articuler les démarches avec celle du Pays a été privilégié. Le choix de s'inscrire dans les mêmes axes de travail que le Pays a été fait et les CDC ont participé activement à la concertation, au pilotage et à la définition des actions du programme du Pays.

-Le rôle du Pays favorisant le partage de la méthodologie avec ses membres: les communautés de communes et piloté par des élus communs.

-Une préparation qui permet de créer un espace de parole et d'écoute constructif, d'un lien de confiance et d'un travail en profondeur

-L'investissement des élus : par le portage de l'élue en charge et par l'investissement des élus dans chaque atelier, qui permet de tenir l'engagement des participants sur près d'une année

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

La démarche participative, par les échanges, le partage et la confrontation des idées permet de construire et d'imaginer le territoire de demain.

Le mot clef de la démarche du Pays des Landes de Gascogne : impulsion, coordination

3.11 Pays Haute Gironde

Contexte

En 2003, la Charte de développement durable du territoire (projet de territoire à 10 ans) a été la première occasion de faire participer les acteurs du Pays : le travail d'élaboration de la Charte a mobilisé élus et acteurs locaux pendant trois ans (de 2000 à 2003). L'Agenda 21 local, engagé en 2005, s'est ouvert à la concertation dès son lancement.

La démarche participative du Pays repose sur les travaux permanents du Conseil de Développement, ainsi que sur les ateliers de débat et d'échanges concrets organisés dans le cadre des projets investis par le Pays. La mise en place de la démarche participative est complètement intégrée à la phase de mise en œuvre de l'Agenda 21.

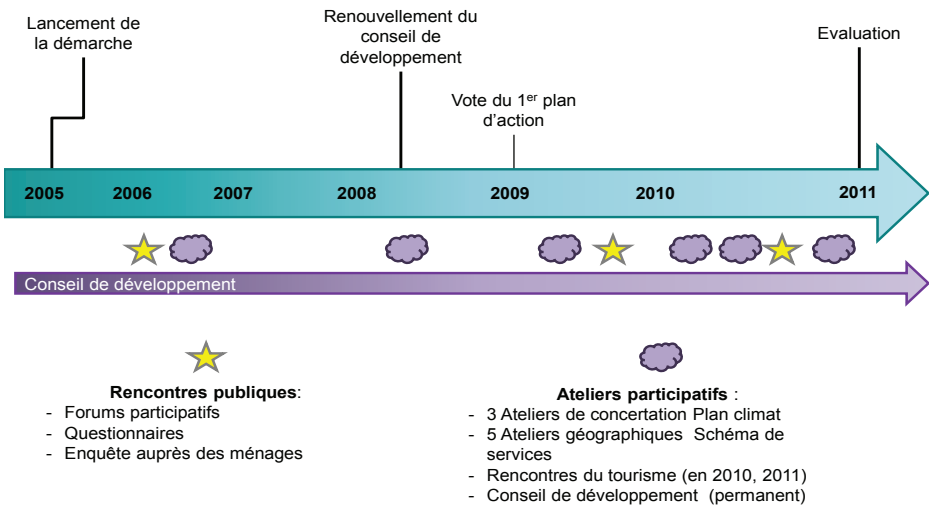

Chiffres clefs

82 000 habitants
Agenda 21 débuté en 2005
Etat : Mise en œuvre
Mission A21 : 1 chargée de mission

La démarche du Pays de la Haute Gironde ...

Conseil de développement

60 membres
1 réunion par mois
1 thème par trimestre
Participation aux projets du Pays
Questionnaire Population, Conseil de développement et Elus (3)
65 communes relais
56 réponses d'élus (maires)
359 réponses d'habitants
20 réponses du conseil de développement
Des ateliers thématiques tout public(2)
3 thèmes concernés (schéma de service, Plan climat, Tourisme)
5 ateliers géographiques (schéma de services)
3 sessions de concertation (plan climat)
Des rencontres annuelles (tourisme)

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie du Pays Haute Gironde repose sur 3 éléments clefs :

-Une démarche appuyée sur les Communautés de communes et les communes

La stratégie participative du Pays est résolument articulée autour de ces partenaires membres (Communauté de communes) et des communes : la démarche est identique dans les 5 Communautés de communes, et lors des rencontres publiques, les partenaires sont systématiquement associés : le Pays ne se présente jamais seul aux citoyens.
De plus, le Pays prend le parti de s'appuyer sur les mairies dans sa communication et dans la mobilisation des citoyens. C'est par exemple le cas pour relayer les questionnaires, ce qui permet de maximiser les retours.A titre d'illustration, les élus municipaux sont devenus des « ambassadeurs » dans le cadre de l'enquête sur les pratiques, perceptions et

attentes en matière de services au public.

-Faire connaitre la démarche, par tous les outils possibles et notamment les supports existants
Le parti pris du Pays de la Haute-Gironde est de mobiliser un panel large de supports de communication, afin de toucher un maximum de citoyens : panneaux lumineux, communication municipale et communautaire, sites Internet. De plus, les projets et programmes inscrits dans le cadre l'Agenda 21 sont portés à connaissance des citoyens dans les espaces qu'ils utilisent et investissent (événements et manifestations). La stratégie vise donc à diffuser les informations sur les lieux fréquentés par les citoyens pour favoriser leur participation.

-S'appuyer sur une porte d'entrée thématique
La stratégie du Pays repose sur la mobilisation des citoyens dans la mise en œuvre de l'Agenda 21, c'est-à-dire dans l'élaboration de différents documents cadres (Plan climat, Schéma de services à la population, Rencontres du tourisme…).

Facteur de réussite de la démarche

Les facteurs identifiés pour la réussite de la démarche participative repose sur :

- Une habitude de travailler de manière concertée. La démarche « Pays » repose sur le travail en concertation et mutualisation avec les autres collectivités. Cela permet d'éviter les télescopages et les incohérences entre les démarches des différents acteurs. Par ailleurs, la présence d'un Conseil de Développement actif permet d'associer les acteurs de la société civile de manière permanente.

- **Une communication forte qui répond aux ambitions d'élargir la participation.** La multiplication des supports d'information, les différents relais utilisés permettent de toucher largement l'ensemble des publics et de favoriser la venue d'un public diversifié.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

La participation citoyenne permet une montée en compétence individuelle et collective et permet de confronter les ambitions politiques aux perceptions et aux attentes de terrain. Ce « faire ensemble » permet aux habitants de s'approprier la démarche, le projet et de s'impliquer dans le développement durable. Les élus se voient donc conforter dans des projets construits par et pour la population.

Le mot clef de la démarche du Pays Haute-Gironde : Mobilisation de la population et des acteurs

3.12. Pessac

Contexte

La tradition participative est ancienne à Pessac, notamment grâce aux liens importants avec les relais associatifs et les Comités et Syndicats de quartiers. Elle s'est imposée comme une méthode de travail dès 1989 avec une approche géographique par quartier et sectorielle par thématique. La création en 2009 du Conseil de Développement Durable (C2D) est un des aboutissements de cette tradition locale.

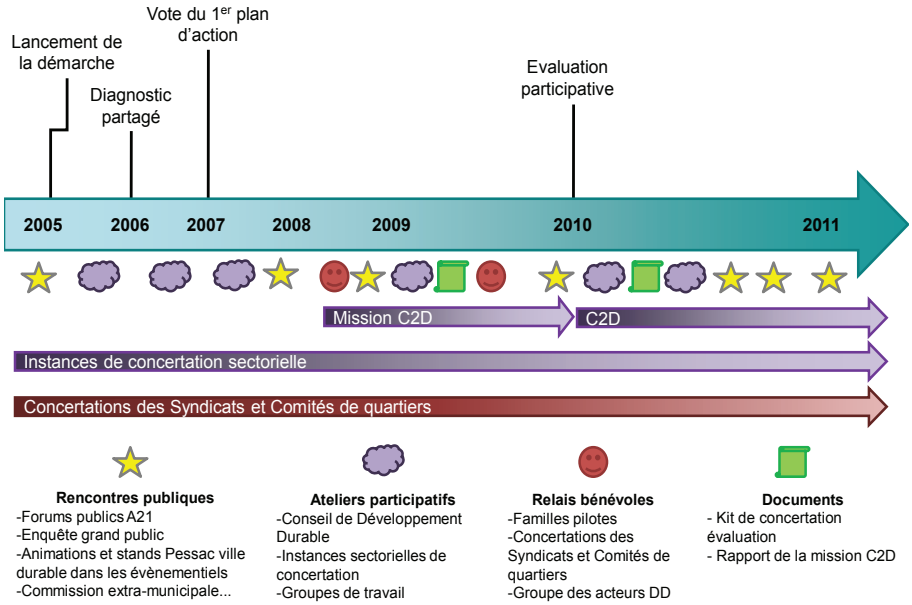

Chiffres clefs

58 000 habitants
Agenda 21 débuté en 2005
Etat : Second plan d'action en cours
Mission A21 : Trois chargées de mission

La démarche pessacaise...

Conseil de développement durable
4 commissions dont une Agenda 21
45 membres (concernés)
Forums publics (3)
240 participants pour les 3 forums évaluatifs A21
Groupes projet concertés : sur 85% des actions A21
Groupes de travail évaluatifs
5 groupes internes
3 groupes externes
En moyenne : 20 participants/réunion
Commission extra-municipale A21
Élaboration du plan d'actions (2)
100 participants/réunion
Questionnaires évaluatifs (2)
600 retours
Familles pilotes économies d'eau et d'énergie
50 participants,
Public défavorisé,
15 réunions, 10 mois

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie pessacaise de participation à la démarche A21 est conforme à la stratégie générale en la matière. Elle s'articule autour de 3 axes clefs :

-Une volonté de s'appuyer sur les (nombreuses) instances de participation existantes en les élargissant
Le parti-pris de la démarche pessacaise était de ne pas créer de nouvelles instances et d'appuyer la concertation sur les 60 dispositifs de concertation déjà existants. En revanche, les commissions liées au développement durable ont été élargies pour leur permettre de participer à l'élaboration et au suivi global de la démarche.

-Intégrer la participation dans chacune des actions de l'Agenda 21
La démarche pessacaise ancre résolument la participation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Ainsi, chaque élu référent devait établir un plan de la participation pour chacune des actions portées. 90% des actions font appel à la participation des partenaires institutionnels ou associatifs ou des citoyens.

-Mettre en place une participation à la carte
La Ville de Pessac a souhaité offrir à tous ses habitants une instance de participation adaptée à leurs attentes : transversale ou thématique, dans l'action concrète ou dans la réflexion stratégique, avec des degrés de pérennité divers (ponctuel ou permanent). Certains outils mobilisés permettent également de croiser les regards entre les différents publics.

Deux instances dédiées au développement durable : le conseil du développement durable et le groupe des acteurs développement durable.

La Ville de Pessac a par ailleurs mis en place deux instances de participation dédiées au développement durable. Le Conseil du Développement Durable (C2D) est une instance composée de 45 membres (représentants associatifs, experts et citoyens tirés au sort sur la base du volontariat (17 personnes sur 300 candidats). Le C2D évalue et participe de manière indépendante aux dossiers municipaux concernant le développement durable, dont l'Agenda 21.
Le Groupe des acteurs DD de Pessac est un groupe d'acteurs collectifs mobilisés sur les thèmes du développement durable. Il permet les échanges d'informations, les débats d'idées et la mutualisation des actions. Il est une force de co-construction de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Facteur de réussite de la démarche

La réussite de la démarche pessacaise repose sur 3 éléments clefs :

-Un contexte de participation ancien et dynamique : des Comités et Syndicats de quartiers existent depuis plus d'un siècle dans la commune et les liens entre les structures et la municipalité sont forts et anciens. Les 17 Comités et Syndicats de quartiers constituent de longue date des relais associatifs privilégiés.

-Une volonté politique ancienne d'ancrer la participation dans le mode de fonctionnement normal de la municipalité : depuis 1989, cette stratégie est mise en œuvre et a donné lieu à une concertation systématique avec les structures de quartiers et la mise en place d'instances thématiques ou de proximité (Groupes Vie sociale, concertation sectorielle des riverains sur les équipements...). Un état des lieux partagé de la participation a été réalisé dans le cadre de la mission de préfiguration du C2D, qui a abouti au recensement de 60 instances participatives sur Pessac. La volonté politique est une carte blanche à l'expérimentation et à l'innovation de nouvelles formes participatives pour diversifier les outils, méthodes et toucher tous les habitants.

-Des outils de participation adaptés à la stratégie globale et déclinés à la carte en fonction de l'objet, du public visé et des objectifs de la participation : les outils permettent d'offrir aux participants un mode de participation qui répond à leurs attentes (niveau d'appropriation de la démarche, objectifs, sujet…).

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

La participation permet le passage de relais de la collectivité vers les citoyens (éventuellement par le relais associatif).

Le mot clef de la démarche pessacaise : Une participation pour tous sans cesse renouvelée

3.13. Salles

Contexte

Officialisé en septembre 2008, l'Agenda 21 sallois a été dès le départ pensé par la municipalité comme une démarche devant être copilotée avec la société civile. En effet, le parti pris de la municipalité était de confier la coordination de la démarche à un garant de la méthodologie et de la participation ; le budget de la commune ne permettant pas de recruter un chargé de mission dédié.

Outre ce double pilotage, la démarche participative repose sur des réunions publiques ouvertes à tous, dégageant plusieurs types d'objectifs : informer et mobiliser, réfléchir et faire émerger des idées, valider des objectifs. Des commissions thématiques, de mise en œuvre concrète, complètent le dispositif.

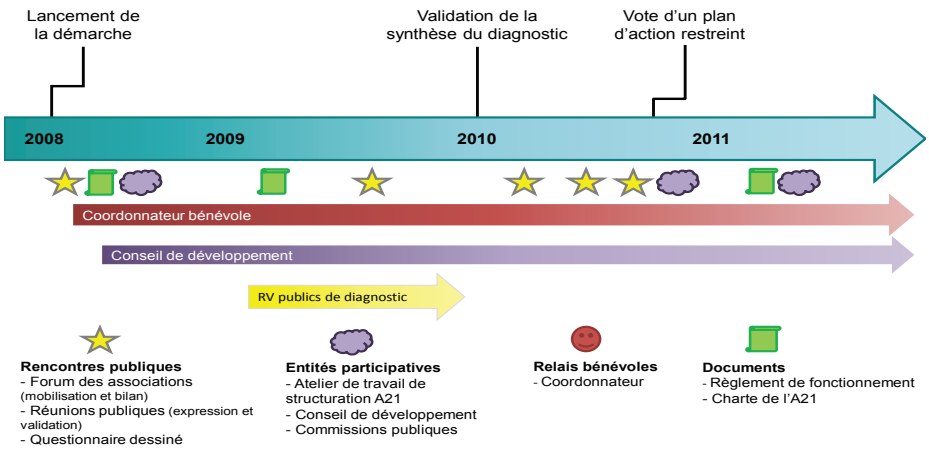

Chiffres clefs

5 800 habitants
Agenda 21 débuté en 2008
Etat : Mise en œuvre
Mission A21 : 1 coordinateur bénévole

La démarche salloise...

Des rendez-vous publics de « libre expression »
2 vagues de 6 réunions
6 thèmes abordés
140 participants
500 idées exprimées
9 mois de mise en œuvre et de « validation »
1 réunion
80 participants
2 mois de mise en œuvre
Des commissions publiques
3 sujets de travail
10 à 15 participants
6 à 12 réunions par sujet
1 suivi participatif
1 conseil de développement
21 membres (dont 5 élus, 10 habitants ; 3 associations ; 2 professionnels),
1 comité de pilotage
10 membres (dont 7 élus ; 2 habitants ; 1 association).
1 questionnaire
50 réponses dessinées
1 règlement de fonctionnement
1 charte de bonne conduite

Stratégie participative et concrétisation opérationnelle

La stratégie salloise de participation est résolument tournée vers la participation du plus grand nombre, sans pour autant rechercher la « représentativité » des participants. La stratégie repose sur 4 éléments clefs :

-Un portage mixte par la société civile et les élus
L'Agenda 21 sallois repose dès son origine par un portage mixte par la société civile et les élus pour structurer, faire émerger et faire vivre l'Agenda 21. Un habitant bénévole coordonne l'ensemble de la démarche.

-Une méthodologie formalisée et structurante
La démarche repose sur une méthodologie formalisée et structurée par des formations au concept du Développement durable, à l'animation, pour les membres des Conseils de développement et de pilotage, par un règlement de fonctionnement et une charte de bonne conduite et par un garant de la méthode et de la dimension participative de la démarche. Cette définition partagée en amont permet de structurer la démarche et de ne pas « s'éparpiller ».

-Des restitutions régulières au cours d'événements préexistants
Des événements préexistant à l'Agenda 21 et bien connus des habitants (tels que le forum des associations) ont servi de levier pour informer les citoyens sur la démarche : sensibiliser au développement durable, mobiliser des volontaires pour animer l'Agenda 21, afficher les avancées et restituer les résultats.

-Des modalités d'information, de sensibilisation et de participation au plus près des citoyens
L'Agenda 21 s'est appuyé sur des événements existants, connus et drainant une population importante, pour communiquer de manière ludique auprès des enfants et des parents. Il a également décidé d'aller à la rencontre des habitants en délocalisant dans les quartiers de la commune les rendez-vous de diagnostic. Ces approches et d'autres ont permis d'assurer une participation citoyenne relativement satisfaisante.

Le portage bicéphale de l'Agenda 21

Dès le lancement de la démarche, la municipalité a créé un Conseil de développement et un Comité de pilotage ouverts à la société civile. Ces instances paritaires sont composées de représentants des élus et de volontaires issus des habitants, des associations, des socioprofessionnels et d'un coordonnateur bénévole. Tous les membres ont été nommés par délibération du Conseil municipal.
Dans un premier temps, les deux entités se sont regroupées en Comité mixte pour structurer la démarche, définir l'animation et la communication, élaborer les principes de réalisation de diagnostic et organiser la traçabilité documentaire.
Le Conseil de développement anime la démarche et véhicule les attentes des citoyens à destination de la représentation municipale. Le Comité de pilotage apporte son expertise technique dans toutes les phases qui conduisent à la mise en œuvre concrète des actions.

Facteur de réussite de la démarche

-Une relation de confiance et de transparence instaurée entre les différentes parties : Les relations entre l'élu référent et le coordonnateur doivent s'inscrire dans la transparence et la confiance réciproque nécessaires à la réussite de la démarche. La formalisation partagée des « règles du jeu » renforce la reconnaissance des différentes instances et le rôle de chaque acteur.

-Une vie associative dynamique et porteuse dans la commune : La vie sociale de la commune passe notamment par plus de 80 associations qui proposent, tout au long de l'année, aux habitants et ceux des communes avoisinantes de partager des activités collectives. Les habitants locaux sont donc ancrés dans une dynamique de participation.

-Une démarche participative élaborée spécifiquement pour répondre à la stratégie définie :
L'animation des rendez-vous publics a permis de faire émerger, par la libre expression, près de 500 idées, dont certaines sont redondantes, à mettre en œuvre à court, moyen et long terme et en adéquation avec les enjeux du développement durable.

L'intérêt dans le cadre d'une démarche Agenda 21

La méthode de co-construction retenue par les élus légitime l'intérêt et renforce l'appropriation de la démarche de développement durable par la société civile.

Le mot clef de la démarche salloise : L'Agenda 21 bicéphale

4. Zooms sur les territoires de Midi-Pyrénées

4.1 Castelmaurou

4.2. Communauté de Communes Save et Garonne

4.3. Auch

4.4. Cahors

4.5. Conseil Général du Gers

4.6. Cornebarrieu

4.7. Communauté Urbaine du Grand Toulouse

4.8. Pamiers

4.9. Pays du Val d'Adour

4.10. Pays Tolosan

4.11 Ramonville Saint Agne

4.12. La Région Midi Pyrénées

4.13. Communauté d'Agglomération du SICOVAL

4.14. Saint Geniès Bellevue

Retours d'Expériences Participatives en Midi Pyrénées

Midi Pyrénées est la plus vaste Région de France. D'une superficie supérieure à la Belgique ou la Suisse, elle compte 8 départements, et 3021 communes, majoritairement regroupées en intercommunalités.

Peuplée de près de 2 856 000 habitants, la Région a enregistré depuis 1999 un afflux migratoire soutenu, qui a irrigué tout le territoire, en s'accompagnant de flux internes. Les projections démographiques évaluent à 513 000 les nouveaux arrivants en Région d'ici 2013.

C'est dans ce contexte démographique très évolutif que se sont construits depuis 10 ans les Agendas 21 de Midi Pyrénées, dans le cadre d'une active promotion de ces démarches par l'ARPE Midi-Pyrénées, agence du développement durable, et le soutien financier du Conseil Régional et de l'ADEME.

Depuis les premiers candidats à l'expérimentation des méthodes d'accompagnement proposées par l'ARPE en 2000, une centaine de collectivités se sont engagées dans un Agenda 21, et ont ainsi participé à l'apprentissage collectif des démarches de développement durable.

De structurantes évolutions socio-juridiques les ont enrichies (Documents d'urbanisme : SCOT, PDU…, Directive Cadre sur l'Eau, Plans climat, Grenelle I et II…). Elles les ont parfois complexifiées, notamment en multipliant les obligations de concertation, dans un contexte de constructions intercommunales ne facilitant pas toujours la lisibilité et la compréhension des initiatives.

La diversité des expériences Midi Pyrénéennes

Au titre de la « participation » associée aux processus « Agenda 21 », les retours d'expériences en Midi Pyrénées font état d'une diversité d'approches et de choix, tenant tant aux fortes identités et cultures locales qui caractérisent le territoire régional, qu'à la nature et aux compétences des structures porteuses, ainsi qu'à l'étendue des territoires concernés.

Le respect des principes de participation ne peut en effet recouvrir les mêmes modalités de mise en œuvre et de mobilisation dans une commune de 2000 habitants, que dans un Pays ou dans une Communauté Urbaine, à fortiori de constitution récente, comme celle du Grand Toulouse. Pour leur part, Conseils Généraux et Conseil Régional ne peuvent mobiliser largement l'ensemble de leur territoire d'expression, d'autant que leurs compétences spécifiques, à la mise en œuvre complexe, ne facilitent pas toujours la lisibilité de leurs choix et interventions.

En dépit de ces différences contextuelles et identitaires, Communes, Intercommunalités, Pays, Parcs Naturels Régionaux, Conseils Généraux, et Conseil Régional de Midi Pyrénées se sont engagés, avec la population, dans l'apprentissage de la participation, en adaptant leur approche à leur spécificité institutionnelle et territoriale.

Une approche pragmatique des divers degrés de participation

Pour préciser les enjeux de la participation, et guider les collectivités dans la mise en œuvre de ce nouvel exercice démocratique, l'ARPE avait diffusé en 2001 un document de présentation et de clarification des différentes modalités d'association du public (les « degrés de participation ») : information, consultation, concertation, co-construction, co-décision[1].

[1] Disponible sur www.territoires-durables.fr, rubrique outils et méthodes/pour l'Agenda 21/concertation

A l'analyse des documents des collectivités et des retours d'expérience de Midi Pyrénées, force est de constater que l'expression « concertation » ou « participation »[2], employées par les porteurs d'Agendas 21 pour caractériser leur approche, recouvre des modalités intégrant plusieurs degrés de participation, déployés aux différentes phases de l'Agenda 21 (de l'élaboration au suivi-évaluation, en passant par la mise en œuvre d'actions).

Tous ont diffusé l'information préalable à la participation sur les objectifs et la méthode : campagnes d'informations (magazine institutionnel, sites Internet, affichage..), réunions publiques de lancement, enrichie pour certains de permanences municipales dédiées à l'échange et à la bonne compréhension des objectifs, ou par l'organisation de conférences-débats sur des sujets précis.

Certaines collectivités ont inclus une consultation à leur démarche globale, sous forme de questionnaires (via le magazine, le site web), permettant à la fois une sensibilisation des lecteurs au développement durable, et un élément d'appréciation de leur sensibilité au sujet.

Le cadrage des réflexions et propositions des participants, à des degrés divers de précisions, s'est appuyé sur une présentation préalable de diagnostics territoriaux et/ou des objectifs du développement durable, et des attendus de la participation du public.

Si tous ont été clairs sur le fait que la décision finale revenait aux élus, les collectivités ont tenu à rendre compte de l'analyse de la faisabilité des propositions. Certaines ont proposé aux participants de hiérarchiser des actions à mener, en s'engageant à respecter leurs choix. Toutes, après analyse juridique et technico-financière, ont largement intégré les propositions à l'Agenda 21 adopté, sans nécessairement s'y être formellement engagées à priori.

Certaines collectivités ont inclus l'évaluation participative (de la mise en œuvre des actions et/ou des impacts des choix sur le territoire) à leur démarche, d'autres ont également proposé ou confié la mise en œuvre de certaines actions aux participants.

La diffusion de l'information pour faciliter la participation

Le **Pays Tolosan** a organisé, en partenariat avec les communes, des ateliers débats thématiques, présentant les enjeux, des solutions, des retours d'expériences locales, en urbanisme durable, photovoltaïque, circuits courts, mobilité et écotourisme… à côté de manifestations plus ludiques : marché gourmand, vide-jardins, expositions, diaporamas et documentaire « les artisans du changement », rencontre ouverte et informelle avec des élus en charge de l'Agenda 21 de leur commune.

La **Communauté Urbaine du Grand Toulouse** a présenté de façon très pédagogique le processus d'émission des gaz à effet de serre et ses impacts, ainsi que les secteurs d'activités locaux les plus émetteurs de GES en réunion publique de lancement de l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial. Elle a en outre organisé pendant l'élaboration de propositions par la société civile 4 conférences-débats dans 3 communes et un quartier de Toulouse relevant de la politique de la ville.

Si préalablement à l'appel à participer à l'élaboration de leur projet collectif, de nombreux acteurs ont présenté le diagnostic du territoire concerné au regard des objectifs du développement durable, le **SICOVAL** a présenté un diagnostic intégrant l'évaluation de l'impact de son premier Agenda 21, ainsi que la perception des habitants sur la qualité de vie sur le territoire (sondage téléphonique auprès de 800 personnes).

Le **Conseil Régional Midi Pyrénées** a choisi de présenter, dans un premier temps, les enjeux et les objectifs du développement durable pour permettre l'expression des « rêves » des participants, puis dans un second temps, le diagnostic territorial et les compétences régionales ont été précisés pour cadrer la pertinence et la faisabilité des propositions d'actions des participants.

[2] Reprenant en cela l'expression du référentiel du MEEDDM, identifiant la « participation » de la population et des acteurs comme l'un des éléments déterminants des Agenda 21.

La consultation :
Appréciation et promotion de la sensibilité au développement durable

La commune de **Castelmaurou** a distribué un questionnaire pour recueillir la perception globale et spontanée du territoire (questions ouvertes), son appréciation au regard de 50 champs d'actions relevant des objectifs du développement durable (« d'insignifiant » à « très développé »), ainsi que la hiérarchisation des objectifs jugés prioritaires. Les retours ont été présentés avec le diagnostic territorial en réunion publique de lancement et d'appel à participation.

L'analyse et la hiérarchisation des propositions

Les collectivités n'hésitent pas à faire connaître leur analyse des propositions aux participants (faisabilité technico-financière, pertinence au regard des objectifs poursuivis…), sans nécessairement abandonner le principe de celles qui ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement dans le cadre du premier programme d'actions de l'Agenda 21 (attente de précisions règlementaires, montage complexe, négociations partenariales…).

Nécessaire à la construction de la confiance entre la collectivité et la population, ce retour est également précieux à la compréhension des contraintes de la gestion publique. Il participe pleinement à l'apprentissage de la participation.

Dans cette perspective, la commune de **Ramonville St Agne** a proposé aux participants aux ateliers d'apprécier au regard des objectifs du développement durable, la pertinence des propositions recueillies (par questionnaire ouvert, par appel à enrichir un « réservoir d'idées », et au sein des ateliers mixtes ou dédiés). Cette approche a permis la présélection et l'approfondissement de 370 actions (sur 800).

Pour les actions issues du processus de participation qui n'avaient pas encore été retenues par les élus, la commune d'**Auch** a proposé aux participants de les hiérarchiser, en portant à leur connaissance les conditions de leur faisabilité, et en s'engageant à respecter leur choix.

Suivi et évaluation participative

La Ville de **Colomiers** s'est engagée, à l'issue de la phase d'élaboration participative de son Agenda 21, à constituer un Comité de suivi et d'Evaluation participatif de sa mise en œuvre. Les membres volontaires, réunis 2 fois par an, sont destinataires de tableaux de suivi des actions, (quoi, quand, les retours, la complexité…) et donnent leur avis sur le respect du calendrier, l'impact et la cohérence globale des actions et la pertinence des indicateurs. Il participera à l'évaluation globale de l'Agenda 21 à mi parcours.

Il est intéressant de souligner qu'entre le lancement et la mise en œuvre des démarches par un certain nombre d'acteurs, l'approche et le degré d'association de la population ont souvent évolué en fonction, précisément, de la réaction et de l'investissement du public aux différents appels à participation.

Soucieux du succès de leur démarche, et conscients de la difficulté à mobiliser dans la durée, des initiateurs de la participation, notamment lorsqu'ils l'ont géré directement, ont souvent privilégié le pragmatisme et la réactivité : « en marchant », ils ont ajusté leur stratégie aux centres d'intérêt du public et à la motivation des participants.

S'adapter aux motivations

En **Pays Tolosan**, la participation s'exprime (notamment mais pas uniquement) au sein du Conseil de Développement, qui à cet effet a été ouvert aux volontaires. Au regard de l'intérêt témoigné par le public pour certains sujets de conférences décentralisées, la collectivité a proposé au CDD le principe du coportage par un représentant du CDD et un élu référent de la mise en œuvre d'actions sur le territoire de communes intéressées.

Pamiers a créé un Conseil de Développement dont la constitution des groupes thématiques reste très évolutive : les membres s'ouvrent et proposent l'association de nouvelles parties prenantes, changent et se renouvellent, en fonction de l'avancement et/ou la réorientation des sujets (technicité, étude d'un point de vue particulier…). En outre, avec l'accord du Conseil Municipal, les groupes se sont approprié la recherche des meilleures conditions d'association de la population aux choix collectifs (mise en point et tests d'enquêtes de proximité…).

A **St Geniès Bellevue**, c'est l'association de citoyens qui avait proposé à la collectivité (qui l'a accepté) l'animation de l'élaboration de l'Agenda 21 du village qui poursuit la mobilisation de la population locale (organisation de conférences-débats, de mini salons, de diffusion d'informations utiles à la décision, de sorties pédagogiques…). Dans le cadre d'un dialogue permanent avec la municipalité, elle prend en charge l'organisation d'actions démonstratives de l'impact des choix individuels (Organisation de Pédibus, AMAP, achats groupés, opération « 0 déchets verts domestiques »…).

La réaction de la population demeure un facteur clé de la réussite des démarches participatives. Si, au regard des efforts déployés par les collectivités, le taux de mobilisation peut parfois sembler décevant, l'investissement des participants peut aussi s'avérer très motivant et stimulant.

Il demeure important de souligner que l'articulation entre les processus de décision, parfois complexes et souvent partagés entre les partenaires institutionnels, les contraintes règlementaires et l'exercice exigeant de la participation, appelle incontestablement un lourd investissement des élus et des services, a fortiori s'il s'inscrit dans la durée.

Ces deux limites (faiblesse de la mobilisation et un investissement de la collectivité difficile à maintenir dans la durée) sont clairement pointées au retour des expériences participatives de Midi-Pyrénées. Au point que, pour réussir l'appropriation des objectifs et des éléments déterminants des Agendas 21, certaines collectivités ont déjà pris le parti d'expérimenter de nouvelles approches.

A cet égard, l'expérience des porteurs et animateurs d'Agenda 21 offre de précieux enseignements, en contribuant activement à l'amélioration continue de l'apprentissage collectif des éléments déterminants développement durable : le pilotage, l'évaluation et amélioration continue des modalités d'association de la population.

A chacun son chemin...

En Midi-Pyrénées, les pionniers de la 1ère génération d'Agenda 21 étaient candidats à l'expérimentation de méthodes permettant d'appréhender l'ensemble des objectifs du développement durable. Si les démarches ultérieures ont été facilitées par le référentiel national, cette première approche, lancée en 2000, avait surtout initié la recherche d'un diagnostic pertinent, d'une culture et d'un langage commun au sein de groupes restreints (agents, élus, voire quelques proches partenaires). L'ouverture à la transversalité des appréciations et des impacts des interventions y avait été privilégiée.

Aujourd'hui, ces premières formes de « concertation » peuvent sembler modestes. Pourtant, les participants se sont beaucoup investis dans ce chantier pilote, à une époque où le concept de développement durable était encore flou et complexe. Les modalités d'intégration des objectifs dans la gestion des territoires relevaient bel et bien de la page blanche.

Ces pionniers se sont approprié les objectifs des Agendas 21, en développant des actions précises et régulièrement enrichies sur leur territoire. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une recherche des conditions de mises en œuvre nécessaires à leur réussite avec le public concerné.

Ils ont surtout acquis en interne une réelle culture du développement durable et un recul qui leur permettent d'associer la population au renouvellement de leur Agenda 21, sur la base des impacts des actions déjà menées.

D'autres collectivités, aux Agendas 21 élaborés et adoptés plus récemment, en préparent déjà le renouvellement.

L'expérience des pionniers

Dans le cadre du renouvellement de son Agenda 21, le **SICOVAL** a lancé son appel à participation sur la base d'un diagnostic territorial intégrant l'évaluation de l'impact de son premier Agenda 21, en l'enrichissant de la perception des habitants sur la qualité de vie sur le territoire (sondage téléphonique auprès de 800 personnes).

Le **Pays Tolosan** s'est appuyé sur les communes pionnières (en Agenda 21) du territoire (élus référents, citoyens et acteurs), pour faire bénéficier de leurs expériences les Elus du Pays et les participants volontaires à l'élaboration de l'Agenda 21 au sein du Conseil de Développement. Elles sont à la fois conseils, relais et/ou porteurs des initiatives du Pays, et contribuent à la bonne articulation et complémentarité des choix.

La ville de **Colomiers** est pionnière dans la mise en place d'un Comité de Suivi et d'Evaluation participatif de la mise en œuvre de son Agenda 21. Réuni 2 fois par an, ses travaux font l'objet d'une présentation annuelle en Conseil Municipal. Le succès de cette initiative et l'investissement actif des volontaires dans la réussite de l'Agenda 21 ont conduit, plus récemment, d'autres collectivités à suivre cet exemple.

La **Région Midi Pyrénées**, pionnière dans l'adoption d'un Agenda 21 régional participatif (intégration de 73% des propositions), remobilise les membres de son Groupe de Concertation Citoyenne dans la perspective de l'actualisation de son programme d'actions. Une Charte Régionale de la Participation est en outre à l'étude.

Les explorateurs

Au-delà des différences contextuelles, déjà évoquées, la diversité des expériences particulières (stratégie, publics, sujets, modalités d'association des partenaires…) et l'évolution, parfois très rapide, de la dynamique participative mérite d'être soulignées.

Les stratégies de mobilisation collective

La **Communauté de Communes de Save et Garonne** a opté pour une stratégie de pleine appropriation collective de l'élaboration de l'Agenda 21. Elus et agents de la communauté de communes et des communes membres ont été formés au Développement Durable, et ont participé en séance de travail à la réussite de toutes les étapes de l'élaboration. Ils ont notamment travaillé collectivement à la recherche des meilleures modalités d'association de la population, y compris à l'évaluation. Ce choix a permis d'engager une dynamique collective durable et de multiplier les relais auprès de la population.

La commune de **Ramonville St Agne** a pris le parti d'un Agenda 21 de territoire. Elle a proposé aux partenaires institutionnels et acteurs concernés de participer à l'analyse de la faisabilité des propositions de la population. La mise en œuvre des actions adoptées a ainsi été facilitée, certaines ont pu l'être dès l'adoption de l'Agenda 21. Une Charte Relais, respectant les objectifs de l'Agenda 21 du territoire, est en outre proposée aux porteurs de projets.

La mobilisation de publics spécifiques

La Ville de **Cahors** a accepté la proposition de ses agents de participer à l'identification et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation de la population pendant l'élaboration de l'Agenda 21. Des groupes de travail dédiés et autonomes ont été constitués, sur la base de compétences, de motivations ou de centres d'intérêt particuliers (expérimentation du « dopage » à l'eau d'un véhicule municipal, gaspillage alimentaire, sensibilisation des jeunes aux tags et graffe participatif sur un mur dédié, formation du public à l'usage de défibrillateurs…).

La ville de **Cornebarrieu** a choisi de cibler la participation particulière de public en difficultés, relevant des aides de la commune. Le CCAS s'est associé à la recherche de volontaires, et la chargée de mission A21 a passé beaucoup de temps à convaincre ce public de participer. Si les participants effectifs ont été peu nombreux, il est à noter que leurs propositions ont été spontanément très concrètes et très opérationnelles. Comme à **Auch**, qui a souhaité associer des publics ciblés (séniors, familles monoparentales, jeunes) au sein de groupes dédiés, il est souligné un très lourd investissement des services (temps de convaincre, de rassurer, organisation de garde d'enfants…).

La participation directe des acteurs économiques (entreprises) fait souvent défaut à l'enrichissement des propositions, en dépit des sollicitations des collectivités. Il est revanche à noter une participation active de ces acteurs à la réussite de choix très stratégiques.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration participative de son Plan Climat Energie Territorial, la **Communauté Urbaine du Grand Toulouse** a crée un groupe dédié aux acteurs économiques moteurs du territoire, dont des représentants ont en outre participé aux groupes de concertation publics.

A **Pamiers,** les entreprises locales se sont également mobilisées pour la réussite des choix économiques stratégiques du territoire. Par ailleurs, un groupe de jeunes ont également accepté de rechercher les meilleures conditions d'investissement des jeunes dans la vie de la cité.

La participation à l'amélioration continue

Outre le suivi et l'évaluation participative de la mise en œuvre des Agenda 21, des acteurs ont pris l'initiative d'associer le/un public à l'amélioration de la qualité de leurs services.

Le **Pays du Val d'Adour** a proposé la rédaction d'un journal d'info participatif. Les élus, les membres du Conseil de Développement, avec l'appui d'une agence de communication associative, réunissant un réseau de correspondants locaux définissent le contenu du journal, participent à sa rédaction et à sa diffusion. Après son évaluation participative, menée auprès des lecteurs et des élus locaux, l'approche éditoriale a été revue, en tenant compte des besoins et des attentes exprimés. Le journal d'info est, depuis, très demandé.

Au-delà du respect des obligations légales d'associer des bénéficiaires du RSA à la définition, la conduite et l'évaluation du dispositif RSA, le **Conseil Général du Gers** leur a proposé de participer, en qualité de personnes ressources, à l'amélioration du dispositif. Très investis dans ce groupe de réflexion, les bénéficiaires volontaires participent très concrètement à l'amélioration de la lisibilité du dispositif.

.

Les impacts de la participation

Les décisions des élus comme l'investissement des participants ont abouti à une large intégration, par l'ensemble des acteurs, des propositions de la société civile à leur Agenda 21.

Certaines collectivités ont rapidement mise en œuvre des propositions opérationnelles dès l'adoption de l'Agenda 21, compte tenu d'une instruction précise et approfondie pendant son élaboration (Ramonville St Agne), ou dès que l'opportunité s'en présentait pendant la phase d'élaboration (Castelmaurou).

A cet égard, il est à noter que les participants n'hésitent plus à proposer des actions concrètes, directement opérationnelles, et parfois très précises, notamment pour favoriser la mobilité douce. (aménagements particuliers, à Castelmaurou par exemple), ou économiser l'énergie (à Auch).

Il semble d'ailleurs, probablement du fait de la montée en puissance des démarches participatives, que les propositions de la population revêtent, pour les plus récentes, un caractère plus concret et opérationnel. Cela est particulièrement vrai lorsqu'elles émanent de publics en difficulté (Cornebarrieu, Conseil Général du Gers).

Enfin, on peut observer l'émergence de dynamique de mobilisation collective et durable (Communauté de Communes Save et Garonne), y compris autour de forts enjeux territoriaux (Grand Toulouse, Pamiers, Val d'Adour), facilitant parfois la prise en compte des propositions de la population par les partenaires institutionnels (Ramonville St Agne).

Mais le plus réjouissant est sans doute que l'ouverture des collectivités à la participation citoyenne ait permis partout l'expression des aspirations de la société civile à partager les responsabilités, et à contribuer activement et durablement à la réussite des objectifs.

Castelmaurou

Contexte

A l'occasion de l'élaboration de l'Agenda 21 de cette commune de 16 ,77 Km² située à 12 km de Toulouse, et dont les espaces naturels et agricoles occupent encore 70% de la superficie, les élus ont choisi d'engager, avec peu de moyens, une concertation sans précédent local avec la population.

Chiffres clefs

3 réunions publiques, (50 à 60 participants en moyenne)
14 réunions de concertation, une quarantaine de participants par réunion.

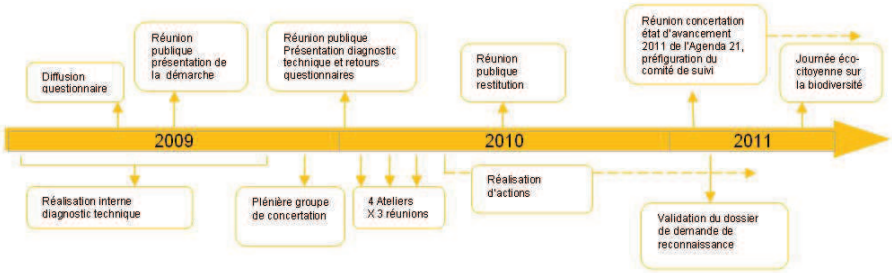

La démarche...

3650 hab
Agenda 21 lancé en 2009, avec l'adhésion au réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées.
Etat : mise en œuvre
Une Chargée de mission diagnostic et concertation
Recrutement pérenne fin 2011 d'une animatrice Agenda .

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Dans le cadre d'une communication très transparente, les élus ont opté pour une concertation permettant l'expression de propositions très concrètes. Sans attendre la formalisation de l'Agenda 21, plutôt considéré en l'occurrence comme un guide pour l'action, la municipalité a engagé, dès qu'elle en a eu l'occasion, des actions en réponse aux besoins et propositions exprimées.

Un diagnostic détaillé et pédagogique

Mené en interne avec les données accessibles, ce diagnostic technique donne des informations utiles à l'appréciation des citoyens : cartographie occupation du sol, risques majeurs, zones naturelles et znieff, circuits et prix de l'eau, production de déchets, sociologie du territoire, équipements publics et privés, budget de la commune, nombre d'agents et affectation, services proposés, postes communaux consommateurs d'énergie, éco-actions déjà engagées …

Un questionnaire préalable

Après la présentation de la démarche en réunion publique et appel à participation, 1500 questionnaires (également accessible sur le site de la mairie) ont été distribués. Une permanence pour répondre à toute question sur la démarche a été proposée. Il visait à recueillir :
- la perception globale et spontanée du territoire, (questions ouvertes) ;
- l'appréciation (sans complaisance « d'insignifiant » à « très développé ») du territoire au regard de 50 champs d'actions relevant des objectifs du développement durable, et la hiérarchisation des objectifs jugés prioritaires ;
- les CSP et modes de vie (habitat, déplacements…) ;
- la sensibilité au développement durable.

56 questionnaires ont été retournés (concernant 109 adultes, actifs et retraités, avec surreprésentation des cadres, et 48 enfants), dont les réponses ont donné lieu à des échanges préalables (en famille ou entre proches).
Les réponses ont fait l'objet d'une analyse présentée en réunion publique avec le diagnostic technique. Une permanence

pour répondre aux questions a été organisée.

Des ateliers de concertation

46 participants (27 citoyens volontaires, 6 personnes ressources en développement durable, 4 élus, et 9 agents) ont enrichi de leurs réactions le diagnostic technique et les retours au questionnaire, dans 4 ateliers thématiques (Environnement, Energie/développement et dynamique du territoire/liens internes et externes/relations commune-habitants). Un binôme de citoyens assurait le compte rendu, relevant les points de consensus et de désaccord de la douzaine de participants.

A noter qu'au titre de la solidarité et des liens, les participants ont exprimé le besoin de connaitre les sources de fragilités sociales sur le territoire de la commune, et suggéré, au titre de l'ouverture locale, l'organisation d'un jumelage actif de la Ville avec une commune étrangère comme possible source d'échanges humains, d'ouverture aux autres cultures et de manifestations conviviales.

Le diagnostic, la liste des participants et le compte rendu de chaque atelier sous forme synthétique « d'arbres à idées », accessibles sur le site, ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique.
Deux nouvelles séries d'ateliers et une plénière ont permis de proposer 60 pistes de travail (objectifs ou actions très précises), cohérentes avec le diagnostic : 20 projets faisant consensus, et estimés réalisables par la municipalité compte tenu de ses moyens et compétences (la commune relève d'une Communauté de communes) ont été retenus pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21.

Une nouvelle réunion s'est tenue début 2011 pour présenter l'état de mise en œuvre, et la poursuite de l'Agenda 21, ainsi qu'une étude sur la biodiversité locale (identifiée comme mal connue par les participants au diagnostic).
A l'occasion de la journée écocitoyenne, organisée en octobre, une présentation publique de la démarche, de l'état d'avancement des actions, et de la nouvelle chargée de mission Agenda 21 a permis au Maire de souligner l'investissement des participants volontaires et de renouveler l'intérêt de la population à l'occasion de la prochaine constitution d'un Comité de Suivi et d'Evaluation.

Facteur de réussite de la démarche

L'engagement et l'animation du Maire tout au long du processus.
La simplicité et le pragmatisme, des échanges directs, sans intermédiaire.
Un diagnostic technique précis, permettant l'expression de propositions opérationnelles.

Facteurs limitant

Un taux de retours au questionnaire décevant.
Bien qu'intéressantes, des propositions venant de personnes ressources « extérieures » au territoire, jugées moins prioritaires que les leurs par les Castelmaurousien(ne)s.

Impacts

Des actions précises engagées, issues des échanges avec la population, sans attendre la finalisation de l'Agenda 21 : site pilote d'éclairage économe, aménagements demandés facilitant la mobilité et la sécurité, ou à l'intention des enfants…
Engagement d'une dynamique d'échanges durable entre élus et population et comité de suivi à venir.

Contexte

Le choix des modalités d'élaboration de l'Agenda 21 est issu de plusieurs séminaires des élus de la Communauté de Communes tenus en 2008 sur la définition d'une stratégie de développement durable pour le territoire.

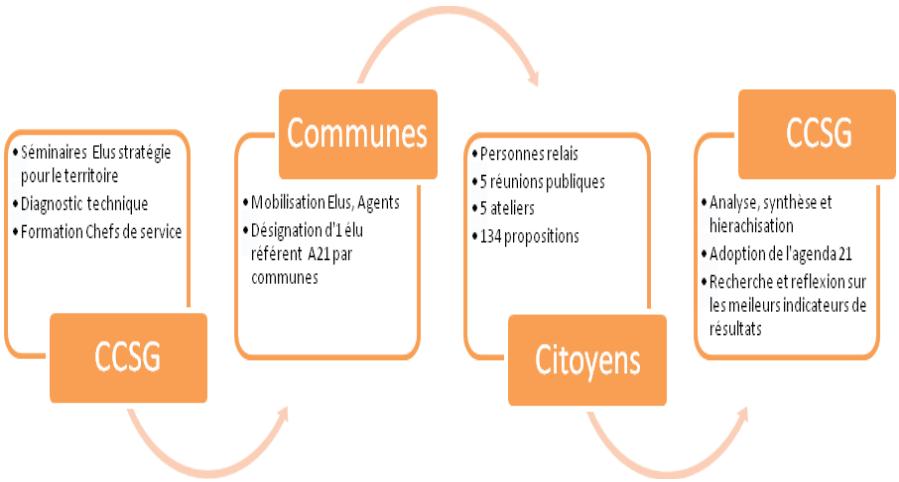

Chiffres clefs

Sensibilisation de 199 élus et 64 agents du territoire, 15 réunions du Comité opérationnel.
200 participants aux réunions publiques, 100 participants aux 15 réunions d'ateliers.
134 propositions, synthétisées en 55 actions, faisant l'objet d'un suivi, notamment par 9 citoyens.

La démarche...

13 communes
21 000 habitants
Agenda 21 engagé mi 2008.
Etat mi 2011 : mise en œuvre du plan d'actions
1 chargée de mission

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Le choix stratégique de la Collectivité a privilégié en premier lieu la pleine appropriation interne (Communauté de Communes et membres) des objectifs et du processus d'élaboration de l'Agenda 21, afin d'en multiplier les promoteurs (Elus, agents) auprès de la population.

Forte mobilisation collective des élus et des agents

Présentation du diagnostic technique (réalisé en interne) et de la démarche aux 13 communes : aux élus (199/217), aux agents volontaires de la CCSG et des communes (64/210), et recueil de perceptions. Les Chefs de Service de la CCSG ont été formés au développement Durable.

Désignation d'un élu référent Agenda 21 par commune, « disponible, motivé et non délégué à la Communauté de Communes». Ce groupe d'Elus référents, appelé « Comité opérationnel » était chargés du cadrage et du suivi de l'étape de concertation de l'Agenda 21 (15 réunions entre mars 2009 et novembre 2010).

Citoyens relais

Des « personnes relais », présidents d'associations, directeurs d'écoles, commerçants et professionnels de santé des communes, susceptibles de mobiliser la population, et proposées par les élus communaux, ont été associées à la démarche, après sensibilisation aux objectifs.

Réunions publiques de présentation et d'appel à participation ouverte à tous citoyens

Organisation de 5 réunions publiques, animées par la Communauté de Communes (élus, chargée de mission).

- Présentation du territoire et compétences de la CCSG, des objectifs du développement durable et du diagnostic technique identifiant 5 enjeux territoriaux, préfigurant les ateliers participatifs ;
- Précisions sur la notion de concertation.(ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas) ;
- Engagement d'étudier toute proposition des ateliers et de rendre compte de l'analyse.

→ Près de la moitié des citoyens présents se sont inscrits aux 5 ateliers.

5 ateliers participatifs

Les ateliers, animés par le Comité opérationnel et la chargée de mission ont réuni 3 fois chacun une centaine de personnes (citoyens, partenaires, élus) : 134 propositions en sont issues.

Retours aux participants et Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21

Les analyses techniques, juridiques et financières, ainsi que la synthèse des propositions et une proposition de hiérarchisation ont été présentées aux participants pendant l'élaboration.

Après l'adoption de l'Agenda 21, il a été créé un Comité de Suivi de la mise en œuvre des 55 fiches actions de l'Agenda 21 issues de la concertation, et relevant des compétences de la CCSG. Ouvert aux citoyens volontaires, il réunit 9 participants citoyens et 8 élus communaux (aucun élu ou agent de la CCSG n'est membre du Comité de Suivi).

Rôle du Comité : observateur, remontée d'éventuels avis citoyens, consultation de personnes ressources, avis consultatif, force de proposition, participation à l'évaluation des impacts, participation, si elle est souhaitée, à la mise en œuvre des actions.

Evaluation

Dans la continuité du processus d'appropriation interne, une recherche (élus/agents) est menée pour l'appréciation des indicateurs d'évaluation de l'Agenda 21 sur le territoire (objectifs, pertinence, disponibilité,…) ainsi que sur les meilleures modalités d'association des citoyens à cette évaluation.

Facteur de réussite de la démarche

Un investissement soutenu, un portage collectif de l'élaboration et de l'évaluation participative de l'Agenda 21
Une stratégie initiale d'inscrire la participation dans la durée.
Un cadrage transparent : Charte de la concertation, et des engagements clairs de retours argumentés aux participants.

Facteurs limitant

Paradoxalement et en dépit des efforts de transparence, il a été observé un intérêt limité des participants pour prendre connaissance de l'analyse des propositions.

Impacts

Stratégie, objectifs et méthode pleinement appropriés par la Communauté de Communes et les Communes (élus, agents), gage d'un Agenda 21 vivant, partagé et structurant l'ensemble des appréciations. Un souci de recherche des meilleures modalités de participation durable de la population.

Auch

Contexte

C'est en visant à apprécier et décliner les orientations de leur projet de territoire 2008-2014 au regard des finalités du développement durable, et à respecter leur engagement à promouvoir la concertation, que les élus auscitains ont choisi de construire l'Agenda 21 de la Ville.

Chiffres clefs

200 participants en réunion publique.
143 participants aux ateliers, 60 membres du Comité d'Evaluation et de suivi.

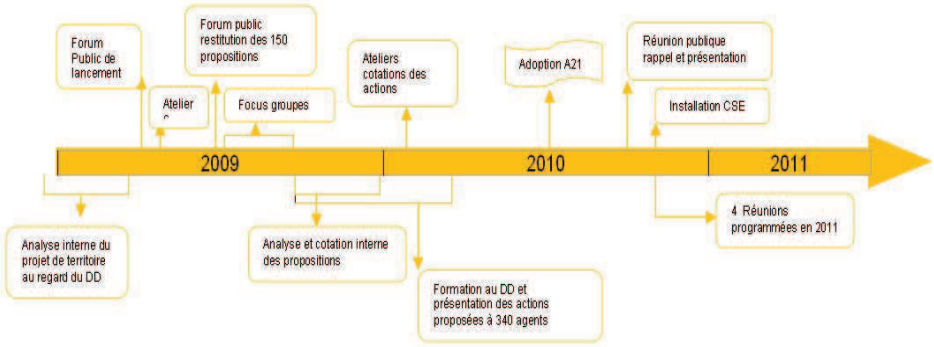

La démarche...

23 000 habitants
Agenda 21 lancé fin 2008
Etat 2011 : Mise en œuvre
1 chef de projet, 1 bureau d'Etude.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

En l'absence de précédent formalisé de concertation avec la population, la municipalité a choisi d'engager cet apprentissage collectif en privilégiant la pédagogie au développement durable : c'est à partir de la présentation de l'analyse interne des atouts et axes de progrès du projet de territoire que s'est organisée la concertation, en privilégiant la compréhension des enjeux globaux et des choix associés, cadrant clairement les objectifs des propositions attendues.

L'implication du Maire dans le lancement et le cadrage de la concertation

C'est clairement cette stratégie qu'a présenté le Maire d'Auch en réunion publique de lancement : présentation des finalités du développement durable, mise en perspective avec les engagements internationaux, le Grenelle, et les Agendas 21 respectifs du Conseil Général et du Conseil Régional, et appel -relayé ultérieurement- à participer aux ateliers.

5 ateliers de réflexion et de propositions

87 volontaires (inscriptions lors de la réunion publique ou spontanée) se sont répartis dans les ateliers présidés par un élu (moyenne : 10 citoyens et 15 acteurs de la société civile et partenaires institutionnels). Les pistes d'amélioration identifiées par la municipalité au regard du développement durable ont nourri les échanges, et permis la proposition de 150 actions qui, après suppression des doublons et réorganisation ont fait l'objet d'une restitution en réunion publique.

A noter qu'au-delà des propositions des services, un certain nombre de propositions relevant de l'éco responsabilité de la Ville ont fait l'objet d'un atelier interne.

Le recueil de perceptions de publics peu représentés aux ateliers

3 tables rondes ont été organisées pour identifier les actions répondant aux attentes :
- des séniors (60-80 ans), sollicités par les services d'aide à domicile et par téléphone (minibus proposé) ;
- des familles monoparentales, sollicitées via le Centre Intercommunal d'Action Sociale et par téléphone (garde des enfants et animations proposées) ;
- des jeunes (16-26 ans), sollicités en partenariat avec l'Ecole des Métiers (après échec de sollicitations par les établissements scolaires, et les réseaux sociaux : facebook…).

Le choix participatif des actions prioritaires

Lors de la seconde réunion des participants aux ateliers, les 30 actions déjà retenues par les élus (intégrant, après examen de leur cohérence, les propositions émises lors de l'élaboration du PADD), et celles relevant de l'éco-responsabilité de la Ville ont été présentées et justifiées par les élus au regard de leur pertinence en termes de développement durable, du public impacté et de leur faisabilité technique et financière. Ont également été justifiées les actions à l'examen différé (compétences institutionnelles partagées, limites techniques, complexité...).
Au-delà, 37 actions (analyse interne associée) ont fait l'objet d'une demande de cotation, par priorité, aux 56 participants.
Les participants aux ateliers ont priorisé des actions qui visent à informer les habitants et à les aider à agir en faveur du Développement Durable. Ces priorités ont été intégralement respectées dans la première version de l'Agenda 21, sans pour autant abandonner le principe des autres actions.
Les participants engagés dans ces ateliers ont été invités à composer le comité d'évaluation et de suivi de l'Agenda 21.

60 participants au comité de suivi et d'évaluation.

Après la définition participative d'une charte de fonctionnement, les membres du CSE, répartis en 4 collèges (citoyens-associations-éducation-institutionnels et économique), et ont pour rôle de :
- Suivre l'état d'avancement des actions de l'Agenda 21 (à partir de tableaux de bord de la municipalité) ;
- Evaluer l'impact des actions, après choix parmi une série indicateurs stratégiques et de territoire proposés par le référentiel national ou l'ARPE Midi-Pyrénées, agence du développement durable ;
- Participer à des commissions de travail sur des thématiques particulières ;
- Contribuer à l'amélioration continue en proposant de nouvelles actions/modalités de mise en œuvre.

Facteur de réussite de la démarche

Un fort engagement politique.
Un partage lisible des responsabilités entre élus et participants.
Une approche pragmatique et pédagogique, une traçabilité permanente.
Une participation à l'évaluation et à l'amélioration continue.

Facteurs limitant

Peu de sensibilité citoyenne pour les activités économiques, difficultés à mobiliser les jeunes, impact limité de l'association des publics éloignés, en dépit des efforts déployés.

Impacts

L'Agenda 21 d'Auch reprend 61% des propositions et la cotation des citoyens. Il est en outre respecté par le Grand Auch (transformé en Communauté d'Agglomération en 2010), et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Cahors

Contexte

Après la sensibilisation des services au développement durable, et avant même le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21, un groupe d'agents volontaires ont proposé aux élus de mettre en œuvre des actions pouvant relever de l'initiative de la collectivité.

Chiffres clefs

40 agents participants (cumulés)
60 réunions

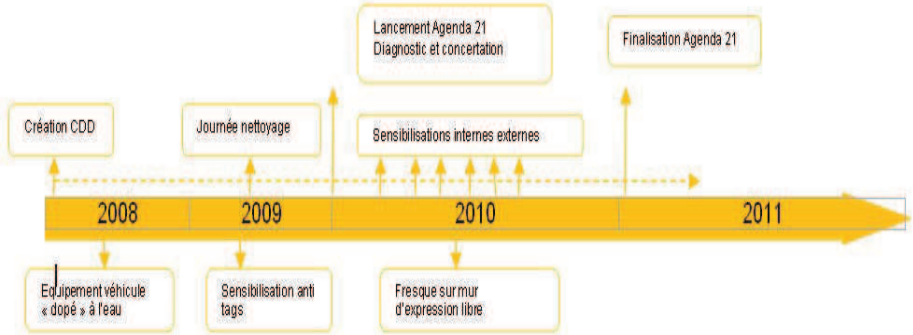

La démarche...

20 100 habitants
Agenda 21 lancé fin 2009
Etat 2011 : finalisation
1 responsable du service Agenda21/Réseau Villes

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

La municipalité a choisi d'encourager la créativité des agents, quels qu'ils soient et quelle que soit leur motivation (centres d'intérêt et/ou compétences particulières, pas nécessairement exprimées dans leur affectation professionnelle), en les invitant à travailler sous l'égide de leur propre « Comité de Développement Durable », créé en janvier 2008, et élargi en 2010 aux agents du Grand Cahors.

Des groupes de travail souples et autonomes

Après validation d'un projet argumenté (présentation aux élus et commission Développement Durable), l'agent, (ou groupe d'agents) initiateur associe à la réflexion ses collègues concernés, ainsi que des personnes ressources extérieures pour identifier les meilleures modalités de mises en œuvre des actions proposées, issues de leur observation et/ou de leur expertise professionnelle.

Des actions démonstratives

Les propositions portent sur la mise en œuvre d'opérations très concrètes visant à faciliter l'appropriation des objectifs par les publics concernés. Différentes actions ont donc été lancées :
- Nettoyage du Mont Saint Cyr avec 11 agents bénévoles et diverses animations (histoire du site, faune, flore) en partenariat avec des associations. 580 kgs de déchets ont ainsi été ramassés.
- une opération anti-tags auprès des jeunes.

Une sensibilisation au coût de détagage (18€/M2), a été organisée dans les établissements scolaires (Tout un collège, 4 classes de 5ème d'un autre, 1 classe de première, Distribution de flyers…), des rencontres avec des graffeurs professionnels et des évènements ont été organisés (100 jeunes à la « Nuit des Musées » en juin 2009), et un mur d'expression libre proposé (réalisation d'une fresque par 30 graffeurs bénévoles). Un projet de création d'un Graff Park et d'une école de graffiti est en cours.

- un véhicule municipal « dopé » à l'eau
Un agent des services financiers, passionné d'automobile, a proposé, après étude approfondie du sujet, d'installer un procédé de « dopage à l'eau » sur un véhicule diesel de 1998 du parc municipal. Avec les ateliers et services techniques de la Ville et un ingénieur formateur, ce véhicule a été équipé avec succès en 2008, enregistrant une économie moyenne de carburant de 25 %, réduction de la pollution de 70 %. Il est encore utilisé quotidiennement pour les trajets professionnels des agents.

- Le Pôle jeunesse a été équipé de dix ordinateurs recyclés grâce au système libre et gratuit «Linux Ubuntu ». Le développement et l'utilisation des systèmes et logiciels libres sont basés sur la coopération et la solidarité des utilisateurs du monde entier, et sont exploitables sur tous les ordinateurs, même les plus anciens. Leur mise à disposition participe ainsi à la démonstration de leur intérêt, tant du point de vue économique, de la solidarité, que de leur impact écologique.

- une sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs.
Conçue en étroite association avec les professionnels de secours, fédérés pour la première fois autour de cette action, la sensibilisation à l'usage de défibrillateurs a permis d'informer 583 personnes. Depuis juin 2010, c'est dans le cadre de la journée mondiale du secourisme, que les agents sensibilisent et forment la population. Le groupe a obtenu 31.000 € d'aides financières auprès de divers partenaires pour l'acquisition des défibrillateurs.

La prise en charge d'actions de sensibilisation interne, et d'amélioration continue

Un groupe d'agents a conduit des opérations de sensibilisation, et proposent des améliorations :
- Mise en place du tri (2 poubelles : déchets recyclables/autres déchets), sensibilisation aux économies d'énergie et pose de signalétique dans tous les services
- Sensibilisation du tri auprès des commerçants pour un meilleur tri de leurs déchets (collecte des cartons, respect des horaires de ramassage...),
- Sensibilisation de la population par la Brigade Verte sur les déjections canines,
- Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire dans une cantine depuis 2007, par un agent de la restauration en collaboration avec ses collègues et les instituteurs. (Pesage déchets par catégorie, analyse sur plusieurs mois…)
- la proposition de tests de produits éco labellisés par un groupe de volontaires du service d'entretien des affaires scolaires, et diffusion progressive de ces produits dans les écoles.
- Réalisation d'un suivi de la consommation des fluides dans 2 bâtiments scolaires avec le public concerné

Facteur de réussite de la démarche

- Des agents motivés, autonomes après validation des projets par les élus, des groupes variés qui se réunissent en fonction des besoins, le temps de mener une opération à son terme.
- L'association des personnes ressources à la conception des actions, et la participation du public concerné à leur mise en œuvre.

Facteurs limitant

Une approche transversale, associant divers services, avec laquelle tous les agents ne sont pas forcément à l'aise.

Impacts

Une sensibilisation aux défibrillateurs étendue aux communes du Grand Cahors.
Très peu de gaspillage alimentaire dans la cantine concernée, une charte en cours d'élaboration par le conseil municipal enfants pour diffusion auprès d'autres établissements scolaires.
Présentation de la voiture « dopée à l'eau » à la journée « industrie de la mobilité responsable » le 23/06/2011 à Nogaro, une quarantaine de sollicitations diverses concernant ce véhicule.
15000 € d'économies par la mise à disposition d'ordinateurs recyclés dotés de logiciels libres.

Conseil Général du Gers

Contexte

Le Conseil Général, qui consacre plus de 40% de son budget à la solidarité, s'est résolument engagé dans une démarche globale de développement durable, notamment formalisé en 2008 dans un Agenda 21, conçu comme un guide des politiques territoriales du Gers.

Dans ce cadre, le Conseil Général a mis en œuvre des actions éco-responsables : promotion des circuits courts, des productions locales de qualité dans les collèges, gestion différenciée des espaces, promotion du covoiturage, création d'un pôle d'excellence rurale sur l'éco-construction et la performance énergétique dans le Gers,…

Attaché à la promotion d'un développement durable et solidaire et à la qualité des services rendus, il s'est également engagé, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, dans la mise en œuvre de politiques sociales actives et innovantes : Numéro vert social, service de médiation bancaire, lutte conte la précarité énergétique, expérimentation RSA, APA + - tenant compte de la faiblesse des revenus-, téléalarme, humanisation des maisons de retraites, créations d'hébergements pour personnes handicapées...

C'est dans ce contexte que le Conseil Général a choisi d'impliquer des bénéficiaires volontaires dans le dispositif RSA (Revenu de Solidarité Active).

Chiffres clefs

12 réunions du groupe ressource (12 bénéficiaires, en moyenne), 27 réunions d'équipes pluridisciplinaires, 383 situations examinées.

La démarche...

183 630 habitants
Agenda 21 adopté en avril 2008
Etat 2011 : Mise en œuvre et préparation de son actualisation
Un Service Agenda 21

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Aux termes de la Loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, « la définition, la conduite et l'évaluation des politiques (…) sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées ».

La loi stipule en outre que le Président du Conseil Général doit constituer des « équipes pluridisciplinaires » composées de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle (Représentants du Conseil général, Pole Emploi, CAF, MSA, MDPH, Cap Emploi…), mais également de « représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

Les équipes pluridisciplinaires prévues par la loi, et auxquelles participent des bénéficiaires du RSA sont consultées préalablement aux décisions de :

- réorientation des bénéficiaires vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle, (en réunion plénière).
- réduction ou de suspension du RSA aux bénéficiaires concernés (en réunion restreinte).

Au-delà du respect des obligations légales, le Conseil Général a choisi d'inviter les bénéficiaires du RSA à participer à un groupe de réflexion en qualité de personnes ressources.

Faciliter la participation active des bénéficiaires aux instances prévues par la loi

Sollicités par le Conseil Général lors de l'ouverture de leurs droits au RSA, les bénéficiaires ont été informés de la loi et invités à participer (coupon réponse joint au courrier) aux équipes pluridisciplinaires.

Les volontaires ont été invités à une 1ère réunion d'information leur présentant le dispositif RSA et les objectifs de la

participation pour faciliter leurs candidatures et la désignation des représentants.
Il leur a également été proposé de participer à un Groupe Ressource, animé par l'animateur d'insertion et l'équipe des correspondants RSA des Unités Territoriales d'Action Sociale, et dont l'objectif vise à :

- Donner un avis sur le dispositif en vue de l'améliorer,
- Favoriser un changement de positionnement des acteurs de l'insertion vis à vis des usagers
- Venir en soutien aux volontaires dans les instances prévues par la loi.

Au-delà de candidatures à participer aux travaux des équipes interdisciplinaires, tous les bénéficiaires ont souhaité intégrer le Groupe Ressource. Réunis ½ journée par mois depuis la mise en place du groupe (avril 2010), les membres prennent connaissance et sollicitent des informations utiles à leur appréciation du dispositif. Ils sont également attentifs à son articulation avec d'autres accompagnements (formation professionnelle, Programme Départemental d'Insertion,...) et diverses prestations sociales. Des intervenants extérieurs (CAF, CPAM, Maison de la Mobilité du Gers 32, …) sont invités à présenter les modalités de leurs interventions.

Très motivé et responsable, le groupe, tout en prenant la mesure de la complexité des dispositifs et du travail des professionnels, fait régulièrement des propositions concrètes d'amélioration des démarches, notamment en termes de lisibilité.

Facteur de réussite de la démarche

- Un investissement particulier des animateurs pour faciliter la compréhension et la lisibilité de dispositifs particulièrement complexes
- Un respect et une écoute mutuels
- Le sens de la responsabilité des participants, très attentifs à leur éventuel remplacement, en cas de changement de si tuation (emploi, santé…), et à l'élargissement de leur groupe à d'autres bénéficiaires,
- Un groupe ressource facilitant la participation mensuelle de leurs représentants aux équipes pluridisciplinaires, qui sont destinataires des comptes rendus du groupe.

Facteurs limitant

- Le temps d'investissement des animateurs, la difficulté à rendre lisible des dispositifs complexes.
- La limite des propositions, qui peuvent relever de compétences et décisions autres que celle du Conseil Général (Règlementation, fonctionnement des organismes partenaires…)
- La difficulté, dans l'état actuel, à mobiliser des participants représentatifs de l'ensemble du territoire départemental et des profils des bénéficiaires (surreprésentation de profils techniciens, chefs d'entreprise).

Impacts

- La reformulation, par le groupe, de la lettre d'invitation à participer et conception d'une carte postale pour susciter de nouvelles candidatures de bénéficiaires
- Une participation active aux réunions des équipes pluridisciplinaires (avec retours au groupe),
- Une volonté de relayer une information claire et stabilisée auprès des autres bénéficiaires (ex : participation à la simplification du diaporama de présentation du dispositif aux nouveaux volontaires)
- L'expression d'un besoin de lisibilité globale sur l'ensemble des dispositifs de solidarité, et leur application à des publics particuliers (retraités, familles monoparentales, auto-entrepreneurs et travailleurs indépendants, intermittents, intérimaires…)
- L'expression du vécu facilitant le repérage de possibles indicateurs de détresse (ex : la non réponse aux courriers de relance), appelant l'attention des services en charge du RSA.
- Des participants, qui viennent de loin pour certains d'entre eux, et proposant de continuer même s'ils ne relèvent plus du dispositif RSA.

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, les élus ont spécifiquement demandé que soient associés à la concertation, les publics bénéficiaires de l'action publique mais éloignés des processus de concertation et de décisions.

Chiffres clefs

16 ateliers de concertation (dont 4 au public dédié), une soixantaine de participants.

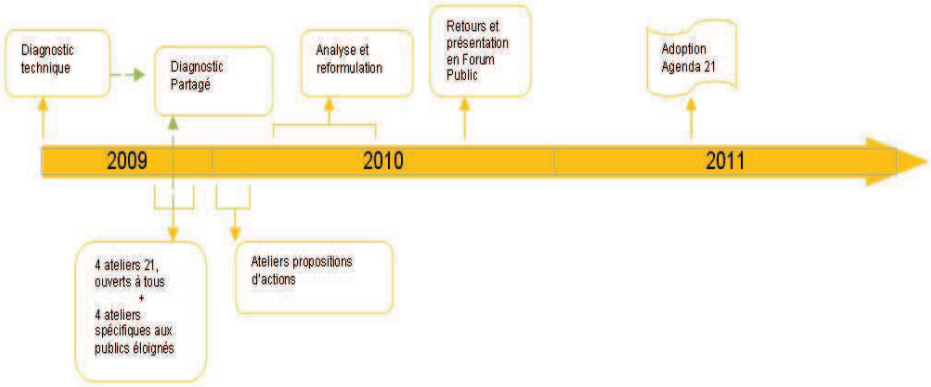

La démarche...

5 600 habitants.
Agenda 21 adopté le 20 juin 2011.
1 chargée de mission.
1 Bureau d'Etudes (animation concertation).

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Disposant d'un diagnostic territorial, et au-delà d'un questionnaire aux habitants et 4 ateliers ouverts à tous pour le recueil de perceptions et les propositions d'action, les élus ont choisi de recueillir tout particulièrement les perceptions qualitatives et le vécu du territoire de 4 publics cibles : les séniors, les adolescents, le public bénéficiaire d'aides de la Mairie (recherche d'emploi, de logement, aides financières..), et les enfants , ceci afin de faciliter la réussite des objectifs du développement durable.

Mobiliser les publics éloignés de la concertation

La participation directe des publics éloignés des processus de concertation ne va pas de soi. S'il a été choisi de la faciliter via les structures d'accueil de ces publics, elle a toutefois nécessité un fort investissement pour convaincre des volontaires.
4 structures ont diffusé l'information et pré-sensibilisé d'éventuels volontaires aux objectifs. Elles ont sollicité leur accord (et pour les plus jeunes, l'accord de leurs parents) pour transmettre leurs coordonnées à la chargée de mission Agenda 21:
- le CCAS pour les séniors et bénéficiaires d'aides de la Mairie ;
- le Point Accueil Jeunes pour les adolescents ;
- le Parlement des enfants pour les plus jeunes.

Les entretiens téléphoniques préalables à l'inscription de volontaires ont permis de présenter individuellement la démarche, d'adapter l'argumentation au public, de laisser le temps de la réflexion... et de mobiliser 33 volontaires.
Un livret pédagogique présentant la démarche et une charte de la concertation, spécifiant que la municipalité s'engageait à prendre en compte les réflexions des participants, a été diffusé.

Adapter la méthode de concertation aux publics cibles

S'agissant d'un public très éloigné de la complexité de la gestion publique, des formules technocratiques et du vocable du développement durable, la méthode utilisée visait à relever des perceptions et les besoins très concrets de ces publics, au regard des objectifs de développement durable.

Réunis en 4 groupes homogènes de 8 à 12 personnes, sous une forme informelle de type « table ronde », les participants ont ainsi pu exprimer leur perception :
- du territoire de la commune, des éléments auxquels ils sont attachés ;
- de la qualité des espaces et de leur environnement (quantité, entretien, accessibilité) ;
- des freins, très concrets, à la mobilité douce ou à l'usage de transports en commun ;
- des autres (jeunes/anciens/allemands -AIRBUS à proximité-/gens du voyage…) et de la qualité de la vie sociale ;
- des services et de l'animation locale.

Les participants ont également :
- exprimé leurs besoins et aspirations (essentiellement d'informations pour participer davantage aux animations et activités associative locales),
- formulé des propositions concrètes et précises : sens de circulation, amélioration des accès, aménagements de sécurité routière, renouvellement ou multiplication d'animations appréciées, nouveau lieu et objet de rencontres (adolescents)…

L'ensemble des propos a été intégré au diagnostic du territoire, analysé et repris dans les actions de l'Agenda 21, qu'elles relèvent des compétences communales (sociales, notamment) ou de celles de l'Agglomération (aménagement de voies de circulation douce et transports collectifs, corridors biologiques…), et a fait l'objet d'une restitution aux groupes.

La municipalité a notamment intégré à son Agenda 21 le besoin :
- d'informations facilement accessibles, fortement exprimé ;
- de faciliter l'orientation auprès des services de santé (pour les seniors), l'accès aux services (de transports collectifs, de covoiturage…), aux animations et aux activités associatives (par l'information, notamment depuis le CCAS, très apprécié et fréquenté, la mise en relation..) ;
- de création (jardins partagés…) ou le renouvellement d'animations attirant toutes les générations, et mobilisatrices de volontaires ou de compétences locales.

Les modalités de mise en œuvre d'un Comité de Suivi sont à l'étude.

Facteur de réussite de la démarche

Une détermination des élus, le choix des structures relais (interlocuteurs des publics cibles) et une mobilisation des agents pour convaincre des volontaires. (33 inscrits sur objectif de 48 participants maximum)
Un pragmatisme et une volonté de rester simple, concret, et compréhensible.

-Facteurs limitant

Le temps d'argumenter et de convaincre.

Impacts

Des propositions très concrètes.
Analyse des perceptions, besoins, demandes, et prise en compte très lisibles dans l'Agenda 21.
Un public en difficultés (demandeurs d'emploi…) qui a apprécié de participer à un projet collectif.

Contexte

Transformé en Communauté Urbaine en 2008, le Grand Toulouse s'est engagé dans l'élaboration d'un ambitieux Plan Climat Energie Territorial, mutualisé avec la Ville de Toulouse, et appelé à enrichir, au titre de l'énergie et l'environnement, son projet territorial de développement durable.

Chiffres clefs

8 ateliers (32 réunions), 1120 participants (moyenne : 280 par session), 4500 heures de travail collectif.
4 conférences débats (200 participants en moyenne).

La démarche...

37 Communes.
700 000 habitants.
Plan Climat Energie Territorial lancé fin 2010.
Etat : en cours d'élaboration.
1 Direction Développement Durable, 5 Bureaux d'Etudes.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Conscients des enjeux et de la nécessaire mobilisation de l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire à la réussite des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), les élus ont choisi de les solliciter le plus en amont possible pour qu'ils se vivent acteurs et co-constructeurs du changement.

Deux processus parallèles

Un volet interne, portant sur le patrimoine et les services de la collectivité. L'ensemble des services a été invité à faire des propositions dans le cadre d'appels à projets. Les communes membres ont également été sollicitées, dans le cadre du Club 21. L'impact potentiel des propositions a été évalué au regard de leurs effets sur le changement climatique (parfois d'ores et déjà mesurables en GES évités) et des 5 finalités du développement durable.

Un volet « territoire », ouvert à toute la société civile. Un appel à participation a été lancé en réunion publique, relayé par une campagne d'affichage («Plan Climat : on s'y met tous »), une campagne de presse et des invitations sous forme de mailing. Les dates et thèmes des ateliers ont été communiqués à l'avance (inscription en ligne).

8 Ateliers, réunis 4 fois.

Les thèmes des ateliers ont repris les grands enjeux du Plan Climat, et ont attiré de 16 à 56 participants en moyenne par atelier sur les 4 sessions : Bâtiments (44 participants); Mobilités (40); Consommation et écologie urbaine (56); Industries (23); Activités tertiaires (16) ; Cohésion sociale, emploi et solidarités (29); Urbanisme, aménagement et biodiversité (51); Education et Cultures (27).
L'adaptation, la recherche et l'innovation ont été traitées au sein de chaque atelier.
A partir des secteurs locaux les plus émetteurs de GES, les participants ont été invités à travailler au maximum en autonomie, y compris pour la création de sous groupes. L'animation a été confiée à des personnes issues d'organismes extérieurs à la collectivité, et les comptes rendus à un ou plusieurs participants.

Les acteurs économiques majeurs du territoire y étaient représentés. Ils ont également participé à l'élaboration du PCET dans le cadre d'une structure dédiée, le pôle « EcoFI-Climat », appelé à faciliter les actions individuelles et collectives, et la recherche de leurs meilleures conditions techniques et financières de mise en œuvre.
4 conférences débats grand public ont en outre été organisées en soirée dans 3 communes de Grand Toulouse et un quartier de Toulouse relevant de la Politique de la ville (Quartier Empalot). Elles ont réuni 200 participants.

La production d'un livre blanc

La collectivité s'est engagée à publier un livre blanc, rendant compte des différentes contributions et apports qualitatifs. 223 propositions sont ainsi présentées, introduites par un rappel des grands enjeux globaux et territoriaux. Publiées sans jugement de valeur ou d'opportunité, les propositions, parfois très ambitieuses, souvent concrètes, visent avec détermination à lutter contre le changement climatique tout en identifiant les besoins d'analyse de leurs impacts sociaux (logement et mobilité notamment) et économiques (ex : transport de marchandises). Des exemples d'expériences réussies (en France, en Europe) sont cités à l'appui des propositions.

Ce livre blanc, téléchargeable depuis le site du Grand Toulouse, est structuré autour de 3 axes :
- L'atténuation de l'impact du territoire sur le climat (que visent 50% des actions)
- L'adaptation du territoire au changement climatique et développement des solidarités (25%)
- La Gouvernance et l'animation du territoire (25% des actions).

L'instruction technique des propositions

En vue de l'élaboration d'un programme d'actions sur les périodes 2012-2014/2015-2020, les propositions font l'objet d'une hiérarchisation, en analysant leur cohérence avec les diagnostics et les orientations de la collectivité, et leur faisabilité juridique, technique, financière et organisationnelle.

D'ores et déjà, un « Plan d'Actions Immédiat » de 30 actions, dont 12 phares, a été adopté, issu des réflexions internes aux collectivités. Y sont rappelées les démarches relevant de la responsabilité de la collectivité déjà engagées et à poursuivre : écoquartiers, contractualisation avec les bailleurs sociaux pour la production de logements durables, développement des transports en commun...

Facteur de réussite de la démarche

Un portage politique fort.
Un cadrage transparent : ateliers et dates connues des participants, appel à participation suivie, respect mutuel, animation par représentants de la société civile, décision finale par les élus.
Forte implication des partenaires extérieurs et des services techniques.

-Facteurs limitant

Une Communauté Urbaine (et compétences associées) récente, encore mal identifiée par l'ensemble de la population d'un territoire très étendu. Des moyens humains et financiers importants à mobiliser pour une telle échelle. Des délais serrés.

Impacts

Des acteurs économiques majeurs mobilisés.
Une participation des particuliers non négligeable (17% des participants à la 3ème session d'ateliers).
Un Plan d'Actions Immédiat adopté, un Plan d'action « Administration exemplaire » en cours de finalisation (44 actions), un Plan Climat Energie Territorial pour début 2012..
Des participants motivés pour poursuivre la mobilisation (projet de comité de suivi et d'évaluation, d'autant que les PCETs sont révisables tous les 5 ans).

Pamiers

Contexte

Comptant parmi les pionniers en Midi Pyrénées, Pamiers a adopté un Agenda 21 en 2003, régulièrement enrichi jusqu'en 2009 (cantines du terroir, 0 phyto, économies de flux, Charte environnementale d'une zone d'activités, Bilan carbone du patrimoine communal…). Sa labellisation en 2007 a toutefois fait l'objet d'une recommandation relative à la participation citoyenne.
Fin 2009, Pamiers a souhaité enrichir son Agenda 21 d'un caractère beaucoup plus stratégique.

Chiffres clefs

48 participants initiaux fin 2010, et 30 jeunes mobilisés pour le succès du Conseil des Jeunes. 17 réunions de travail des groupes, 8 réunions de jeunes

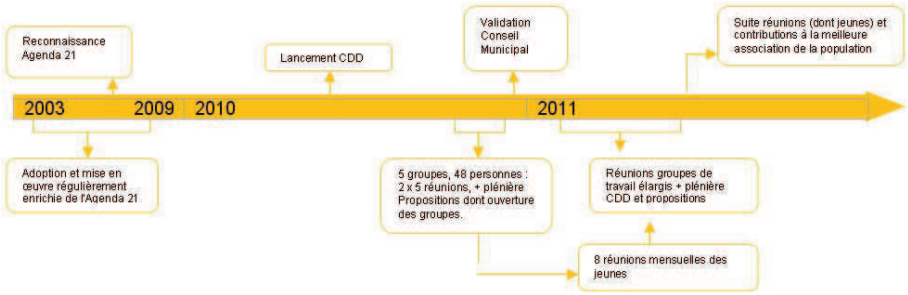

La démarche…

16 800 Habitants.
Agenda 21 adopté en 2003.
Etat en 2011 : Relance.
1 chargée de mission.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Dans le cadre de l'accroissement et du rajeunissement de la population, et d'un important projet d'Installation Terminale Embranchée (ITE), les élus ont choisi de partager la gouvernance d'une nouvelle stratégie de développement, au sein d'un Conseil de Développement Durable (CDD), y compris pour identifier les meilleures conditions d'association des appaméens à l'avenir de leur Ville.

Associer le Conseil de Développement Durable (CDD) aux réflexions stratégiques

Les 5 groupes de travail, fruit des propositions d'un groupe d'échanges informel ont réuni, fin 2010, 48 participants très motivés, qui se sont pleinement investis, avec les représentants de la ville, dans l'appréciation de projets structurants.

Vers un Développement Economique Durable

Initialement centré sur la zone de l'ITE, ce groupe (entrepreneurs, associations), s'est approprié plusieurs sujets de réflexion : logistique, Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) territoriale, transports, qualité et environnement, habitat de proximité…

Le groupe a rapidement proposé de s'ouvrir à l'ensemble des parties prenantes de l'économie locale, et aux résidents de proximité, pour élargir la réflexion stratégique à l'ensemble territoire. Les travaux du groupe seront intégrés à l'élaboration du SCoT et la révision générale du PLU.

Urbanisme : développement du logement en centre ville

Pour répondre à la demande, le développement de logements en centre ville est devenu une priorité de la ville, dans le cadre d'une réappropriation du centre par les habitants.
Ce groupe s'est également élargi (habitants, associations de quartiers), et a proposé de recueillir le vécu, les besoins (diversifiés) et les attentes de la population par une enquête de proximité : un questionnaire, élaboré par le groupe,

est proposé à la population. Il s'informe en outre, avec les élus et les techniciens, des expériences d'aménagement urbain durable, et d'éco-quartiers, menées par d'autres collectivités (invitation d'élus, déplacements et appréciation collective...)

Transports

La ville souhaite développer l'inter-modalité et promouvoir la mobilité douce, notamment depuis le site de la gare. Sur un sujet très transversal, le groupe s'est élargi à des représentants de parents d'élèves, des aînés, des associations caritatives, des jeunes, des personnes à mobilité réduite. Après restitution d'une étude de flux, il a initié une enquête (en cours) relative aux besoins modaux des populations, en cohérence avec les autres groupes, dans l'objectif d'impulser des alternatives à l'usage du véhicule particulier (PDE, mobilité douce, optimisation des transports collectifs, etc…).

Formation et éducation des 16-25 ans au développement durable

Constitué d'acteurs de l'éducation-jeunesse pour travailler à une meilleure implication des 16-25 ans dans la vie de la cité, le groupe a associé 30 jeunes à sa réflexion. Issus de tous quartiers, ils ont construit, en 8 réunions mensuelles, un projet structuré de Conseil des Jeunes, privilégiant l'engagement, les projets et la valorisation des initiatives. Ils travailleront à la communication associée à l'appel à 33 jeunes volontaires de 15-25 ans, de toutes situations, pour participer à ce Conseil.

Les énergies renouvelables

Initialement centré sur les conditions de faisabilité d'un projet de réseau de chaleur urbain, le groupe a proposé d'impliquer l'OPHLM à l'appréciation d'un projet partenarial, et d'associer des associations de quartiers, des résidents et usagers. Sur proposition des élus, la réflexion du groupe s'élargira à la meilleure utilisation de l'ensemble des sources d'énergie renouvelable.

Facteur de réussite de la démarche

L'association à des réflexions stratégiques, motivant les participants, et la validation des propositions par le Conseil Municipal.
Une souplesse dans la constitution des groupes (variabilité des participants en fonction de l'évolution des sujets), et l'évolution du CDD (groupes soucieux de transversalité) : un effet « boule de neige »
La mise en œuvre d'actions concrètes issues des réflexions des groupes, dès opportunité.

-Facteurs limitant

Fort besoin d'articulation entre les productions des groupes et chronologie de décisions institutionnelles multipartenariales (Communauté de Communes, Etat, Région, Réseau Ferré de France...). Prochaine limite de la disponibilité des élus, des agents et des participants.

Impacts

Une entreprise qui s'engage dans un Plan de Déplacement Entreprise, en partenariat avec la municipalité et l'appui de la DDT.
La création d'un club d'entreprises (pour échanges de bonnes pratiques de développement durable), proposé par le groupe.
Des jeunes très investis dans le succès du Conseil des Jeunes en cours de création.
Un projet de réseau de chaleur partagé (Ville/OPHLM) à l'étude.
Un nouveau cahier des charges du marché « transport-navette », pour faciliter l'adaptation aux besoins. (Bons de commande)
Des membres très motivés pour contribuer à la réussite de la participation de la population.

Pays du Val d'Adour

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 du Val d'Adour, qui s'étend sur 3 départements (Gers, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées) et 2 régions (Midi Pyrénées et Aquitaine), les élus du Pays ont souhaité porter une attention particulière aux besoins d'informations du territoire.

Chiffres clefs

Une dizaine de participants au comité de rédaction.
10 000 exemplaires et téléchargement.
500 relais de diffusion.

La démarche...

50 000 habitants.
202 communes 12 communautés de communes.
Agenda 21 lancé en 2007.
Etat : mise en œuvre.
1 chargée de mission.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Outre le cadre d'échanges d'informations que constitue le Conseil De Développement, étroitement associé à l'amélioration continue de son propre fonctionnement et de sa dynamique, les élus et le CDD ont choisi de proposer un journal participatif : Le « Pays Info », appelé à sensibiliser la population et à informer les porteurs de projets.

Un comité de rédaction ouvert

Précédemment élaboré en interne, de façon sporadique et distribué par publipostage, ce journal est depuis 2009 pensé en partenariat avec des élus du Pays, des membres du Conseil de Développement, avec l'appui d'une agence de communication associative, réunissant un réseau de correspondants locaux (socio-culturels, environnementalistes, sportifs…). L'ensemble du comité définit conjointement le contenu de chaque numéro (dossiers thématiques, rubriques, etc…), et s'implique dans la rédaction du contenu, et la diffusion de journal.

Une amélioration continue pour répondre aux besoins

Diffusé en 10 000 exemplaires (4 numéros/an), le journal fait l'objet d'une évaluation annuelle. Dès 2010, son contenu a été renouvelé et sa diffusion améliorée.

Après avis et retours des lecteurs et des élus locaux, l'approche a été modifiée pour tenir compte des besoins d'identification locale dans les projets du Pays, qui peuvent paraitre lourds et complexes. Le comité, aidé d'une agence de communication, a donc opté pour une diffusion des informations et des objectifs du Pays à partir d'exemples locaux,

concrets et exemplaires (interviews/reportage d'acteurs locaux, …).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'Agenda 21 et du Plan Climat sont promus par la présentation d'initiatives touchant directement la vie quotidienne (le contenu des assiettes, les produits de proximité), le sentiment d'appartenance à un territoire de qualité (les produits locaux labélisés, le retour de l'esturgeon, le patrimoine…), ou la curiosité (ex : la récolte de cacahouètes bio du Val d'Adour, un éco-quartier rural, la production de chanvre industriel, le « gaz des champs » présentant les perspectives de la méthanisation,..). Les adresses locales utiles aux porteurs de projet et aux particuliers sont associées aux informations.

Une nouvelle rubrique est en outre consacrée à la présentation de communautés de communes, et de leurs initiatives.

Enfin, un agenda culturel détachable fait l'objet d'une double page d'information.

La diffusion a également été améliorée : 500 points relais (commerçants, lieux d'accueil du public, l'ensemble des communes,..) diffusent le « Pays Info » sur le territoire.

Facteur de réussite de la démarche

Une attention particulière aux besoins et attentes, l'association d'un réseau d'acteurs de proximité (Elus locaux, tissu associatif), tant au contenu qu'à la diffusion.
La conception d'articles pour différentes cibles .

-Facteurs limitant

La disponibilité des divers membres du comité de rédaction.

Impacts

Répondant mieux à leurs attentes et aux besoins de la population locale, le journal est parfois distribué par les élus locaux eux-mêmes.
Une population attentive à la sortie de chaque numéro (demandes auprès des relais de diffusion, parfois rapidement dévalisés)
Des informations qui alimentent et enrichissent l'identité du Pays, assise sur la recherche d'un développement local durable.
Une approche et un succès facilitant la conception d'opérations de sensibilisation/participation localisées autour des objectifs du développement durable du Pays (réflexion en cours).

Pays Tolosan

Contexte

Le Pays Tolosan, constitué de 70 communes et de 5 intercommunalités, a renouvelé fin 2008 une convention de développement territorial avec le Conseil Régional, l'Etat et le Conseil Général, dont les objectifs s'inscrivent dans les finalités du développement durable. C'est dans ce cadre que les acteurs locaux ont choisi de construire, en concertation active avec leur Conseil de Développement, un projet d'Agenda 21 à présenter à l'enrichissement des collectivités, par bassin de vie.

Chiffres clefs

13 pionniers.
70 Membres du CDD.
140 participants aux ateliers et clôture du mois du DD.
220 participants aux réunions locales de sensibilisation aux opérations pilotes.

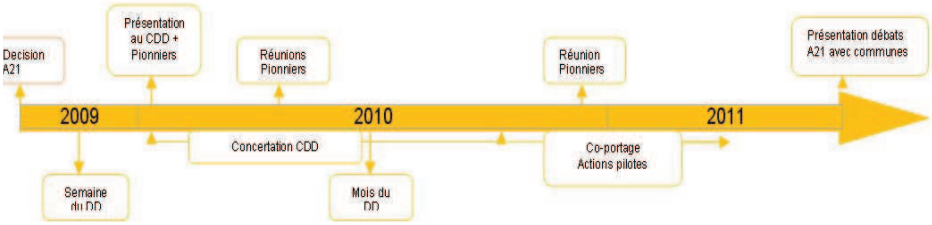

La démarche...

98 500 habitants .
Agenda 21 lancé en 2010,
Etat : en cours de finalisation.
1 chargée de mission.
1 Bureau d'Etudes.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Le Conseil de Développement a été étroitement associé à l'élaboration de l'Agenda 21 (diagnostic, programme d'action). Les acteurs du Pays ont opté pour une stratégie pragmatique et dynamique de stimulation citoyenne, en s'appuyant :
- sur les collectivités pionnières du territoire engagées dans un Agenda 21 et dans des démarches de développement durable
- sur l'intérêt et la motivation de citoyens du CDD pour certains sujets

L'investissement des "pionniers"

Le Pays compte 7 Agendas 21 dont un intercommunal. Réunis avant le lancement de la démarche en « Comité des Pionniers », les élus porteurs de ces Agendas 21 l'ont enrichi de leurs expériences. Ils concourent à la bonne complémentarité entre les différentes échelles d'intervention et d'initiative. Ils sont également des relais ou porteurs locaux des initiatives du Pays et du Conseil De Développement et contribuent au partage et à la diffusion de bonnes pratiques. Des citoyens engagés dans les Agenda 21 locaux participent en outre aux travaux du Conseil De Développement.

L'investissement dans le "mois du développement durable"

Forts du succès des manifestations de sensibilisation au développement durable tenues en 2009, les acteurs du Pays ont intensifié les échanges mi 2010. En partenariat avec les communes pionnières, 4 ateliers-débats ont été organisés, présentant les enjeux, des solutions et retours d'expériences locales, en urbanisme durable, photovoltaïque, circuits courts, mobilité et écotourisme. Des propositions concrètes, impulsant des projets sur le territoire, sont issues des débats. Elles sont constitutives d'actions de l'Agenda 21 du pays (ex gestion raisonné des espaces verts, pedibus…)

Une sensibilisation argumentée et ludique a clôturé les ateliers : marché gourmand, vide-jardins, expositions, diaporamas et documentaire « les artisans du changement », rencontre ouverte et informelle avec les élus pionniers lors d'une restitution des ateliers.

Un Conseil de Développement co-porteur d'actions pilotes

220 invitations à la concertation, relayées par les pionniers, ont été envoyées auprès de citoyens, associations, entrepreneurs, acteurs locaux...Avec les nouveaux participants, le CDD réunit 70 représentants volontaires de la société civile, répartis dans 4 commissions, en cohérence avec celles du Pays : développement économique, développement urbain et cohésion sociale, transport et environnement, tourisme et culture.

Compte tenu de l'intérêt suscité par certaines expériences lors du mois du développement durable, et sur proposition des élus, les membres de la commission Transport et Environnement se sont investis dans la mise en œuvre de 6 actions pilotes répondant à des enjeux territoriaux, transférables, et propres à toucher localement le grand public : pédibus, covoiturage, connaissance et gestion des espaces verts, restauration collective durable, réduction des déchets verts, éclairage public économe. Ces actions démarches sont co-portées par un élu et un représentant du CDD.

En association avec un élu, les citoyens auditionnent des personnes ressources, recherchent les expériences exemplaires, visitent et rencontrent les parties prenantes. Des études sont particulièrement suivies (ex : potentiel local de covoiturage), des enquêtes sont menées (gestion des déchets), des manifestations sont organisées dans les communes : soirées de démonstration (techniques alternatives aux phytosanitaires), de sensibilisation (compostage, pédibus), des débats, des balades-découvertes (les arbres du pays). Le Pays apporte son soutien en termes d'ingénierie et de montage de projet

Facteur de réussite de la démarche

Un investissement fort et collectif dans l'animation du processus de mobilisation.
L'appel aux pionniers et le repérage de sujets mobilisateurs de la population.
L'ouverture du CDD à de nouveaux participants pour la concertation Agenda 21.
L'association Elu/Représentant du CDD dans la conduite d'actions sensibilisant le grand public.
L'investissement des « pilotes », l'implication des associations, entreprises, et partenaires
Une participation couplant expérimentation et méthode globale : analyse et prospective (élaboration de l'Agenda 21) et/ou mise en œuvre opérationnelle, permettant l'investissement de différents profils
Appui technique de l'ARPE, l'ADEME, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, du Bureau d'Etudes pour la réalisation de l'Agenda 21, SCOT Nord Toulousain, pour la réalisation du diagnostic facilitant la participation.

-Facteurs limitant

Des difficultés à mobiliser des volontaires, un territoire hétérogène et diversifié.

Impacts

La constitution d'un réseau actif au sein du Pays.
170 enfants de 6 communes en Pédibus et 1 nouveau projet en cours sur une nouvelle commune.
1 opération pilote d'organisation d'une alimentation durable dans la collectivité, une mise en réseau des producteurs et des 5 Intermarchés du Pays.
Un projet de « Plan Global de Déplacements » débattu dans 9 ateliers de concertation, et 3 réunions publiques.

Ramonville Saint Agne

Contexte

Les Elus de Ramonville Saint Agne ont résolument opté pour l'élaboration d'un Agenda 21 des acteurs du territoire.

Chiffres clefs

800 propositions brutes, 370 présélectionnées, 11 Objectifs et 72 actions retenus.
120 partenaires associés à l'élaboration de l'Agenda 21.

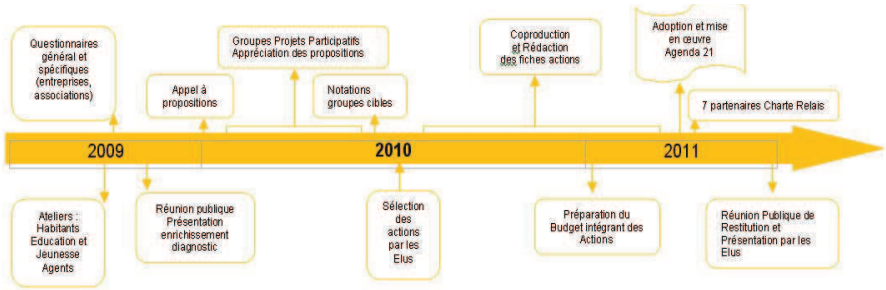

La démarche...

11900 habitants.
Agenda 21 lancé en 2009.
Etat 2011: mise en œuvre.
1 chargée de mission, 1 Bureau d'Etudes.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

La stratégie a visé la construction d'une dynamique participative depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre de l'Agenda 21, partagée entre la commune et des acteurs du territoire.

Un diagnostic faisant appel aux perceptions des habitants et de groupes cibles

Une charte de la concertation (ce qu'est la concertation, les engagements de la mairie, rôle des animateurs) a été portée à la connaissance des acteurs.

Outre un questionnaire ouvert à tous (magazine et site de la commune : 176 retours), un questionnaire spécifique a été adressé aux entreprises (peu de retours) et aux associations (35 retours sur 50 associations présentes au forum des associations). Des groupes de travail ont été constitués :
- Un noyau de 21 habitants
- Un atelier spécifique aux acteurs « éducation-jeunesse », et un dédié aux parents d'élèves avec recherche particulière de la tranche 25-45 ans.
- Un groupe de 36 agents référents constitué pour l'approche de l'éco-responsabilité de la collectivité (diffusion et traitement de questionnaires internes, benchmarking, propositions..).

Ce diagnostic partagé a fait l'objet d'un avis, à sa demande, d'un conseil de quartier (autogéré) et d'un recueil des réactions et de propositions par enquête de satisfaction en réunion publique.

L'appel à contribuer au "réservoir d'idées"

Avec celles déjà émises dans les questionnaires, 800 idées ont été formulées après un nouvel appel à propositions largement diffusé (magazine, site, lieux d'accueil du public), ainsi qu'un travail en atelier d'habitants (enrichi de nouveaux volontaires) et les propositions recueillies aux assises de la vie associative et lors du diagnostic de la Charte Handicap.

Une appréciation participative des propositions

Regroupées et présentées par axes stratégiques, les propositions ont été appréciées par 4 groupes projets réunissant des habitants, des associations, des entreprises, des agents, des partenaires techniques et institutionnels et des élus.
A ces 4 groupes projets ont été ajoutés des groupes spécifiques : groupe handicap (Rythme et méthode ajustés pour intégrer la Charte du handicap à l'Agenda 21), groupe vie associative (nouvelles assises) et groupe éco-responsabilité (agents de la collectivité).
L'objet des ateliers visaient notamment l'appréciation de la pertinence des propositions (y compris celles des ateliers spécifiques), au regard des finalités du développement durable : après regroupement, 370 propositions d'action ont ainsi été présélectionnées et approfondies.

L'active mobilisation des agents dans la pré-instruction des propositions

Les services ont identifié les principaux éléments de faisabilité des propositions (maitre d'ouvrage et partenaires, budget et financements, temps de travail, programmation). Afin de compléter l'appréciation des élus, des indicateurs ont été associés aux propositions, pour tenir compte :
- de leur intérêt au regard du développement durable (de 1 à 3 dimensions prises en compte)
- de leur niveau de priorité par des publics cibles : notation des projets économiques par les entrepreneurs du Conseil Economique Communal, et notation des projets sociaux par un atelier spécifique au public en situation précaire.

Les élus ont ainsi pu réorganiser les propositions, en tenant compte de leur caractère transversal, de leur lisibilité interne et externe, et sélectionner 11 objectifs opérationnels et 72 actions associées.

Ces 72 actions ont fait l'objet d'une analyse partagée de leurs conditions de faisabilité avec les partenaires de la commune (institutions, associations, ..), aboutissant à la coproduction de fiches-action précises relevant de différents maitres d'ouvrage et partenaires, constitutives de l'Agenda 21 adopté et présenté par les élus à la population.

Une mise en œuvre opérationnelle partagée par les acteurs de la « Charte Relais ».

Outre la mise en œuvre des engagements de la commune, une « Charte Relais » est proposée aux acteurs du territoire, possibles maitres d'ouvrage ou partenaires de certaines actions de l'Agenda 21. Ils s'engagent ainsi, avec le soutien de la commune, à les mettre en œuvre dans le respect de l'Agenda 21 (grille de lecture associée à l'action), à rechercher l'efficience, et à s'inscrire dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.

Facteur de réussite de la démarche

Le choix politique d'un Agenda 21 du territoire et de l'implication des acteurs à sa réussite
Une démarche générale intégrant des groupes spécifiques
Une appréciation, puis une instruction partagée des projets facilitant leur rapide mise en œuvre.
Un fort investissement des services.

Impacts

Un Agenda 21 opérationnel : Rapide mise en œuvre de certaines actions (PLU, Trame verte et bleue), 1ères programmation intégrées au budget de l'année d'adoption.
7 premiers partenaires de la Charte Relais (pour 11 actions)
Un travail facilitant l'intégration des objectifs de développement durable dans les appels publics à concurrence (objectivation et sécurisation).

La Région Midi Pyrénées

Contexte

Après la mise en œuvre de politiques visant le développement durable (développement de l'offre de TER, soutien à 4 Parcs Naturels Régionaux, aux Agenda 21 des collectivités, au management environnemental des entreprises, certification Iso 14001 de l'institution, …), la Région Midi Pyrénées a souhaité se doter en 2006 d'un Agenda 21 intégrant les perceptions directes des citoyens et leurs propositions. Si l'institution régionale est coutumière des démarches participatives avec les partenaires institutionnels (élaboration des schémas régionaux), c'est en revanche la première expérience de participation de citoyens à l'élaboration d'un Agenda 21 régional.

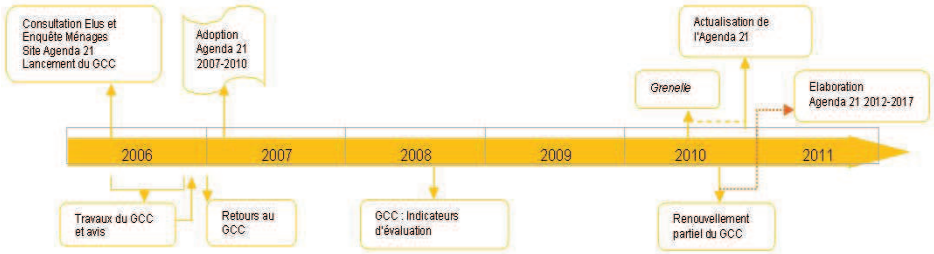

La démarche…

2 838 228 habitants sur 8 départements.
Agenda 21 débuté en 2004, adopté en 2007, actualisé en 2010.
Etat : évaluation globale et préparation de l'Agenda 21 2012-2017.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Le Conseil Régional a choisi de confronter les enjeux du Développement Durable de Midi Pyrénées à la perception générale et l'expertise plus précise de Citoyens, Usagers du territoire, experts de leur vie quotidienne.

Un appel général à contribution au printemps 2006

- La consultation des élu-e-s Régionaux
- Une enquête auprès des ménages (via le magazine info) : 5000 retours
- Un Site internet dédié à l'Agenda 21 et aux contributions de tous (particuliers et organisations)

Des citoyens volontaires, constitutifs du Groupe de Concertation Citoyenne (GCC)

Dans le cadre d'un quota le plus représentatif possible de la population régionale, un Panel de 120 personnes volontaires, défini de façon aléatoire, a été recruté par le CREDOC lors d'une enquête téléphonique menée auprès de 1750 personnes du territoire.

Des réunions de travail décentralisées : approche critique et utopique

Une première série de réunions, tenues dans 5 villes (128 participants) a visé, après formation préalable aux enjeux et finalités du DD :
- Le recueil des perceptions individuelles de Midi Pyrénées au regard du Développement Durable, dans le cadre d'une approche critique,
- L'approfondissement au sein de groupes de travail constitués après synthèse thématique
- L'identification de 5 enjeux régionaux, et la formulation de slogans utopistes.

Une seconde réunion de travail : du Rêve à la Réalité

Cette réunion, tenue à l'Hôtel de Région, a permis à 88 participants d'exprimer leurs « rêves » au sein de 5 groupes de travail, correspondant aux enjeux régionaux identifiés à la 1ère réunion :
- Se déplacer en Midi Pyrénées
- Vivre ensemble en solidarités
- Equilibrer le développement régional
- Consommer, produire, se comporter autrement
- Devenir des Ressources Régionales : eau, énergie, biodiversité.

Confrontés à la présentation du diagnostic technique régional et des compétences du Conseil Régional, le travail en atelier a visé la formulation de premiers objectifs d'actions réalistes.

Une réunion de structuration de l'avis citoyen

Après audition de personnes ressources demandées lors de réunions précédentes, 68 participants aux groupes ont travaillé l'approfondissement et à la structuration des avis en « Objectif», « sous Objectifs », et « actions ».

→ Le travail, très productif, du groupe a été restitué aux élus régionaux sous forme d'avis citoyen, accessible à tous depuis le site de la Région.

Associer les citoyens au processus d'évaluation

Le GCC a été à nouveau réuni en septembre 2008 pour proposer des indicateurs d'évaluation sur une sélection d'actions et d'objectifs de l'Agenda 21.
Seuls 30 citoyens ayant participé à cette réunion, un nouveau recrutement du CREDOC a été lancé pour une meilleure représentativité, en donnant priorité aux anciens (17 ont accepté de continuer). Ce renouvellement a permis à la fois de s'inscrire dans la continuité des travaux du premier groupe, et d'enregistrer des perceptions éventuellement renouvelées.

Une sixième réunion du GCC en novembre 2010 a permis de présenter le bilan à mi-parcours, la version actualisée de l'Agenda 21, et le programme de travail pour 2011 : la préparation du 2ème Agenda 21 2012-2017.

Facteur de réussite de la démarche

Investissement de citoyens volontaires .
Echanges avec les personnes ressources demandées, aide à la structuration de leurs réflexions.
Communication des résultats de la démarche sur le site de la Région : « Avis citoyen ».

-Facteurs limitant

Très peu de jeunes volontaires, surreprésentation de retraités.
Difficile équilibre entre le souci de limiter le temps d'investissement des participants (venant de tout Midi Pyrénées) et le temps nécessaire à l'appropriation des enjeux du Développement Durable et du système régional.

Impacts

Sur les 54 actions de l'Agenda 21 adopté, 35 sont issues de la concertation (soit 65% des actions).
Dans la version actualisée de l'Agenda 21, adoptée en 2010, 72,3% des actions retenues ont été proposées dans le cadre de l'avis citoyen.
Définition en cours d'une Charte Régionale de la Participation (tous champs d'intervention).

Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contexte

Comptant parmi les pionniers de Midi Pyrénées dans l'adoption d'un Programme global de Développement Durable en 2001, le SICOVAL a renouvelé, après évaluation, son Agenda 21 en 2007. Validé par les élus de toutes les communes et la Communauté d'Agglomération, reconnu par le Ministère, sa labellisation a toutefois fait l'objet d'une recommandation relative à la participation citoyenne pour sa prochaine révision.
Cette participation est organisée dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21 plus prospectif que les précédents, prévu pour la période 2010-2030.

Chiffres clefs

800 enquêtés.
3 Ateliers prospectifs.
58 citoyens représentatifs du territoire.
5 Conférences Citoyennes d'enrichissement par Bassins de vie : 58 citoyens.
Total 186 participants, dont élus agents
30 contributions des acteurs locaux.

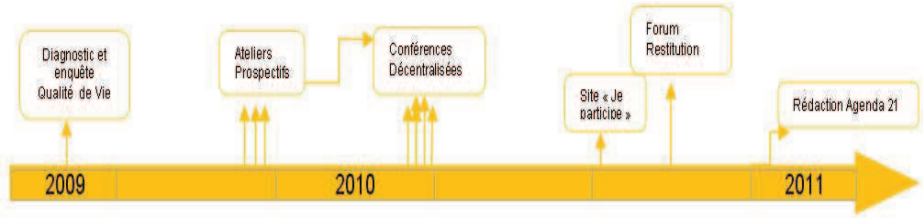

La démarche...

36 communes au Sud Est de Toulouse
70 000 habitants
25 000 ha (dont 66% inconstructibles)
Un Directeur du Développement Durable,
Une chargée de mission Agenda 21 et évaluation des politiques publiques
Agenda 21 adopté en 2001, renouvelé en 2007.
Etat 2011 : renouvellement.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Conscients de la difficulté à mobiliser une diversité de citoyens sur l'ensemble du territoire, la stratégie du SICOVAL vise une concertation à différents niveaux d'investissement et d'échelle de territoires, en s'appuyant sur un diagnostic-évaluation des impacts territoriaux des précédentes versions d'Agenda 21.

Un sondage téléphonique de 800 personnes

Recueil de perceptions de 800 habitants, constituant un panel représentatif de la population, sur « la qualité de vie sur le territoire », intégrées au diagnostic de renouvellement.

3 ateliers prospectifs du territoire

Recrutement de participants « profanes » volontaires, après sollicitation d'un échantillon représentatif de la population, identifiés lors du sondage téléphonique.

58 participants (dont 9 élus et 9 agents du SICOVAL et des communes) 3 réunions de travail de mars à mai 2010. Méthode « du rêve à la réalité » : objectif de co-construction dans le cadre d'une approche revendiquée d'éducation populaire.

- Présentation du SICOVAL et des grands enjeux territoriaux en termes de Développement Durable, largement appropriés par la Communauté d'Agglomération.
- Une réunion d'approche critique du territoire.

- Une réunion « rêves » pour le territoire.
- Une réunion proposition d'actions concrètes, dans le cadre d'un échange sur les conditions de faisabilité avec les personnes ressources, et d'un phasage des objectifs à court, moyen et long terme.

Enrichissement décentralisé des ateliers prospectifs par bassins de vie : 5 conférences citoyennes

Après information diffusée par le SICOVAL (affiches publiques, site internet…) ces conférences ouvertes à tous, ont permis :
- La présentation de la démarche et son cadrage.
- Le témoignage d'un « ambassadeur » des ateliers prospectifs.
- Des débats et enrichissements des ateliers prospectifs au sein des 5 ateliers thématiques et d'un atelier économique.
- La présence de 58 habitants/137, le reste des participants étant des élus ou des agents.

Nouvelle rubrique sur le site Internet

« SICOVAL 2030, je participe », avec accès au diagnostic détaillé, aux comptes rendus des débats, reportages photo et vidéo, ouverture d'un forum Internet et lancement d'un appel à contribution pour le forum public de restitution (trente contributions apportées).
Les résultats de la concertation ont été présentés à un Forum public.

Facteur de réussite de la démarche

Engagement du Président, des élus de la commission Agenda 21 (présents à toutes étapes) et des élus accueillant des débats sur leur commune.
Les ateliers prospectifs, une approche relevant des principes de l'éducation populaire.
La décentralisation de l'enrichissement par bassins de vie.
L'appel à expertise d'usage des citoyens.

-Facteurs limitant

Difficulté à mobiliser les citoyens : participation aux conférences citoyennes relative au regard des moyens déployés.
Le rythme d'appropriation de la démarche par les participants (« débats riches », « manque de temps »…)
Les « citoyens usagers » n'abordent pas spontanément certains sujets, comme la biodiversité.
Le forum Internet n'a pas été utilisé.

Impacts

23 objectifs, une nouvelle hiérarchisation des priorités, dont l'analyse est en cours d'étude au sein du SICOVAL.
Des niveaux d'investissement différents (de l'information à la co-construction), mais confirmant la perception des enjeux.
Des enrichissements différenciés par bassin de vie.
Des demandes de poursuite de la participation, dont les modalités sont à l'étude.

Saint Geniès Bellevue

Contexte

A 10 km de Toulouse, 3 familles ont proposé aux élus de ce village d'animer une démarche d'Agenda 21. Dans la continuité de ses interventions (recup'verres enterrés, composteurs individuels, interdiction de panneaux publicitaires, éclairage public économe en énergie, station d'épuration avec traitement des boues par roseaux...), la municipalité a accepté cette initiative, unique à ce jour.

Chiffres clefs

35 citoyens dans les groupes de réflexion mensuelle pendant l'élaboration de l'Agenda 21, participation citoyenne continue et élargie pendant la mise en œuvre.
De nombreux débats publics et conférences.

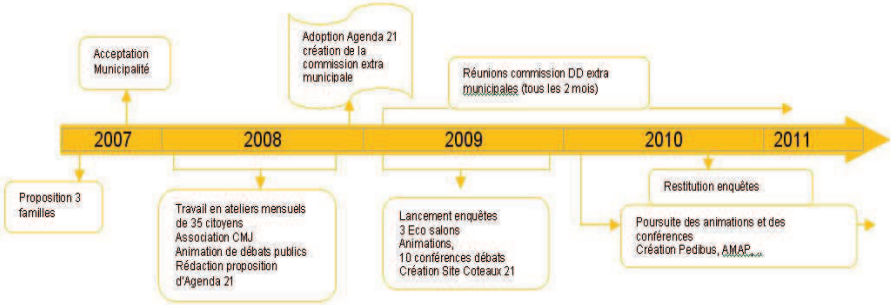

La démarche...

2200 habitants.
Agenda 21 adopté en 2009.
Etat 2011 : mise en œuvre
Animation citoyenne.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

Loin de considérer la Municipalité comme seule responsable du développement durable du territoire, ce groupe de citoyens motivés a souhaité impliquer la population dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21, en privilégiant la pédagogie et l'action concrète.

Elaboration citoyenne de l'Agenda 21

Constitués en groupe d'animation et de réflexion avec les élus, les citoyens ont pris en charge :
- la présentation de la démarche aux élus et agents de la mairie ;
- la conduite d'un diagnostic territorial chiffré ;
- l'animation d'un groupe de 35 personnes (une réunion par mois pendant plus d'un an), l'association du Conseil Municipal des Jeunes, la présentation des enjeux et la recherche de stratégies collectives en débats publics ;
- la proposition d'actions, l'estimation à priori de leur contribution aux finalités du Développement durable et à répondre aux enjeux du territoire ;
- la rédaction du document final, document de référence de l'agenda 21 adopté par la Municipalité.

Des initiatives concrètes facilitant l'appropriation des objectifs par le plus grand nombre

Dès l'adoption de l'Agenda 21, le groupe a animé une sensibilisation de la population, par l'organisation :
- d'enquêtes (déplacements domicile-travail, enquête de faisabilité d'un PEDIBUS, relevé des obstacles concrets à la circulation des vélos/pietons, transmis à la municipalité...) ;
- d'une ligne Pedibus, d'une AMAP ;
- d'éco-salons (avec ateliers enfants) : éco-habitat ; alimentation et impacts sur les émissions de gaz à effet de serre ;

éco-mobilité, expo déchets, visites (nouvelle station d'épuration…) ;
- de 10 conférences débats, avec présentation de films, en coopération avec le cinéma associatif, et organisation des « cafés du savoir » sur le territoire intercommunal.

Un engagement constant, pour une mise en œuvre dynamique et partagée

Cette active participation se poursuit dans la mise en œuvre de l'Agenda 21. Une commission extra municipale a été créée par la Commune. Elle suit la mise en œuvre des engagements pris par la municipalité dans le cadre de ses compétences et négociations avec les partenaires institutionnels. Elle facilite les négociations avec les promoteurs privés (pour intégrer des logements sociaux et/ou adaptés aux séniors, maximiser les surfaces non artificialisés, récupérer l'eau de pluie…), ou avec les élèves, parents, professeurs, et le traiteur pour intégrer par exemple 20% de produits bio et de saison dans la restauration scolaire, éviter le gaspillage…

Une animation et un enrichissement citoyens permanents

L'actualité de l'Agenda 21 est accessible depuis un site dédié, animé par le groupe citoyen, auquel renvoie le site de la Mairie. Y sont diffusés (et diffusables) la présentation de soirées et de diaporamas informatifs, le suivi de la mise en œuvre, des éco-conseils très concrets, des écoproduits pouvant faire l'objet de groupement d'achats, une offres de prêts et d'échange, l'actualité du développement durable...Un forum y est ouvert.

Toutes les informations utiles à l'appréciation de la collectivité lui sont proposées : exemple de bonnes pratiques (achats responsables, 0 phyto, exemples de fiscalité incitative pour l'eau, déchets…) et recherche de personnes ressources ; recherche d'éco-solutions techniques (à la chaleur du cinéma en été…), d'indicateurs accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre…

Les animations d'initiative citoyenne se poursuivent : organisation d'évènementiels avec les enfants et le corps enseignants (concours de courts métrages, présentés au cinéma), soirée « 0 déchets verts », soirée « chauffage au bois » (comparatif technico-économique, performances énergétiques et environnementales…), ateliers saisonniers de plantations (tous les 2 mois), randonnées découverte de la flore locale, bourse d'échanges, etc.

Facteur de réussite de la démarche

L'investissement durable et l'énergie d'un « noyau dur » de citoyens motivés, soucieux de partager leurs compétences et informations et de faciliter l'appropriation.
L'acceptation, le respect et le soutien de la Municipalité (adoption et mise en œuvre de l'agenda 21 citoyen, création d'une commission extra-municipale, prêts de salles, participation aux frais, facilitations…).

Impacts

Projet collectif mobilisateur et créatif : le village est particulièrement vivant.
L'association de citoyens, devenue intercommunale, réunit désormais 60 familles adhérentes et participe à une dynamique territoriale élargie.
20 familles ont participé à la première commande d'achats groupés de productions locales
Achat de 3 broyeurs pour une location de 10€ par semaine pour valoriser chez soi les déchets verts, Lancement d'un label Zéro DECHET Vert en cours de discussion avec l'Ademe et le Pays.
Lancement de 2 nouvelles actions avec la Collectivité.

Le Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde présente « les cahiers d'expériences girondines »

Panorama des Agendas 21 de la Gironde : expériences des collectivités girondines en Agenda 21 : caractérisation des Agenda 21 locaux en Gironde, présentation des démarches en cours (fiche expérience par collectivité), films de témoignages des présentation des acteurs girondins.
Sept 2009, actualisation avril 2011

Le guide pratique pour des manifestations responsables (2010) et les retours d'expériences des Manifestations responsables en 2011 : des acteurs témoignent de leurs démarches menés en 2010, en partenariat avec l'ADEME Aquitaine et l'Association Meduli Nature.
Novembre2010,complémentduguide pratique actualisé en mars 2010.
Voir la page dédiée et outils libres sur le portail gironde.fr
http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_35607/manifestations-responsables-en-gironde

La Santé environnementale : ce que peuvent faire les collectivités : cadrage des enjeux pour les collectivités, 39 témoignages sur 8 thématiques : mobilisation et participation ; qualité de l'air dans la construction des bâtiments ; nettoyage des espaces intérieurs ; rendre les enfants acteurs ; gestion des espaces verts publics et aménagements urbains ; urbanisme ; alimentation ; achats responsables.
Avril 2010
Voir la page dédiée et outils libres sur le portail gironde.fr
http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_41822/sante-environnement-les-collectivites-passent-aux-actes

Le cartable sain : Guide pour l'achat public de fournitures scolaires : élaboré avec l'ADEME Aquitaine après un diagnostic dans 11 établissements recevant des enfants, ce guide situe les enjeux de santé environnementale et de prévention des déchets liés aux fournitures scolaires et propose un argumentaire pour les marchés publics.
Juin 2011
Voir la page dédiée et outils libres sur le portail gironde.fr
http://www.moncartablesain.fr

Les centres sociaux et le développement durable : Le CDA21 et la Fédération des centres sociaux de Gironde ont initié un cycle de qualification des acteurs et d'échanges d'expériences. « Quand le développement durable s'invite et interroge les initiatives des centres sociaux » Objectif : revisiter les pratiques au regard des finalités du développement durable. Les actes restituent les témoignages des acteurs rencontrés et propose des repères autour des ressources locales pour passer à l'action.

La participation dans le cadre d'un Agenda 21 : retour d'expériences girondines, questionnement pour envisager la mobilisation des acteurs, exemples d'outils et de démarches à toutes les phase d'un Agenda 21, en interne et auprès des acteurs et habitants.
Nov 2011

Plateforme Régionale Territoires & Développement Durable

Gironde CONSEIL GENERAL gironde.fr